

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Genève, 3-7 juillet 2006



**Organisation
mondiale de la santé**



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Genève, 3-7 juillet 2006

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ni de l'Organisation mondiale de la santé aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 978-92-5-205621-8

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au: Chef du Groupe des ventes et de la commercialisation, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à: copyright@fao.org

© FAO et OMS 2006

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Vingt-neuvième session,
Centre international de Conférences, Genève (Suisse)*

3 – 7 juillet 2006

Rapport

RÉSUMÉ

La Commission:

- a) a adopté des amendements au Règlement intérieur et d'autres amendements au Manuel de procédure, notamment la scission du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants, qui est remplacé par le Comité sur les additifs alimentaires et le Comité sur les contaminants dans les denrées alimentaires;
- b) a adopté 26 normes ou textes apparentés du Codex nouveaux ou révisés;
- c) approuvé un certain nombre de propositions de nouvelles activités ou d'interruption de travaux;
- d) a approuvé les mesures visant à diminuer le nombre d'activités pour l'exercice biennal 2006-2007, notamment la réduction, de quatre à trois, du nombre de sessions du Comité exécutif, tout en s'inquiétant vivement du fait qu'une session du Comité exécutif ait dû être annulée pour des raisons de contraintes budgétaires; et a demandé à la FAO et à l'OMS de continuer d'accorder une priorité élevée, dans leur budget ordinaire, au Codex et aux activités y afférentes;
- e) est convenue d'inviter les Comités de coordination FAO/OMS à faire part de leurs observations concernant le Projet de plan stratégique 2008-2013 à leur session suivante;
- f) a noté avec satisfaction les progrès réalisés concernant la mise en œuvre des propositions découlant des recommandations formulées dans le cadre de l'Évaluation du Codex (2002); et est convenue de poursuivre l'examen des propositions formulées par le Secrétariat concernant l'examen de la structure du Codex par comités et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex;
- g) est convenue d'établir un Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens et un Groupe intergouvernemental spécial sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés, et de reporter à sa trente et unième session la décision d'entreprendre ou non de nouveaux travaux sur l'alimentation animale;
- h) a noté avec satisfaction la collaboration et la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales, à savoir l'OIE et la CIPV;
- i) a félicité la FAO et l'OMS et les pays qui ont contribué financièrement au Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex;
- j) a félicité la FAO et l'OMS des activités en cours à l'appui du Codex, plus précisément la communication d'avis scientifiques et le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des denrées alimentaires;
- k) a élu les membres suivants du Bureau de la Commission pour leur second mandat:
 - **Président:** M. Claude J.S. Mosha (République-Unie de Tanzanie),
 - **Vice-présidents:** Mme Karen Hulebak (États-Unis), Mme Noraini Mohd. Othman (Malaisie) et M. Wim van Eck (Pays-Bas);
- l) a désigné/confirmé les gouvernements hôtes de trente organes subsidiaires du Codex.

Table des matières

| | Paragraphes |
|---|-------------|
| INTRODUCTION | 1 - 3 |
| ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 - 5 |
| RAPPORT DU PRÉSIDENT DES CINQUANTE-SEPTIÈME ET CINQUANTE-HUITIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF | 6 - 14 |
| AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS | 15 |
| Propositions d'amendements au Règlement intérieur | 16 - 21 |
| Propositions d'amender d'autres sections du Manuel de procédure | |
| <i>Amendements à la Procédure d'élaboration des normes et textes apparentés du Codex, au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex, y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques et au Guide concernant la procédure de révision et d'amendement des normes Codex</i> | 22 - 23 |
| <i>Amendements consécutifs aux lignes directrices sur le déroulement des réunions des comités et des groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex</i> | |
| <i>Amendements aux Principes généraux du Codex Alimentarius</i> | 24 - 25 |
| <i>Mandat du Comité sur les additifs alimentaires et du Comité sur les contaminants dans les denrées alimentaires</i> | 26 - 29 |
| <i>Projet de révision des critères régissant l'établissement d'un ordre de priorité des composés à évaluer par la JMPR</i> | 30 - 32 |
| <i>Utilisation des résultats d'analyse: plans d'échantillonnage, relations entre les résultats analytiques, incertitude des mesures, facteurs de récupération et dispositions des normes Codex</i> | 33 - 35 |
| PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE | 36 - 37 |
| Céréales, légumes secs et légumineuses | 38 |
| Additifs alimentaires et contaminants | 39 - 66 |
| Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires | 67 - 73 |
| Étiquetage des denrées alimentaires | 74 - 78 |
| Méthodes d'analyse et d'échantillonnage | 79 - 81 |
| Lait et produits laitiers | 82 - 90 |
| Nutrition et aliments diététiques ou de régime | 91 - 93 |
| Résidus de pesticides | 94 |
| Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments | 95 - 96 |
| AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5 | 97 - 98 |
| Additifs alimentaires et contaminants | 99 - 107 |
| Nutrition et aliments diététiques ou de régime | 108 - 110 |
| Méthodes d'analyse et d'échantillonnage | 111 - 112 |
| Lait et produits laitiers | 113 |
| Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments | 114 - 115 |
| Aliments surgelés | 116 - 119 |

| | |
|---|-----------|
| ANNULATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR | 120 - 123 |
| PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS ET À L'INTERRUPTION DE CERTAINES ACTIVITÉS | 124 |
| Élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés | 124 - 135 |
| Interruption de certaines activités | 136 - 138 |
| QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES | 139 - 151 |
| PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS | 152 - 155 |
| SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES | |
| Situation générale | 156 - 157 |
| Examen de la structure du Codex par Comités et du mandat des Comités et Groupes spéciaux du Codex | 158 - 161 |
| QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION, DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX | 162 - 163 |
| Résistance aux antimicrobiens | 164 - 169 |
| Travaux futurs sur l'alimentation animale | 170 - 174 |
| Stratégie mondiale de l'OMS sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé: mesures que pourrait prendre le Codex | 175 - 176 |
| Comité sur le lait et les produits laitiers | 177 - 184 |
| Comité sur les Principes généraux | 185 - 187 |
| Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants | 188 - 195 |
| Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments | 196 |
| Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage | 197 - 198 |
| RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES | 199 |
| Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales | 199 - 208 |
| Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales non gouvernementales | 209 - 213 |
| PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX | 214 - 217 |
| AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS | 218 - 226 |
| ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION | 227 |
| DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX | 228-232 |
| QUESTIONS DIVERSES | 233 |

ANNEXES

| | Page |
|------|---|
| I | Liste des participants 31 |
| II | Amendements au Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius 77 |
| III | Amendements au Manuel de procédure 78 |
| IV | Liste des projets de normes et textes apparentés adoptés par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 90 |
| V | Liste des projets de norme et textes apparentés adoptés à l'étape 5 par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 93 |
| VI | Liste des projets de norme maintenus à l'étape 8 par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 94 |
| VII | Liste des normes et textes apparentés révoqués par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 96 |
| VIII | Liste des normes et textes apparentés approuvés par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session en tant que nouveaux travaux 97 |
| IX | Liste des travaux interrompus par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 98 |
| X | Mandat du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés 99 |
| XI | Mandat du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens 100 |
| XII | Présidence actuelle des Organes subsidiaires du Codex 101 |

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa vingt-neuvième session au Centre international de Conférences, à Genève (Suisse), du 3 au 7 juillet 2006. M. Claude J. S. Mosha (Tanzanie), Président de la Commission, a présidé la session, assisté des Vice-Présidents Mme Noraini Mohd. Othman (Malaisie), Mme Karen Hulebak (États-Unis d'Amérique) et M. Wim van Eck (Pays-Bas). Ont assisté à la session 376 représentants, suppléants et conseillers de 109 États Membres et d'une organisation membre, d'un pays observateur et 59 organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, dont des institutions du système des Nations Unies. La liste des participants, qui inclut les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Kraisd Tontisirin, Directeur, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs (FAO), et Mme Weber-Mosdorf, Sous-Directrice générale, Développement durable et environnement sain (OMS), respectivement.

3. Deux minutes de silence ont été observées à la mémoire de M. Jong-Wook Lee (Directeur général de l'OMS) et de M. David Nhari (ancien Vice-Président de la Commission et ancien coordonnateur pour l'Afrique).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

4. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

5. La Commission a pris acte de la répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États Membres présentée par la délégation de la Communauté européenne sous la cote LIM 2, conformément à l'Article II.5 du Règlement intérieur. La délégation de la Communauté européenne a fait savoir à la Commission que les positions prises par la Communauté européenne étaient appuyées par la Bulgarie et la Roumanie, pays pour lesquels le traité d'adhésion à la CE avait été signé et officiellement publié².

RAPPORT DU PRÉSIDENT DES CINQUANTE-SEPTIÈME ET CINQUANTE-HUITIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)³

6. Conformément à l'Article V.7 du Règlement intérieur, le Président a fait rapport à la Commission sur les conclusions des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Comité exécutif, comme suit:

7. À sa cinquante-septième session, le Comité exécutif avait examiné en particulier l'élaboration du Plan stratégique 2008-2013; la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'Évaluation du Codex; les questions financières et budgétaires; et le Fonds fiduciaire du Codex.

8. En ce qui concerne l'examen critique, la Commission est convenue de faire siennes les recommandations suivantes adressées aux Comités du Codex:

- Classer les activités par ordre de priorité lorsque l'ordre du jour d'un comité inclut de nombreux points;
- Inviter tous les présidents, ou les pays hôtes dans le cas des comités ajournés, à formuler des observations sur les points qui sont à l'examen depuis plus de cinq ans; et
- Informer le Comité exécutif et la Commission du calendrier envisagé pour l'achèvement des travaux sur tous les points ayant été approuvés en tant que nouvelle activité avant 2004.

9. La Commission a approuvé les dispositions envisagées par le Comité exécutif concernant l'examen critique: pendant la session tenue immédiatement avant la Commission, le Comité exécutif examinerait les propositions de nouvelles activités et pendant sa session tenue entre deux sessions de la Commission, il suivrait l'élaboration des normes.

¹ ALINORM 06/29/1; ALINORM 06/29/1A Rev.1; CAC/29 LIM 2 (Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres).

² Les positions exprimées par la Communauté européenne sur les points qui relevaient de sa compétence conformément au document LIM 2 représentaient l'avis des 22 États Membres de la Communauté présents en séance.

³ ALINORM 06/29/3 et ALINORM 06/29/3A.

10. La délégation chilienne a déclaré qu'à son avis, il faudrait aussi tenir compte des projets de normes qui étaient maintenus au niveau de la Commission pendant plusieurs sessions. La Commission a noté que l'examen critique visait à faciliter la progression des textes dans la procédure d'élaboration jusqu'à leur soumission à la Commission pour adoption, mais pas l'examen proprement dit des textes par la Commission.

11. En ce qui concerne les questions découlant des comités et groupes spéciaux du Codex, la Commission est convenue qu'une certaine souplesse serait souhaitable de façon à faciliter l'élaboration de documents en temps opportun par le Groupe spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies. À sa cinquante-huitième session, le Comité exécutif avait recommandé l'approbation d'une nouvelle activité, qui serait envisagée à la présente session au titre du point 7 de l'ordre du jour.

12. La Commission a noté que les avis formulés par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session sur plusieurs questions à l'examen seraient pris en compte au titre des points de l'ordre du jour pertinents.

13. En ce qui concerne l'examen critique, la Commission a fait siens les critères proposés par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session concernant le déroulement de l'examen critique.

- Lorsque l'élaboration d'une norme est retardée à cause de la nécessité d'obtenir des avis scientifiques, le Comité exécutif pourrait encourager la FAO et l'OMS à programmer une consultation d'experts chargée de fournir ces avis en temps opportun et recommander la suspension des travaux en attendant que ces avis scientifiques soient disponibles;
- Lorsque des avis scientifiques ont été fournis et qu'une norme est à l'examen depuis plus de cinq ans, le Comité exécutif devrait exhorter le comité concerné à agir dans des délais spécifiés;
- Lorsqu'un point a été examiné pendant plusieurs sessions sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et que la perspective de parvenir à un consensus est nulle, le Comité exécutif pourrait proposer la suspension des travaux, à une étape donnée de la procédure d'élaboration et pour une période de temps spécifique, ou bien l'interruption des travaux ou bien encore une mesure corrective permettant d'avancer, compte pleinement tenu des informations fournies par l'organe subsidiaire concerné.

14. En ce qui concerne les futurs travaux sur la résistance aux antimicrobiens, la Commission a approuvé la proposition du Comité exécutif d'établir un groupe de travail intersessions ouvert à tous les membres et observateurs intéressés et chargé d'examiner les observations reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2005/33-CAC et de formuler des propositions à l'intention de la plénière sans préjudice des décisions qui seraient prises par celle-ci concernant le mandat, le calendrier d'achèvement des travaux et le nom du groupe spécial (voir point 11).

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 3 de l'ordre du jour)⁴

15. Le Secrétariat a informé la Commission que l'amendement aux Statuts proposé à sa vingt-huitième session en tant qu'amendement consécutif à la suppression de la procédure d'acceptation avait été approuvé par la Conférence de la FAO, à sa trente-troisième session, et par l'Assemblée mondiale de la santé, à sa cinquante-neuvième session, et qu'il pouvait donc entrer en vigueur.

Propositions d'amendements au Règlement intérieur

Amendements concernant la durée du mandat des membres du Comité exécutif

16. La Commission a pris acte de l'approbation générale des amendements à l'Article III. Bureau, à l'Article IV. Coordonnateurs et à l'Article V. Comité exécutif, proposés par le Comité sur les principes généraux.

17. La Commission a déterminé que le quorum spécifié à l'Article VI.7 pour l'amendement du Règlement intérieur était constitué⁵. Conformément à l'Article VIII.7 et à l'Article XV.1 du Règlement intérieur de la Commission et à l'Article XII.7 du Règlement général de la FAO, la Commission a décidé de procéder à un seul vote par appel nominal pour tous les amendements, étant donné qu'ils concernent tous la durée du mandat des membres du Comité exécutif, avec les résultats suivants.

⁴ ALINORM 06/29/4, ALINORM 06/29/4A (observations de l'Argentine, du Brésil et de la Malaisie), ALINORM 06/29/4-Add.1, LIM 10 (observations de l'Australie, des Philippines, de la Thaïlande), LIM 12 (observations de l'Inde).

⁵ Le nombre d'États Membres du Codex [173] / 2 + 1 = 87,5; arrondi au chiffre inférieur 87.

| | |
|----------------------|--|
| Votes pour: | Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lituanie, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République slovaque, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Singapour, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam. |
| Votes contre: | Néant. |
| Abstentions: | Néant. |
| Décompte: | 89 votes exprimés, 89 favorables, 0 contre, 0 abstention (majorité des deux tiers requise 60). |
| Résultat: | L'amendement a été adopté. |

18. La Commission a noté que les amendements au Règlement intérieur n'entreraient en vigueur qu'après leur approbation par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS (Article XVI). Les amendements aux articles tels qu'adoptés par la Commission figurent à l'Annexe II au présent rapport.

19. Le représentant du conseiller juridique de la FAO a informé la Commission que les amendements, après leur approbation par les directeurs généraux, devraient s'appliquer aux élections qui se tiendraient à la trentième session (2007) et a apporté les précisions ci-après.

20. En ce qui concerne l'éligibilité à l'élection de 2007 des différents membres du Comité exécutif (c'est-à-dire, le président et les vice-présidents, les membres élus sur une base géographique et les coordonnateurs), il a été proposé que la question soit réglée dans l'esprit et conformément à l'objectif des nouvelles dispositions. L'objectif de ce nouveau régime était que, dans le cas de la réélection de membres du Comité exécutif, et quelle que soit la fréquence des sessions – annuelle ou biennale – les membres siègeraient pendant trois ou quatre ans. Il a aussi été proposé, pour des raisons de commodité et d'équité, que la période pendant laquelle la fonction a été assumée en vertu des articles actuellement en vigueur devrait être prise en compte à la trentième session (2007) lorsqu'il serait décidé de l'éligibilité des membres en fonction à ce moment-là. En conséquence, à la trentième session (2007), les membres ayant siégé pendant trois ans au moins ne pourraient pas être réélus pour la même fonction. Les membres ayant occupé leur fonction pendant une période inférieure pourraient être réélus. Cette solution s'appliquerait « uniformément » à toutes les catégories de membres du Comité exécutif, c'est-à-dire au président, aux vice-présidents, aux membres élus sur une base géographique et aux coordonnateurs.

21. La Commission **est convenue** de procéder selon les modalités proposées par le représentant du Conseiller juridique de la FAO.

Propositions d'amender d'autres sections du Manuel de procédure

Amendements à la Procédure d'élaboration des normes et textes apparentés du Codex, au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex, y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques et au Guide concernant la procédure de révision et d'amendement des normes Codex

Amendements consécutifs aux lignes directrices sur le déroulement des réunions des comités et des groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex

22. La délégation malaisienne, tout en appuyant les amendements à la Procédure d'élaboration, Parties 3 et 4, a fait valoir que six paragraphes du *Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8*, dont la suppression avait été proposée, devraient être réinsérés afin de garantir que l'adoption d'amendements n'ayant pas été

suffisamment examinés n'affecte pas les travaux du Codex et de donner aux délégations le temps nécessaire pour analyser lesdits amendements. La délégation indienne a signalé que les dispositions suivantes du *Guide* devraient être réinsérées dans la Procédure d'élaboration à l'étape 8: paragraphe 2 sur la date d'envoi de la lettre circulaire afin de garantir que les observations soient disponibles en temps utile; et paragraphe 6 permettant aux membres d'appeler l'attention de la Commission sur toute question qui, à leur avis, n'aurait pas été résolue de manière satisfaisante à une étape précédente. Ces propositions ont été appuyées par plusieurs délégations, qui ont souligné que les incidences économiques étaient un point important, en particulier pour les pays en développement.

23. Après un débat, la Commission est convenue d'adopter les amendements tels que proposés et de transmettre les propositions formulées par la délégation indienne dans ses observations écrites (LIM 12) et par la délégation malaisienne au Comité sur les principes généraux, à sa session suivante, qui déciderait s'il était utile de réinsérer dans la Procédure d'élaboration les paragraphes qui avaient été supprimés du *Guide*.

Amendements aux Principes généraux du Codex Alimentarius

24. La délégation malaisienne, appuyée par plusieurs autres délégations et un observateur, a exprimé des préoccupations quant à la suppression des dispositions relatives aux textes à caractère consultatif figurant dans les Principes généraux. La délégation a souligné l'importance des textes consultatifs, qui permettent de donner des orientations aux gouvernements en matière de contrôle alimentaire, et a souligné que la Commission devrait envisager d'élaborer des textes apparentés (codes d'usages, etc.) lorsque les données scientifiques ne suffisent pas ou ne sont pas assez complètes pour élaborer une norme. En conséquence, elle a proposé de maintenir les dispositions sur le caractère consultatif des textes apparentés. Des délégations ont fait valoir que si aucune référence n'était faite au caractère consultatif des textes, on pourrait en déduire que les textes du Codex étaient obligatoires. Le Secrétariat a rappelé que le Comité sur les principes généraux avait décidé de supprimer ces dispositions spécifiques sur les « textes à caractère consultatif » étant donné que toutes les normes et textes apparentés du Codex étaient consultatifs et afin d'éviter toute confusion sur le caractère des différents types de textes du Codex.

25. Étant donné les questions de fond soulevées par plusieurs délégations, la Commission est convenue de renvoyer la proposition d'amendement au Comité sur les principes généraux pour nouvel examen, compte tenu des observations formulées à la présente session.

Mandat du Comité sur les additifs alimentaires et du Comité sur les contaminants dans les denrées alimentaires

26. La Commission a adopté les projets de mandat des deux comités avec les amendements proposés par la délégation brésilienne dans ses observations écrites, décidant par voie de conséquence de remplacer le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) par le Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) et le Comité sur les contaminants dans les denrées alimentaires (CCCF). La Commission est convenue que les deux comités examineraient leurs mandats respectifs à leur première session.

27. La Commission est convenue que les questions d'irradiation des aliments relèveraient du Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires et a adopté la proposition d'amendement au point g) de son mandat.

28. La délégation finlandaise, s'exprimant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a fait valoir que les nouveaux comités devraient étudier les changements consécutifs présentés dans le document ALINORM 06/29/4-Add.1 pour nouvel examen de la Commission et qu'en attendant, les dispositions de ces textes devraient rester en vigueur dans la mesure où elles concernaient les activités des deux comités.

29. La Commission a adopté les amendements consécutifs à plusieurs sections du Manuel de procédure proposés dans le document ALINORM 06/29/4-Add.1, étant entendu qu'elle pourrait les réexaminer si nécessaire à l'avenir.

Projet de révision des critères régissant l'établissement d'un ordre de priorité des composés à évaluer par la JMPR

30. La délégation indienne, appuyée par d'autres délégations, a proposé d'insérer un autre critère afin de garantir que la priorité soit accordée aux pesticides et aux produits importants pour les pays en développement.

31. La délégation néerlandaise, s'exprimant en tant que présidente du Comité sur les résidus de pesticides, a rappelé que les demandes d'évaluation de composés par la JMPR étaient subordonnées à la disponibilité de données pertinentes, en particulier d'essais contrôlés, et que l'application des LMR (limites maximales de résidus) Codex et nationales à l'importation et à l'exportation était une question que le Comité examinait séparément. La Commission a aussi rappelé que les Critères régissant l'établissement des priorités des travaux tenaient expressément compte des besoins des pays en développement.

32. Après un débat, la Commission a adopté le projet de révision des critères et est convenue de transmettre au Comité sur les résidus de pesticides la question du classement par ordre de priorité des pesticides et des produits intéressant les pays en développement concernant aussi bien les nouveaux produits chimiques que la réévaluation périodique.

Utilisation des résultats d'analyse: plans d'échantillonnage, relations entre les résultats analytiques, incertitude des mesures, facteurs de récupération et dispositions des normes Codex

33. La délégation thaïlandaise, appuyée par d'autres délégations, a exprimé ses préoccupations quand aux dispositions relatives à l'incertitude des mesures et fait observer que si chaque comité de produit avait la possibilité de décider de la manière dont il allait traiter l'incertitude des mesures, il s'en suivrait un manque de cohérence au sein du Codex; des orientations précises devaient être fournies sur la prise en compte de l'incertitude des mesures. En conséquence, la délégation a proposé de différer l'adoption des dispositions sur l'Utilisation des résultats analytiques jusqu'à ce qu'une telle orientation soit fournie.

34. Après un débat, la Commission a décidé d'adopter les recommandations telles que proposées et de transmettre au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage la demande d'orientations supplémentaires présentée par plusieurs délégations afin de traiter l'incertitude de la mesure.

35. Les amendements au Manuel de procédure adoptés par la Commission sont présentés à l'Annexe III du présent rapport.

PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

36. La Commission a adopté les projets de normes et de textes apparentés soumis par ses organes subsidiaires à l'étape 8 (y compris ceux qui ont été soumis à l'étape 5 avec une recommandation visant à omettre les étapes 6 et 7 et ceux qui ont été soumis à l'étape 5 de la Procédure accélérée) dont la liste figure à l'Appendice IV du présent rapport.

37. Les paragraphes suivants contiennent des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

Céréales, légumes secs et légumineuses

Projet de norme pour les nouilles instantanées⁷

38. La Commission a rappelé que les travaux sur ce projet de norme avaient été initiés par le Comité de coordination pour l'Asie, puis développés par le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses par correspondance après son adoption à l'étape 5, et elle a noté que toutes les dispositions avaient été approuvées par les Comités horizontaux compétents. La Commission a adopté le projet de norme tel qu'il est proposé avec les modifications rédactionnelles soumises par le Japon dans ses observations écrites.

Additifs alimentaires et contaminants

Projet de révision du préambule de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires⁸

39. La délégation de l'Inde, en référence à sa note écrite figurant au LIM 8, a proposé des modifications aux sections 1.2 et 3.1 de ce préambule.

⁶ ALINORM 06/29/5; ALINORM 06/29/3A; ALINORM 06/29/5A (observations des pays suivants : Argentine, Australie, Brésil, Chine, États-Unis, Guatemala, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pérou et Suisse et de l'IDF); LIM 4 (observations du Brésil, de la Chine, du Japon, du Pérou, de la Thaïlande, de l'IADSA et de l'ISDI); LIM 8 (observations des pays suivants : Brésil, Honduras, Inde, Kenya, Malaisie, Pérou, Philippines, Suisse et Thaïlande et de l'AIBP); LIM 13 (observations de la Thaïlande), CAC/29-LIM 15 (observations de l'Inde).

⁷ Appendice à CL 2006/15-CPL.

⁸ ALINORM 06/29/12, Annexe V.

40. La Commission, notant que les points évoqués par l'Inde avaient déjà été examinés par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants, **a adopté** la proposition de révision du préambule de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires, en l'état. La Commission a noté que la délégation de l'Inde pourrait exprimer ses préoccupations lors d'une future session du Comité sur les additifs alimentaires.

Projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (GSFA) à l'étape 8 et Avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (GSFA) à l'étape 5/8⁹

41. La Commission a noté que dans le cadre de l'examen critique, le Comité exécutif, à sa cinquante-huitième session, avait fourni des orientations générales au CCFAC pour l'élaboration de la GSFA en ce qui concerne les dispositions relatives à des additifs alimentaires dans les normes sur les produits.

42. La Commission **a approuvé** les recommandations ci-après du Comité exécutif¹⁰:

- i) Le CCFAC devra, dans ses prochains rapports, faire une nette distinction entre:
 - a) les dispositions relatives aux additifs incluses dans les normes adoptées et que l'on a proposé d'inclure dans la GSFA;
 - b) la révocation des dispositions pertinentes figurant dans la GSFA par souci de cohérence avec les normes existantes;
 - c) les amendements proposés aux dispositions actuelles relatives aux additifs dans les normes Codex à inclure dans la GSFA. Ces amendements pourraient être soumis au comité compétent (lorsque des comités actifs existent et que les normes pertinentes font l'objet d'un examen). Le Comité pourrait aussi élaborer sous la forme de nouvelles dispositions ou d'amendements à la GSFA, dans ce cas, il faudrait suivre la procédure par étapes, afin que des observations puissent être formulées.
- ii) Le Comité a également recommandé que lorsque des dispositions concernant les additifs à inclure dans la GSFA débouchent sur des amendements aux dispositions sur les additifs dans des normes Codex, des modifications corrélatives soient apportées aux normes pertinentes, et que les rapports du CCFAC comprennent un tableau affichant les dispositions relatives aux additifs présentes dans les normes Codex.

43. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant en tant que Présidente du CCFAC, a indiqué que le CCFAC ferait son possible pour assurer la transparence des propositions soumises à la Commission durant l'élaboration de la GSFA.

44. En ce qui concerne la question de savoir si les niveaux de certains additifs alimentaires dans la catégorie d'aliments n° 11.1.2 (Sucre en poudre, dextrose en poudre) et la catégorie d'aliments n° 12.1.1 (Sel) dans la GSFA étaient différents des niveaux actuels correspondant aux normes pertinentes sur les produits¹¹, la délégation des Pays-Bas a précisé que les dispositions relatives à certains additifs alimentaires de la GSFA, tels que les phosphates dans le sucre en poudre et les ferrocyanures dans le sel, avaient été regroupées, car dans l'évaluation du JECFA, une DJA de groupe leur a été attribuée. La délégation a donc assuré la Commission qu'aucun changement n'était effectué au moment du transfert des dispositions relatives aux additifs dans les normes individuelles à la GSFA.

45. La délégation a précisé en outre que toutes les dispositions de la catégorie d'aliments n° 02.2.1.2 (Margarine et produits similaires), n° 13.1.1 (Préparations pour nourrissons) et n° 13.1.2 (Préparations de suite), dont l'inclusion dans la GSFA est proposée (ALINORM 06 29/12, Annexe VII) étaient conformes à la dernière version des normes adoptée par la Commission et qu'aussitôt que de nouvelles normes ou des normes révisées seraient adoptées, les dispositions pertinentes seraient mises à jour en conséquence dans la GSFA.

46. La délégation des États-Unis a soutenu fermement l'adoption du projet et de l'avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la GSFA sans aucun changement et elle a déclaré qu'elle estimait que les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session n'étaient pas conformes à la situation de la GSFA comme unique point de référence pour les additifs alimentaires dans le Codex Alimentarius

⁹ ALINORM 06/29/12, Annexe VII et Annexe XI.

¹⁰ ALINORM 96/29/3A, par. 6 à 8.

¹¹ ALINORM 06/29/3A par.11 et par. 12.

et qu'elles retardaient indûment les activités du CCFAC. La délégation de la Communauté européenne et certaines autres délégations ont également approuvé l'adoption du projet et de l'avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la GSFA tels qu'ils sont présentés.

47. La délégation du Costa Rica a proposé que les dispositions relatives à certains additifs des catégories d'aliments n° 2.2.1.2 (margarine et produits similaires), n° 02.1 (Matières grasses et huiles anhydres) et n° 02.1.2 (Huiles et graisses végétales), ne soient pas révoquées, car l'utilisation de ces additifs avait une incidence importante pour ces produits alimentaires.

48. La délégation de la Malaisie a souligné que le Projet de norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables et le Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons étaient actuellement élaborés par le Comité sur les graisses et les huiles et le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime respectivement et que la Norme sur les préparations de suite était étroitement liée à la Norme pour les préparations pour nourrissons. En conséquence, la délégation a proposé que l'adoption des dispositions relatives à des additifs alimentaires pour la « margarine et les produits similaires » et pour les « préparations pour nourrissons » et les « préparations de suite » dans la GSFA soit ajournée.

49. À l'issue d'un bref débat, la Commission a **adopté** le projet et l'avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la GSFA (ALINORM 06/29/12 Annexes VII et XI) à l'étape 8 ou à l'étape 5/8, à l'exception des catégories d'aliments n° 02.2.1.2, 13.1.1 et 13.1.2 dans ces deux Annexes et elle a **décidé** d'ajourner l'examen des dispositions relatives à des additifs alimentaires de ces catégories d'aliments en attendant la mise au point définitive du Projet de norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables et du projet de norme pour les préparations pour nourrissons, et la soumission au CCFA, pour adoption, des sections de ces normes sur les additifs.

50. Les délégations des États-Unis et de la Communauté européenne ont réservé leur position sur cette question.

51. Conformément à la recommandation du Comité exécutif¹², la Commission a invité le CCFA à examiner la catégorie d'aliments 02.2.1.2, afin d'assurer une correspondance exacte avec les normes de produits pertinentes.

Projet de limites maximales pour le cadmium¹³ dans les mollusques bivalves marins (à l'exclusion des huîtres et des coquilles Saint-Jacques), dans les céphalopodes (éviscérés) et dans le riz poli¹⁴

i) Limite maximale pour le cadmium dans les mollusques

52. La délégation de la Communauté européenne a noté qu'à sa trente-huitième session, le CCFAC avait amorcé les débats sur la définition de la limite de 1,0 mg/kg pour le cadmium qui avait été adoptée par la Commission à sa vingt-huitième session à l'étape 5. La délégation a estimé que l'apport en cadmium devrait être réduit au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre et elle s'est opposée à l'adoption par la Commission, sans justification, d'un niveau supérieur, de 2 mg/kg.

53. Sur ce point, la délégation des Pays-Bas, s'exprimant en tant que Présidente du CCFAC, a précisé que le CCFAC était convenu d'un niveau supérieur de 2 mg/kg, en tenant compte de l'évaluation d'impact de l'apport alimentaire effectuée par le JECFA à sa soixante-quatrième session pour trois limites maximales différentes pour le cadmium et de sa conclusion selon laquelle le niveau proposé de 1mg/kg et un niveau supérieur de 2 mg/kg (soit un niveau supérieur) avaient peu d'incidence sur l'apport moyen de cadmium.

54. La Commission a **adopté** la limite maximale de 2 mg/kg de cadmium dans les mollusques bivalves marins (à l'exclusion des huîtres et des coquilles Saint-Jacques) et dans les céphalopodes (éviscérés) proposée à l'étape 8. La délégation de la Communauté européenne a réservé sa position sur cette question.

¹² ALINORM 06/29/3A par.10.

¹³ Pour inclusion dans la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires (CODEX STAN 193-1995).

¹⁴ ALINORM 06/29/12, Annexe XXV.

ii) Limite maximale pour le cadmium dans le riz poli

55. Plusieurs délégations ont approuvé l'adoption de la limite maximale de 0,4 mg/kg de cadmium dans le riz poli proposée par le CCFAC, en se référant à l'évaluation de l'apport et de l'exposition effectuée par le JECFA à sa soixante-quatrième session qui avait conclu que le niveau de 0,4 mg/kg était suffisant pour protéger la santé humaine.

56. Plusieurs autres délégations se sont déclarées préoccupées que le JECFA, à sa soixante-quatrième session, n'ait pas pris en considération dans son évaluation les différents régimes alimentaires dans certains pays ou certaines régions et l'exposition au cadmium des groupes vulnérables, y compris les enfants, et ils ont estimé que le niveau proposé n'était pas acceptable pour les pays où le riz est l'aliment de base.

57. Les représentants de la FAO et de l'OMS, s'exprimant au nom des Secrétariats du JECFA, ont indiqué que l'évaluation du JECFA avait pris en compte jusqu'à 13 régimes alimentaires régionaux et que même dans le scénario de référence le plus élevé l'apport estimatif restait de 34 pour cent de la DHTP.

58. La délégation de la Communauté européenne ne s'est pas opposée à l'adoption du projet de limite maximale, notant que le riz contenant du cadmium à 0,4 mg/kg était produit dans des zones géographiques très limitées et que par conséquent, il était peu probable que ce riz soit commercialisé dans le circuit international.

59. Après un bref débat, la Commission a **adopté** la limite maximale de 0,4 mg/kg de cadmium dans le riz poli, proposée à l'étape 8. Les délégations de l'Égypte, des Émirats arabes unis, du Honduras, du Nigéria, de la Norvège, du Qatar et de Singapour ont réservé leur position sur cette question.

Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des produits destinés à l'alimentation humaine et animale par les dioxines et les PCB de type dioxine¹⁵

60. La délégation de la Thaïlande, appuyée par l'Inde, en référence à ses observations écrites figurant au document LIM 13, a déclaré que certaines recommandations dans l'Avant-projet de code étaient formulées de manière trop générale pour que les utilisateurs puissent les suivre et que des orientations pratiques par étape étaient nécessaires. La délégation s'est également inquiétée de ce que les méthodes d'analyse actuellement disponibles nécessitent de lourds investissements qui constituent un problème pour les pays en développement. Cette position a été approuvée par d'autres délégations. Ces délégations ont proposé de différer l'adoption de la section sur les méthodes d'analyse ou de la renvoyer au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) pour une étude plus approfondie.

61. La délégation de la Communauté européenne, appuyée par les États-Unis, a précisé que les préoccupations exprimées par certains pays avaient déjà été prises en compte par le Comité et que les méthodes d'analyse et les bonnes pratiques de laboratoire étaient considérées comme ayant une importance critique pour les contaminants comme les dioxines et les PCB de type dioxine.

62. La Commission a **adopté** le Code d'usages proposé à l'étape 5/8 et est convenue d'inviter le CCMAS à examiner les sections sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et de déterminer la nécessité de révisions futures du Code, en tenant compte des observations formulées à la présente session.

Avant-projet de limites indicatives révisées pour les radionucléides présents dans les denrées alimentaires contaminées suite à une urgence nucléaire ou radiologique destinées à des échanges internationaux¹⁶

63. Certaines délégations se sont inquiétées que les limites indicatives proposées soient insuffisantes pour protéger la santé des consommateurs et elles ont déclaré que les effets nocifs à long terme des radionucléides pour la santé de l'homme devaient être pris en compte.

64. Le représentant de l'AIEA a précisé que les limites indicatives proposées pour les radionucléides n'étaient pas différentes des niveaux actuellement adoptés par la Commission et que la portée de ce texte avait été élargie avec l'inclusion de nouveaux radionucléides. Le représentant a également précisé que les limites indicatives concernaient des situations d'urgence nucléaire ou radiologique et ne devaient pas être utilisées pour une surveillance régulière menée au niveau national et que d'autres conventions internationales existantes pouvaient être appliquées pour éviter la distribution de produits alimentaires contaminés.

¹⁵ ALINORM 06/29/12, Annexe XXVI.

¹⁶ ALINORM 06/29/12, Annexe XXXI.

65. La Commission a **adopté** la révision des limites indicatives pour les radionucléides proposée à l'étape 5/8.
66. Les délégations de l'Égypte, de la Malaisie, de Singapour et du Soudan ont réservé leur position sur cette question.

Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires

Avant-projet de principes et de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques¹⁷

67. La Commission a noté que la définition d'expressions telles que « fondée sur des données scientifiques » et « fondée sur l'analyse des risques » était en cours de discussion au sein du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) sur la base d'un document de travail présenté par la délégation de la Nouvelle-Zélande¹⁸ mais que cela ne s'opposait pas à l'adoption de l'Avant-projet de principes.

68. La Commission a pris note des amendements proposés par les délégations indienne et péruvienne dans les documents LIM 8 et LIM 4, respectivement. La Commission a cependant estimé que l'Avant-projet de principes et de directives avait fait l'objet d'un examen approfondi au sein du CCFICS et que la réouverture de la discussion retarderait l'adoption du document.

69. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de principes et de directives aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, pour inclusion sous forme d'annexe aux *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (CAC/GL 47-2003). Les délégations indienne et péruvienne ont réservé leur position sur cette décision.

Avant-projet de principes applicables à la traçabilité/traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires¹⁹

70. La délégation indienne, tout en étant favorable à l'Avant-projet de principes en général, a proposé dans les documents LIM 8 et LIM 15 des amendements de fond au texte. La Commission n'a cependant pas approuvé ces propositions, notant que les points soulevés par l'Inde avaient été débattus de manière approfondie au sein d'un groupe de travail et à la quatorzième session du CCFICS. La délégation indienne a réservé sa position sur cette décision.

71. L'observateur de l'OIE a informé la Commission que le Code sanitaire pour les animaux terrestres, à la section sur l'identification et la traçabilité des animaux vivants, faisait référence aux textes pertinents du Codex. L'observateur était d'avis qu'une référence analogue à l'OIE et à la CIPV pourrait être incluse dans l'Avant-projet de principes afin d'inciter les membres à mettre en place un système de traçabilité qui englobe l'ensemble de la filière alimentaire sans créer de lacunes et de doubles emplois.

72. La Commission est convenue de faire référence aux textes de l'OIE et de la CIPV en ajoutant, à la fin du paragraphe 1, la phrase: « ainsi que ceux adoptés par l'OIE et par la CIPV, le cas échéant. ». Les délégations du Chili, de la Malaisie et de la Thaïlande ont réservé leur position sur cette décision.

73. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de principes amendé aux étapes 5/8 avec omission des étapes 6 et 7.

Étiquetage des denrées alimentaires

Projet d'amendement aux directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 Substances autorisées: Tableau 3²⁰

74. La Commission a noté que le Comité exécutif, à sa cinquante-huitième session, tout en procédant à l'examen critique, avait recommandé de renvoyer à l'étape 6 le Projet d'amendement aux directives pour la production, la transformation et l'étiquetage des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique, car celui-ci n'avait pu être distribué pour observations à l'étape 6 avant la session du Comité, ayant été présenté trop

¹⁷ ALINORM 06/29/30, par. 48 et Annexe II.

¹⁸ ALINORM 06/29/33, par. 149 à 162.

¹⁹ ALINORM 06/29/30, par. 80 et Annexe III.

²⁰ ALINORM 06/29/22, Annexe II.

tard²¹. Des délégations ont indiqué qu'elles avaient d'autres observations à formuler et se sont déclarées favorables à un nouvel examen du Tableau au sein du Comité.

75. La Commission **est convenue** de renvoyer le Projet d'amendement à l'étape 6 pour observations et nouvel examen par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Les délégations de la Communauté européenne et des États-Unis d'Amérique ont exprimé leurs réserves quant à cette décision.

*Avant-projet de définition des acides gras trans (Amendement aux directives concernant l'étiquetage nutritionnel)*²²

76. La Commission a rappelé que, à sa vingt-sixième session, tout en adoptant les Directives révisées concernant l'étiquetage nutritionnel, elle avait demandé au Comité sur l'étiquetage nutritionnel, en coopération avec le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, de fournir une définition des acides gras trans²³. Après examen de la définition par le CCFNSDU et approbation par la Commission à sa vingt-huitième session, en tant que nouvelle activité dans le cadre de la procédure accélérée, le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, à sa trente-cinquième session, avait mis au point la définition pour inclusion dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*. La Commission **a adopté** l'Avant-projet de définition proposé à l'étape 5 de la procédure accélérée.

*Norme générale pour les jus et les nectars de fruits: dispositions d'étiquetage concernant les auxiliaires technologiques*²⁴

77. La Commission a rappelé que la Norme pour les jus et les nectars de fruits avait été adoptée à sa vingt-huitième session, à l'exception de trois auxiliaires technologiques susceptibles d'entraîner des réactions allergiques qui étaient soumis à des dispositions d'étiquetage spécifiques, nécessitant donc la confirmation du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires²⁵.

78. La Commission a noté que, à sa trente-quatrième session, le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait confirmé les dispositions d'étiquetage figurant dans la note de bas de page de la liste des auxiliaires technologiques sur proposition du Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et légumes. En conséquence, la Commission **a adopté** ces dispositions, ce qui permet d'inclure ces auxiliaires technologiques dans la Norme pour les jus et les nectars de fruits.

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

*Méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour inclusion dans les normes Codex et/ou dans la norme CODEX STAN 234-1999*²⁶

79. La Commission a été informée que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage avait confirmé toutes les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à inclure dans les projets de norme soumis pour adoption à la Commission (nouilles instantanées, lait et produits laitiers) ou dans des normes en vigueur (jus de fruits, lait et produits laitiers) dans le cadre de la mise à jour périodique des méthodes. Il a aussi été noté que les méthodes d'analyse entérinées par le CCMAS pour des projets de norme toujours en cours d'élaboration dans les comités concernés n'étaient pas présentées à la Commission pour examen.

80. La délégation thaïlandaise, soutenue par plusieurs délégations, a exprimé sa préoccupation quant à l'adoption des méthodes de spectrométrie de masse isotopique qui ne manqueraient pas de créer des difficultés pour les pays en développement où des méthodes aussi coûteuses et complexes n'étaient pas disponibles, et a proposé de demander au CCMAS d'envisager des méthodes de remplacement qui seraient applicables plus généralement pour l'analyse des jus de fruit. L'observateur de la Fédération internationale des producteurs de jus de fruits (FIJU) a indiqué que les méthodes avaient été déterminées après un examen détaillé par le Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et légumes et qu'elles étaient nécessaires pour compléter la Norme pour les jus et les nectars de fruits.

²¹ ALINORM 06/29/3A, par. 19.

²² ALINORM 06/29/22, Annexe V.

²³ ALINORM 03/26/41, par. 72.

²⁴ ALINORM 06/29/22, par. 4-5.

²⁵ ALINORM 05/28/41, par. 64.

²⁶ ALINORM 06/29/23, Annexe II.

81. Après un débat, la Commission a **adopté** les méthodes proposées dans la Norme pour les jus et les nectars de fruits et a recommandé que le CCMAS accorde l'attention voulue aux méthodes d'analyse pouvant être utilisées, le cas échéant, partout dans le monde, dans les pays développés comme dans les pays en développement. La Commission a adopté toutes les méthodes proposées.

Lait et produits laitiers²⁷

Projet de norme pour un mélange de lait concentré écrémé et de graisse végétale

Projet de norme pour un mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre

Projet de norme pour un mélange de lait concentré écrémé sucré et de graisse végétale

82. La délégation du Costa Rica a proposé d'ajouter le pourcentage de matière grasse du lait et de matière grasse végétale à côté du nom de la denrée alimentaire. La Commission a **adopté** les projets de norme avec un amendement à la liste énumérée à la Section 3.1 « Matières premières », qui devient « Lait écrémé et laits en poudre écrémés, autres extraits secs du lait écrémé et graisses/huiles végétales comestibles », à des fins de clarification.

Projet de normes révisées pour le Cheddar (C-1) et le Danbo (C-3)

Avant-projets de norme révisée pour l'Edam (C-4), le Gouda (C-5), le Havarti (C-6), le Samsø (C-7), l'Emmental (C-9), le Tilsiter (C-11), le Saint-Paulin (C-13), le Provolone (C-15), le Cottage Cheese (C-16), le Coulommiers (C-18), le fromage à la crème (C-31), le Camembert (C-33), le Brie (C4) et Avant-projet de norme pour la Mozzarella

83. La Commission a noté que toutes les dispositions d'étiquetage transmises au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avaient été confirmées, à l'exception de la Section 7.2 « Pays d'origine ». Elle a par ailleurs noté que le Comité sur le lait et les produits laitiers, à la demande du CCFL, avait donné des arguments au CCFL pour expliquer l'inclusion de cette disposition.

84. Certaines délégations ont exprimé l'opinion que toutes les normes individuelles devaient être adoptées à l'étape 8 excepté la Section 7.2, qui devrait être renvoyée au CCFL pour examen ultérieur, alors que d'autres délégations se sont déclarées favorables à l'adoption des normes dans leur totalité, comme proposé par le CCMMP, et étaient d'avis que l'étiquetage concernant le pays d'origine était essentiel pour faire en sorte que le consommateur ne soit pas induit en erreur.

85. La délégation des États-Unis d'Amérique, appuyée par d'autres délégations, a noté que la Commission avait décidé de ne pas entreprendre de nouvelle activité sur la révision des dispositions d'étiquetage concernant le pays d'origine dans la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées et elle a fait observer que l'étiquetage du pays d'origine n'était pas motivé par des problèmes de sécurité sanitaire et que les questions ayant trait à l'information des consommateurs relevaient de la législation nationale, comme indiqué à la section 4.5.1. de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées.

86. La délégation suisse a fait valoir qu'il fallait élaborer des normes plus générales orientées sur l'aspect sanitaire, conformément aux recommandations de l'Évaluation du Codex et du Cadre stratégique, afin de limiter le nombre des normes individuelles pour les fromages et a proposé de renvoyer ces normes à l'étape 6.

87. La délégation soudanaise s'est déclarée favorable à la déclaration du pays d'origine et à l'indication de l'espèce animale, afin d'éviter d'induire le consommateur en erreur.

88. Après de débats prolongés sur cette disposition, la Commission a décidé d'adopter les avant-projets de norme à l'étape 5, de les avancer à l'étape 8 avec omission des étapes 6 et 7 et de **maintenir** toutes les normes à **l'étape 8** en attendant le nouvel examen de la Section 7.2 « Pays d'origine » par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa prochaine session, étant entendu que, à sa trentième session, la Commission se pencherait à nouveau sur cette question au vu de l'opinion du CCFL sur la Section 7.2. Ces projets de norme sont présentés à l'Annexe VI du présent rapport.

²⁷ ALINORM 06/29/11, Annexes II à XXIII.

89. La Commission a noté par ailleurs que, dans ses délibérations sur la Section 7.2, le CCFL tiendrait compte de ce que dans la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées les dispositions concernant le pays d'origine faisaient référence au pays de fabrication, alors que dans de nombreuses normes pour les fromages individuels, des noms génériques régionaux étaient spécifiés.

90. La Commission a noté que plusieurs corrections d'ordre rédactionnel devraient être apportées à la version espagnole des Avant-projets de normes révisées pour l'Edam, la Mozzarella et le fromage à la crème, conformément aux observations écrites de l'Argentine (CAC/29 LIM 4).

Nutrition et aliments diététiques ou de régime

Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge²⁸

91. La délégation thaïlandaise, se référant à ses observations formulées dans le document LIM 13, a fait valoir qu'il était nécessaire de limiter la quantité de sucres ajoutés, qui ne devait pas dépasser 10 pour cent de l'apport énergétique total, conformément aux recommandations de la consultation d'experts OMS/FAO de 2002 sur l'alimentation, la nutrition et la prévention de maladies chroniques, et a proposé de renvoyer le texte au CCNFSDU pour nouvel examen de cette question. Cette opinion a été soutenue par plusieurs délégations.

92. La délégation indienne, se référant à ses observations présentées dans le document LIM 8, a proposé que la teneur en céréales des aliments à base de céréales soit au moins de 50 pour cent, que la valeur énergétique des aliments à base de céréales destinés aux nourrissons soit de 4-5 kcal/g et que la teneur minimale en protéine des aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants soit de 15 pour cent. Cette opinion a été soutenue par plusieurs délégations.

93. Après un débat, la Commission **a adopté** le Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 8, comme proposé à l'Annexe II de l'ALINORM 06/29/26. Les délégations thaïlandaise et indienne ont réservé leurs positions sur cette décision. La Commission est convenue de demander au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime d'évaluer s'il convenait de réviser les Sections 3.2, 3.3 et 3.4 de la norme adoptée en fonction des recommandations de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'activité physique et la santé.

Résidus de pesticides

Projets de limites maximales de résidus pour les pesticides, y compris les piments forts séchés²⁹

94. La Commission **a adopté** les LMR proposées aux Annexes II et III de l'ALINORM 06/29/24 et noté les réserves exprimées par la Communauté européenne et la Norvège sur les LMR pour le méthiocarbe (132), la deltaméthrine (135), l'oxydeméton-méthyl (166) et le chlorprophame (201).

Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires³⁰

95. La Commission **a adopté** les projets de limites maximales de résidus pour le trichlorfon (métrifonate), la pirlimycine, la cyperméthrine / alpha-cyperméthrine et la doramectine proposés à l'étape 8.

96. Les délégations de la Communauté européenne et de la Norvège ont réservé leur position sur l'adoption des limites maximales de résidus pour le trichlorfon dans le lait de vache. La délégation argentine a émis des réserves sur la décision d'adopter des limites maximales de résidus pour la cyperméthrine / alpha-cyperméthrine.

²⁸ ALINORM 06/29/26, Annexe II.

²⁹ ALINORM 06/29/24, Annexe II.

³⁰ ALINORM 06/29/31, Annexe II.

AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5 (Point 5 de l'ordre du jour)³¹

97. La Commission a **adopté** les avant-projets de normes et les textes apparentés à l'étape 5 soumis par ses organes subsidiaires à l'étape 5, tels que présentés à l'Annexe V au présent rapport, et les a avancés à l'étape 6. La Commission a noté que les observations techniques formulées lors de la session seraient transmises aux comités concernés pour examen. La Commission a encouragé les membres et les observateurs qui ont soumis des observations par écrit ou oralement à la session à soumettre ces observations à l'étape 6 de la Procédure.

98. Des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises concernant certaines questions sont présentées ci-après.

Additifs alimentaires et contaminants***Avant-projet de révision des Noms de catégorie du Codex et du Système international de numérotation des additifs alimentaires³²***

99. L'observateur de l'ICBA, tout en appuyant l'adoption de la proposition de révision, s'est inquiété de la suppression de la catégorie fonctionnelle « acides » et de la sous-catégorie « agents de sapidité » dans le Tableau de l'Annexe XV et a noté que les agents de sapidité étaient un domaine faisant l'objet d'innovations dynamiques.

100. L'observateur de la FID a indiqué que les « supports » ne devraient pas être considérés comme des additifs ou des auxiliaires technologiques et qu'en conséquence, ils ne devraient pas figurer dans ce tableau.

101. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant en tant que Présidente du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants, a précisé que les observations formulées pourraient être traitées à des étapes ultérieures et a également noté que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants avait décidé de placer entre crochets les catégories fonctionnelles des supports et des gaz de conditionnement et avait demandé au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires de préciser les exigences en matière d'étiquetage pour les supports et les gaz de conditionnement.

102. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de révision des Noms de catégorie du Codex et du Système international de numérotation des additifs alimentaires à l'étape 5, comme proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6.

Avant-projet de concentration maximale pour les aflatoxines totales présentes dans les amandes, les noisettes et les pistaches « prêtes à consommer »³³

103. La délégation de l'Iran a déclaré que la proposition de concentration de 8 µg/kg pour les aflatoxines totales dans les amandes, les noisettes et les pistaches prêtes à consommer était une concentration hypothétique et qu'il convenait d'attendre les résultats de l'évaluation de l'exposition d'origine alimentaire qui sera effectuée par le JECFA. Plusieurs délégations partagent cet avis.

104. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de concentration maximale pour les aflatoxines totales dans les amandes, les noisettes et les pistaches « prêtes à consommer » à l'étape 5, comme proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6.

Avant-projet de limites maximales pour l'étain dans les aliments en conserve (autres que les boissons) et dans les boissons en conserve³⁴

105. La délégation de la Communauté européenne a indiqué que la limite proposée n'était pas acceptable, faute d'évaluation toxicologique supplémentaire par le JECFA, et qu'il devrait être possible de réduire encore les concentrations d'étain en appliquant les bonnes pratiques lors de la production d'aliments en conserve.

³¹ ALINORM 06/29/6-Add.1, ALINORM 06/29/6A (observations : Australie, Bolivie, Brésil, Costa Rica, Norvège, Pérou, États-Unis, Venezuela, ILCA, ISDI, WSRO (CCNFSDU), Australie (CCRVDF), Australie (Denrées alimentaires surgelées), CAC/29-LIM 5 (observations : Argentine (CCMAS, CCMMP), Brésil (CCRVDF)), CAC/29-LIM 9 (Inde, Philippines (CCFAC), Guatemala, Philippines (CCNFSDU), Brésil, Pérou (CCMAS), Philippines (CCRVDF), Kenya, IIR (Denrées alimentaires surgelées), CAC/29-LIM 14 (observations de la Thaïlande), CAC/29-LIM 16 (observations de l'Afrique du Sud).

³² ALINORM 06/29/12 Annexe XV.

³³ ALINORM 06/29/12 Annexe XXII.

³⁴ ALINORM 06/29/12 Annexe XXVIII.

106. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de limites maximales d'étain dans les aliments en conserve à l'étape 5, comme proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6.

107. La délégation de la Communauté européenne a réservé sa position concernant cette décision.

Nutrition et aliments diététiques ou de régime

Avant-projet de norme révisée pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (Section B)³⁵

108. La délégation de l'Inde a proposé de modifier le champ d'application de cette norme en supprimant la partie de phrase « du trouble, de la maladie ou de l'état pathologique » et d'indiquer que cette norme devrait couvrir les aliments devant être consommés à des âges bien déterminés, en ayant recours à des facteurs de conversion de 6,38 pour tous les préparations à base de lait et de 5,71 pour les préparations pour nourrissons à base de soja.

109. La délégation cubaine a noté qu'il restait plusieurs passages entre crochets dans le texte et a encouragé le Comité à établir la version définitive du Projet de norme révisée dès que possible étant donné son importance.

110. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de norme révisée à l'étape 5, étant entendu que les observations techniques qui lui ont été soumises et les observations formulées par l'Inde seraient examinées par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime à sa prochaine session.

Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Avant-projet de Directives relatives au règlement des litiges concernant les résultats d'analyse (tests)³⁶

111. La Commission a pris note des observations formulées par certaines délégations concernant des sections spécifiques de l'Avant-projet : la décision de faire appel au laboratoire sélectionné par l'autorité compétente du pays importateur (section 3.3) lorsqu'il a été impossible de se mettre d'accord sur le choix d'un laboratoire; la proposition d'utiliser des échantillons dédoublés afin de confirmer ou de contester le résultat concerné; et la question de l'applicabilité de la procédure à des analyses microbiologiques, étant donné que les modèles utilisés ont été conçus pour des analyses chimiques.

112. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de directives à l'étape 5, étant entendu que les observations qui précèdent seraient examinées par le Comité à sa prochaine session.

Lait et produits laitiers

Avant-projet de modèle de certificat pour les exportations pour le lait et les produits laitiers³⁷

113. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de modèle de certification pour les exportations à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6. Elle a noté que les observations communiquées par l'Argentine (LIM 5) seraient examinées par un groupe de travail classique avant la prochaine session du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers.

Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Avant-projet de directives pour la conception et la mise en oeuvre de programmes nationaux de réglementation de l'assurance de la sécurité sanitaire des aliments concernant l'utilisation de médicaments vétérinaires chez des animaux producteurs d'aliments destinés à la consommation humaine³⁸

114. La délégation du Brésil, faisant référence à l'observation écrite qu'elle a communiquée dans le document LIM 5, a proposé d'utiliser, dans la version anglaise, l'expression « based on risk » au lieu de « risk-based » dans tout le texte, afin de l'harmoniser avec les définitions aux fins du Codex.

115. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de directives à l'étape 5, comme proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6, étant entendu que les observations qui précèdent seraient examinées par le Comité à sa prochaine session.

³⁵ ALINORM 06/29/26, par. 126 et Annexe IV.

³⁶ ALINORM 06/29/23, par. 43 et Annexe III.

³⁷ ALINORM 06/29/11, par. 142 et Annexe XXIV.

³⁸ ALINORM 06/29/31 Annexe VII.

Aliments surgelés

*Avant-projet de Code d'usages international recommandé pour la manipulation et la transformation des aliments surgelés*³⁹

116. La Commission a noté que différentes procédures avaient été appliquées pour réviser le Code depuis 1999, la dernière attribuant le travail par correspondance sur les dispositions relatives à la qualité, y compris l'analyse des points défectueux (DAP), au Secrétariat des États-Unis assisté du Secrétariat du Codex en vue de la mise au point définitive par le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, une fois celles-ci adoptées à l'étape 5 par la Commission.

117. La Commission a noté que le long travail effectué par correspondance sur les dispositions relatives à la qualité, y compris sur l'analyse des points défectueux (DAP), n'avait pas permis de résoudre quelques questions encore en suspens, comme celle de savoir si certaines dispositions relatives à la qualité ne relevaient pas plutôt des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité sanitaire et l'inclusion de l'analyse des points défectueux dans le Code. À cet égard, plusieurs délégations ont indiqué que l'analyse DAP était inutile et lourde à gérer pour l'industrie, tandis que les dispositions actuelles relatives à la qualité, venant s'ajouter à l'application du système HACCP, étaient largement suffisantes pour assurer à la fois la qualité et la sécurité sanitaire du produit.

118. Après un échange de vues sur la suite à donner à l'élaboration du Code, la Commission **est convenue** d'établir un Groupe intergouvernemental spécial sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés au titre de l'Article XI.1.b i) du Règlement intérieur de la Commission, chargé de mettre définitivement au point le Code dans un délai de deux ans en une seule session. La Commission a noté que le mandat convenu, tel que présenté à l'Annexe X au présent rapport, permettrait au Groupe spécial d'examiner et de mettre définitivement au point les dispositions du Code relatives tant à la qualité qu'à la sécurité sanitaire, sans avoir à demander l'approbation des dispositions relatives à la sécurité sanitaire au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires, à moins que le Groupe spécial n'en décide autrement. La délégation des États-Unis a fait valoir que si le Groupe spécial n'était pas en mesure d'établir la version définitive du Code en l'espace d'une réunion, la Commission devrait envisager d'interrompre les activités liées au Code.

119. La délégation thaïlandaise a proposé d'accueillir le Groupe spécial sous réserve que des fonds soient disponibles. La délégation des États-Unis a indiqué que, sous réserve d'un financement, elle aiderait la Thaïlande à assurer le bon fonctionnement du Groupe spécial. Pour résoudre le plus grand nombre possible de questions en suspens avant que la réunion physique du Groupe spécial n'ait lieu, il a été convenu qu'une lettre circulaire serait distribuée pour recueillir des observations sur le Code, désormais renvoyé à l'étape 3. Les délégations de la Thaïlande et des États-Unis réviseraient le Code par correspondance en fonction des informations soumises à la présente session de la Commission et en réponse à la lettre circulaire, de façon à établir un document révisé qui servirait de base au débat du Groupe spécial lors de sa session.

ANNULATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR (Point 6 de l'ordre du jour)⁴⁰

120. La Commission **a approuvé** l'annulation de textes du *Codex Alimentarius* adoptés précédemment, comme indiqué à l'Annexe VII du présent rapport. Des informations supplémentaires relatives aux décisions prises concernant certaines questions sont présentées aux paragraphes suivants.

Additifs alimentaires et contaminants

Dispositions de la Norme générale pour les additifs alimentaires relatives aux additifs alimentaires

121. La délégation de la Malaisie, appuyée par le Costa Rica, s'est opposée à l'annulation de sept dispositions relatives à des additifs alimentaires de la catégorie 02.1 (Matières grasses et huiles pratiquement anhydres) dans l'Appendice II de l'ALINORM 06/29/7 qui ne figuraient pas dans la catégorie alimentaire 02.1.2 (Matières grasses et huiles végétales) dans l'Annexe XI de l'ALINORM 06/29/12 et a proposé que ces dispositions relatives à des additifs alimentaires dont l'annulation était recommandée soient renvoyées au Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants pour examen supplémentaire, étant donné l'importance des additifs concernés pour l'industrie alimentaire.

³⁹ ALINORM 06/29/6-Add.1.

⁴⁰ ALINORM 06/29/7.

122. La Commission **est convenue** d'annuler les dispositions relatives à des additifs alimentaires des Annexes VII et XII de l'ALINORM 06/29/12, comme proposé par le Comité, à l'exception des catégories alimentaires 02.2.1.2 (Margarine et produits analogues), 13.1.1 (Préparations pour nourrissons) et 13.1.2 (Préparations de suite) et **est convenue** d'annuler les dispositions relatives à des additifs alimentaires de l'Appendice II de l'ALINORM 06/29/7.

123. La délégation de la Malaisie et la délégation de Costa Rica ont réservé leur position concernant cette décision.

PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS ET À L'INTERRUPTION DE CERTAINES ACTIVITÉS (Point 7 de l'ordre du jour)⁴¹

ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS

124. La Commission a approuvé l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés tels que récapitulés à l'Annexe VIII au présent rapport. Les paragraphes ci-après donnent des renseignements supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

Aliments dérivés des biotechnologies

Avant-projet de Directive pour la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dérivées d'animaux à ADN recombinant

Avant-projet d'Annexe à la Directive Codex pour la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dérivées de végétaux à ADN recombinant (CAC/GL 45-2003) relative à l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de végétaux à ADN recombinant modifiés à des fins nutritionnelles ou sanitaires

125. Les délégations soudanaise et iranienne ont exprimé des préoccupations concernant les aliments dérivés des biotechnologies, compte tenu des risques pour la santé humaine et animale.

126. D'autres délégations ont souligné la nécessité de donner des orientations aux gouvernements pour qu'ils puissent procéder à des évaluations de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies sur une base scientifique, ce qui était indispensable pour protéger la santé des consommateurs. Plusieurs délégations ont signalé que cet aspect était particulièrement important pour les pays en développement.

127. La Commission a approuvé les deux propositions de nouvelles activités sans modifications.

Additifs alimentaires et contaminants

Code d'usages pour la réduction de l'acrylamide dans les denrées alimentaires

128. La délégation mexicaine, sans s'opposer à l'approbation de cette nouvelle activité, a rappelé ses inquiétudes quant aux problèmes que poserait l'application pratique de mesures visant à réduire la contamination par l'acrylamide. La délégation a également soulevé une question générale concernant la nécessité de demander une approbation en tant que nouvelle activité pour des amendements mineurs à des normes.

Étiquetage des denrées alimentaires

Avant-projet d'amendement aux Directives relatives à la production, à la transformation, à l'étiquetage et à la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (Éthylène)

129. Plusieurs délégations et un observateur ont exprimé l'opinion que l'utilisation de l'éthylène pour faciliter la maturation du fruit n'était pas compatible avec les principes de la production biologique et risquerait de tromper les consommateurs quant à la nature du produit, et se sont par conséquent opposés à la nouvelle activité consistant à ajouter l'éthylène à la liste des substances autorisées.

130. D'autres délégations ont fait observer que l'éthylène était une substance naturelle produite par des espèces de fruits et que son utilisation était compatible avec les systèmes de production biologique. La délégation de la Communauté européenne, sans s'opposer à l'approbation de cette nouvelle activité, a été d'avis que l'utilisation d'éthylène devrait être limitée au kiwi.

⁴¹ ALINORM 06/29/8, ALINORM 06/29/8-Add.1.

131. La Commission a approuvé la proposition de nouvelle activité consistant à ajouter l'éthylène à la liste des substances autorisées et a pris note des réserves exprimées par les délégations de Cuba, de l'Égypte et des Philippines concernant cette décision.

Avant-projet de définition de la publicité, eu égard aux allégations sanitaires et nutritionnelles

132. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de limiter cette nouvelle activité à la définition de la publicité eu égard aux allégations sanitaires et nutritionnelles et la Commission a rappelé que telle était la proposition formulée par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et qu'aucune extension en vue d'une définition générale n'était prévue.

133. Plusieurs délégations et observateurs se sont déclarés opposés à l'approbation de cette nouvelle activité relative à la publicité, dans la mesure où la réglementation en la matière incombait aux autorités nationales et où l'établissement d'une définition au niveau international risquait de faire obstacle à l'établissement par les gouvernements d'une législation nationale dans ce domaine. Plusieurs délégations ont fait observer que les directives relatives à l'utilisation des allégations nutritionnelles et sanitaires pouvaient être appliquées à la publicité au niveau national. Plusieurs autres délégations se sont déclarées favorables à une nouvelle activité consistant à définir la publicité afin de protéger les consommateurs contre toute pratique propre à induire en erreur, en tenant compte du fait que la publicité pouvait avoir un impact plus fort sur les choix des consommateurs que l'étiquetage et ont fait valoir que puisque la question de la publicité ne se posait pas seulement à l'échelon national, il faudrait la traiter au niveau international.

134. En réponse à une question concernant l'examen de cette proposition dans le cadre de l'Examen critique, la Commission a rappelé qu'il n'existait pas de descriptif de projet, dans la mesure où cette proposition de nouvelle activité avait été formulée en réponse à une demande adressée directement par la Commission au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires. La Commission est convenue que le cadre temporel serait de cinq ans, comme mentionné dans la procédure d'élaboration, étant entendu que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pourrait confirmer ces délais à sa prochaine session et en informer la Commission.

135. La Commission a approuvé la proposition de nouvelle activité relative à la définition de la publicité eu égard aux allégations sanitaires et nutritionnelles.

INTERRUPTION DE CERTAINES ACTIVITÉS

Interruption des travaux relatifs à des projets et avant-projets de dispositions de la NGAA sur les additifs alimentaires

136. La Commission est convenue que, compte tenu de sa décision antérieure relative aux dispositions concernant l'emploi d'additifs dans les catégories d'aliments 02.2.1.2 Margarine et produits analogues, 13.1.1 Préparations pour nourrissons, et 13.1.2 Préparations de suite prise au titre du point 4 de l'ordre du jour, les additifs correspondant à ces catégories devraient être rayés de la liste des additifs figurant à l'Annexe XIII du document ALINORM 06/29/12. La Commission est convenue d'interrompre les travaux sur toutes les autres dispositions relatives à des additifs, comme proposé.

Avant-projet d'amendement à la procédure d'élaboration de LMR Codex (eu égard à l'établissement de LMR provisoires)

137. La délégation des Pays-Bas, prenant la parole en tant que présidente du Comité sur les résidus de pesticide, a rappelé que le Comité travaillait depuis plusieurs sessions à l'établissement de LMR provisoires afin d'accélérer le processus de fixation de LMR et que des LMR provisoires spécifiques avaient été adoptées par la Commission à sa vingt-huitième session. La Commission, notant que le CCPR avait adopté une nouvelle politique en matière de fixation de LMR, a approuvé l'interruption des travaux relatifs aux LMR provisoires.

138. La liste des travaux interrompus figure à l'Annexe IX du présent rapport.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 8 de l'ordre du jour)⁴²

139. La Commission a noté les longs débats tenus par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session sur le budget et les dépenses du Codex pour 2004-2005 et 2006-2007 et les considérations relatives au programme au-delà de 2006-2007, ainsi que les budgets FAO/OMS pour les activités relatives au Codex⁴³.

Budget et dépenses du Codex 2004-2005 et 2006-2007

140. La Commission a pris acte du budget du programme du Codex et des coûts supplémentaires liés à l'introduction, en janvier 2006, d'un nouveau système de facturation interne affectant tous les programmes techniques de la FAO, y compris le Codex, ces programmes devant désormais assumer le coût de l'entreposage et de la distribution des documents.

141. La Commission a approuvé les mesures d'économie prises par le Secrétariat du Codex depuis janvier 2006 qui supposaient la suppression de la distribution des exemplaires imprimés des documents.

142. La Commission a pris acte des préoccupations des pays en développement, selon lesquels l'interruption de la distribution de documents imprimés pourrait faire obstacle à la diffusion de l'information dans ces pays, et a noté qu'un niveau minimum de services était assuré par le Secrétariat du Codex, notamment la possibilité que des copies imprimées des documents du Codex soient distribuées aux États membres à titre exceptionnel, les bureaux de pays de la FAO et de l'OMS pouvant aider les Services centraux de liaison avec le Codex à obtenir la documentation nécessaire.

143. La Commission a noté, en outre, que les publications suivantes continueraient à être distribuées sous forme de documents imprimés (ou par voie électronique) aux Services centraux de liaison avec le Codex: CD-ROM Codex des normes figurant dans des documents ou sous forme numérique, de même que le matériel de vulgarisation tel que les vidéos et les présentations multimédias; le Manuel de procédure; les brochures en format A5 contenant certains textes du Codex; et les rapports de la Commission. La Commission a encouragé tous les membres et observateurs à prendre les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti de la distribution électronique des documents en donnant au Secrétariat du Codex des adresses électroniques génériques plutôt que personnalisées.

144. La Commission a fait sienne la recommandation du Comité exécutif tendant à supprimer une réunion de ce Comité au cours du présent exercice biennal, moyennant quoi la cinquante-neuvième session du Comité ne se tiendrait pas en décembre 2006, mais en juin 2007, immédiatement avant la trentième session de la Commission. La Commission s'est félicitée de ce que cette mesure impliquait que les six sessions des Comités de coordination FAO/OMS prévues pour le présent exercice, ainsi que la session de la Commission de juillet 2007, seraient maintenues. La Commission s'est inquiétée de ce que la situation budgétaire ne permettait plus de tenir comme prévu deux sessions du Comité exécutif entre la vingt-neuvième et la trentième sessions de la Commission.

145. La Commission a noté la vive opposition de certains membres concernant l'option mentionnée dans le document de travail qui consisterait à réduire la couverture linguistique des sessions de la Commission. La Commission a souligné que compte tenu de la réduction d'activités approuvée précédemment (voir paragraphe ci-dessus), il ne serait pas nécessaire d'appliquer cette option, mais a noté également que si la couverture linguistique du Codex devait être élargie, il faudrait trouver des fonds supplémentaires.

146. La Commission a remercié la FAO et l'OMS d'avoir protégé le budget du Codex et limité au strict minimum les réductions budgétaires en termes réels concernant le programme du Codex; elle a invité les organes directeurs des deux organisations à garantir au Codex un financement adéquat, compte tenu de la nature particulière du programme du Codex, qui ne jouissait pas de la même souplesse en matière de financement et de gestion que d'autres programmes techniques.

147. La Commission a pris acte des renseignements fournis par les représentants de la FAO et de l'OMS selon qui, si les membres souhaitaient réclamer un financement adéquat pour le programme du Codex, ils devraient le faire au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, afin d'avoir une influence sur le processus d'établissement du budget de ces organisations. Ainsi, il serait nécessaire d'amorcer le processus avant que la FAO et l'OMS ne commencent à élaborer le budget pour l'exercice biennal 2008-2009, c'est-à-dire

⁴² ALINORM 06/29/9; CAC/29 INF/10.

⁴³ ALINORM 06/29/3A, par. 52-78.

suffisamment tôt pour avoir une incidence sur la décision qui sera prise par le Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2007 sur la question.

148. La Commission a décidé d'encourager le Secrétariat à continuer d'étudier d'autres possibilités de réaliser des gains d'efficacité dans le cadre du programme du Codex. Elle a également encouragé les gouvernements des organes subsidiaires à s'acquitter pleinement de leurs obligations en ce qui concerne la gestion de ces organes, notamment à assumer pleinement les coûts de la documentation.

Considérations relatives au programme au-delà de 2006-2007

149. La Commission a fait siennes les recommandations du Comité exécutif tendant à ce qu'il soit demandé au Secrétariat de rédiger un document de travail en coopération avec la FAO et l'OMS examinant plusieurs options en matière de rationalisation de la planification des réunions du Codex et leurs incidences sur le travail du Codex, pour examen à sa prochaine session. Les scénarios de planification des réunions devraient porter sur l'exercice 2008-2009 et inclure également diverses possibilités concernant la fréquence des sessions d'organes du Codex autres que la Commission et son Comité exécutif.

150. La Commission est également convenue de demander au Secrétariat de rédiger, en collaboration avec la FAO et l'OMS, un document de travail sur les moyens d'assurer au Codex un financement plus fiable, y compris en ayant recours à d'autres sources de financement, et les diverses possibilités en la matière.

Budget FAO/OMS pour les activités relatives au Codex

151. La Commission a pris acte de la situation budgétaire de la FAO et de l'OMS telle que présentée dans le document INF.10 et a exprimé le souhait que la FAO et l'OMS obtiennent des budgets suffisants pour pouvoir continuer à fournir en temps opportun des avis scientifiques à l'appui des travaux du Codex.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 9 de l'ordre du jour)⁴⁴

152. Plusieurs délégations ont félicité de leur travail intensif les membres du Sous-Comité du Comité exécutif et du groupe de travail composé du Président et des Vice-Présidents de la Commission, qui avaient rédigé le Projet de plan stratégique.

153. La délégation de l'Inde, appuyée par d'autres délégations, a indiqué que la contribution des pays en développement et la génération de données par ces derniers devraient être encouragées, afin de rationaliser le processus décisionnel du Codex en s'appuyant sur des preuves scientifiques, étant donné la mondialisation des échanges de produits alimentaires.

154. La Commission, qui approuve les recommandations formulées par le Comité exécutif⁴⁵, est convenue de ce qui suit:

- i) le Projet de plan stratégique 2008–2013 révisé sera communiqué à tous les comités de coordination pour observations, avant son adoption finale par la Commission en juillet 2007;
- ii) la présentation suivie actuellement par le Comité exécutif pour l'examen critique sera remplacée par le Tableau 2 de la troisième partie du Projet de plan stratégique 2008–2013, en tant que nouveau mécanisme de suivi pour une mise en œuvre efficace de l'examen critique.

155. La Commission a noté que la mise à jour permanente des tableaux de la troisième partie du Projet de plan stratégique exigerait non seulement une contribution et un appui dynamiques de la part des gouvernements hôtes, notamment des présidents des organes subsidiaires, mais également le renforcement des effectifs du Secrétariat du Codex.

⁴⁴ ALINORM 06/29/9A, ALINORM 06/29/9A Add.1, ALINORM 06/29/3A, CAC/29-LIM 11 (observations de l'Inde).

⁴⁵ ALINORM 06/29/3A par. 38.

SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 10 de l'ordre du jour)

SITUATION GÉNÉRALE (Point 10(a) de l'ordre du jour)⁴⁶

156. La Commission a noté avec satisfaction la situation en ce qui concerne l'application des recommandations découlant de l'Évaluation, telle que présentée dans le Tableau 1 du document de travail, qui indiquait que la plupart des propositions découlant des recommandations et approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session avaient été mises en oeuvre. La délégation de la Finlande, s'exprimant au nom des États Membres de la Communauté européenne présents, tout en appuyant les activités mises en oeuvre jusqu'à présent, a souligné qu'il convenait de renforcer le rôle consultatif du Comité exécutif et les ressources du Secrétariat du Codex. Elle a également estimé que le processus de modernisation du Manuel de procédure devrait se poursuivre.

157. La Commission a noté que le document de travail était un document « vivant » qui serait mis à jour par le Secrétariat du Codex en fonction de l'évolution de la situation. La Commission a noté en ce qui concerne la proposition 34 (Définition du consensus) qu'à sa vingt-troisième session, le Comité sur les Principes généraux avait examiné un document de travail établi par l'Inde et avait « estimé qu'il était prématuré de demander l'approbation de la Commission pour entamer de nouveaux travaux à ce sujet et était convenu de poursuivre le débat sur cette question à sa prochaine session »⁴⁷.

EXAMEN DE LA STRUCTURE DU CODEX PAR COMITÉS ET DU MANDAT DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 10(b) de l'ordre du jour)⁴⁸

158. La Commission a rappelé qu'à sa vingt-huitième session, elle avait examiné un rapport final de consultants sur la structure du Codex par comités et sur le mandat des Comités et Groupes spéciaux du Codex⁴⁹, qui contenait 20 recommandations, et était convenue que quatre d'entre elles méritaient un examen plus approfondi et qu'une lettre circulaire serait adressée aux membres et observateurs pour leur demander des observations⁵⁰.

159. La Commission a pris note des réponses reçues à la lettre circulaire 2005/30-CAC, qui étaient récapitulées dans le document ALINORM 06/29/9B Partie II, ainsi que du document ALINORM 06/29/9B Partie II Add.1 établi par le Secrétariat en tenant compte des réponses reçues à la lettre circulaire et qui contenait des renseignements et une analyse supplémentaires de la question.

160. La Commission a félicité le Secrétariat de la qualité du document et a décidé qu'une lettre circulaire serait envoyée aux gouvernements pour les inviter à communiquer leurs observations sur ses paragraphes 1 à 28, incluant 11 propositions, afin de donner l'occasion aux membres et observateurs d'étudier plus avant l'analyse et les propositions avant le débat plus approfondi qui se tiendrait lors de la cinquante-neuvième session du Comité exécutif et de la trentième session de la Commission. La Commission a décidé, en outre, d'inviter les Comités de coordination FAO/OMS à examiner les propositions lors de leurs prochaines sessions et à communiquer leurs observations au Comité exécutif et à la Commission.

161. La Commission a également pris acte de la note du Secrétariat figurant dans les paragraphes 29 à 32 du document à propos de la tenue de sessions d'organes du Codex dans des pays en développement et des difficultés rencontrées dans certains cas avant la conclusion d'un protocole d'accord entre la FAO et le pays ayant proposé d'accueillir la session.

⁴⁶ ALINORM 06/29/9B Partie I; ALINORM 06/29/3A, par. 79 à 82.

⁴⁷ ALINORM 06/29/33, par. 106 à 114.

⁴⁸ CL 2005/30-CAC; ALINORM 06/29/9B Partie II (Observations des pays suivants: Australie, Brésil, Canada, Communauté européenne, Égypte, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour et Venezuela); ALINORM 06/29/3A, par. 83 à 90. ALINORM 06/29/9B Partie II (document établi par le Secrétariat du Codex).

⁴⁹ CL 2005/12-CAC.

⁵⁰ ALINORM 05/28/41, par. 158.

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION, DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 11 de l'ordre du jour)⁵¹

162. La Commission a **pris note** de plusieurs questions découlant des rapports des Comités et Groupes spéciaux du Codex, notamment les questions découlant de la précédente session de la Commission et du Comité exécutif, telles que présentées dans les documents de travail ALINORM 06/29/9C et ALINORM 06/29/9C-Add.2.

163. Les paragraphes ci-après donnent des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

Vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius

*Résistance aux antimicrobiens*⁵²

164. La Commission a rappelé qu'à sa vingt-huitième session, elle s'était mise d'accord sur le principe d'un Groupe intergouvernemental spécial chargé de la résistance aux antimicrobiens et qu'elle devrait prendre une décision définitive concernant la création de ce groupe à sa présente session. Elle a également rappelé qu'une lettre circulaire⁵³ avait été distribuée pour solliciter des propositions concernant le mandat de ce groupe et des informations sur les activités et politiques nationales en matière de maîtrise de la résistance aux antimicrobiens. La Commission a noté qu'un groupe de travail avait été convoqué pendant la session sous la présidence des États-Unis (voir par. 14) pour analyser les observations reçues et pour formuler des propositions concernant le titre, les objectifs, le mandat et le calendrier des travaux du groupe intergouvernemental spécial envisagé.

165. La Commission a examiné le rapport portant la cote LIM 18 présenté par le groupe de travail qui s'était réuni pendant la session et a tenu un débat sur la question de savoir si un tel groupe était nécessaire et sur la meilleure façon de procéder en ce qui concernait les travaux envisagés.

166. Certaines délégations ont souligné que la coopération technique incluant l'échange d'informations était essentielle pour aider les pays en développement à faire face au problème de la résistance aux antimicrobiens.

167. L'observateur de l'OIE a appelé l'attention de la Commission sur le fait que l'OIE avait récemment adopté une norme sur la résistance aux antimicrobiens et a proposé de procéder par référence croisée entre cette norme et les travaux prévus, de façon qu'ils se complètent et pour éviter les doubles emplois et une incompatibilité avec les normes élaborées par les organisations pertinentes référencées dans l'Accord SPS de l'OMC.

168. La Commission **est convenue** de créer un Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens et, tenant compte des débats sur les propositions figurant dans le document LIM 18 et après avoir procédé aux ajustements nécessaires, **est convenue** des objectifs, du mandat et du calendrier de travail de ce groupe, tels que présentés à l'Annexe XI au présent rapport.

169. La Commission est convenue d'envoyer une lettre circulaire pour demander des propositions concrètes concernant de nouvelles activités, de préférence sous forme de projets de descriptifs de document qui seraient réunis dans un document de travail et distribués pour observations et examen par le Groupe spécial à sa première réunion. La Commission est également convenue d'utiliser le texte énumérant les éléments et les activités présenté dans le document LIM 18 comme document d'information de base pour la lettre circulaire susmentionnée.

*Travaux futurs sur l'alimentation animale*⁵⁴

170. La Commission a rappelé qu'à sa dernière session, elle n'avait pu se mettre d'accord sur la question de savoir s'il fallait entamer immédiatement les travaux sur l'alimentation animale et qu'à sa cinquante-huitième session, le Comité exécutif avait maintenu sa recommandation tendant à ce que les travaux sur l'alimentation

⁵¹ ALINORM 06/29/9C, ALINORM 06/29/9C-Add.1 (observations de l'Australie, du Canada, de la Communauté européenne, de Cuba, des États-Unis, du Japon, de la Norvège, du Paraguay, de la République de Corée et du Venezuela, ainsi que de Consumers International, FIL et OIE), ALINORM 06/29/9C-Add.2, ALINORM 06/29/9C-Add.3 (observations de l'IFAH), CAC/29-LIM 6 (Mise à jour: Application de la Stratégie mondiale de l'OMS sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé: mesures que pourrait prendre le Codex, préparé par l'OMS en collaboration avec la FAO), CAC/29-LIM 7 (observations du Brésil), CAC/29-LIM 11 (observations des Philippines).

⁵² ALINORM 05/28/41, par. 177 à 186; ALINORM 06/39/3A, par. 91 à 93.

⁵³ CL 2005/33-CAC.

⁵⁴ ALINORM 05/28/41, par. 162 à 166; ALINORM 06/39/3A, par. 94.

animale soient reportés à 2008, afin de disposer de davantage de temps pour s'assurer de la nécessité de cette nouvelle activité.

171. La délégation finlandaise, s'exprimant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a indiqué que le précédent Groupe spécial du Codex sur l'alimentation animale était très particulièrement efficace et qu'il était de toute évidence nécessaire de le rétablir pour compléter les travaux concernant i) l'application du système HACCP à l'alimentation animale; ii) l'élaboration de règles détaillées de portée mondiale pour faire face aux situations d'urgence en matière d'alimentation animale et iii) les bonnes pratiques pour réduire le plus possible les substances indésirables présentes dans l'alimentation animale et établir des limites maximales, le cas échéant. D'autres délégations ont déclaré partager cette opinion.

172. D'autres délégations, tout en reconnaissant l'importance de la question, ont été d'avis que la création d'un groupe spécial serait prématurée et qu'il faudrait attendre d'avoir acquis une certaine expérience de la mise en oeuvre du Code d'usages sur la bonne alimentation animale pour décider de l'avenir. Il a également été noté que la Commission avait décidé de créer deux nouveaux groupes spéciaux à sa présente session et que la création d'un autre groupe spécial devrait être reportée à une date ultérieure.

173. Après un débat sur le calendrier des travaux d'un futur groupe spécial sur l'alimentation animale, la Commission **a fait sien** la proposition du Comité exécutif de reporter l'examen de cette question à 2008. Elle est également convenue qu'une lettre circulaire invitant les membres à proposer de nouvelles activités, de préférence sous forme de descriptifs de projet, et à fournir des informations sur leur expérience nationale en ce qui concerne l'application du Code d'usages sur la bonne alimentation animale serait distribuée après la trentième session de la Commission, en 2007, afin que la question puisse être réexaminée par la Commission à sa trente et unième session.

174. Le représentant de la FAO a informé la Commission de ce qu'il était prévu d'organiser une réunion FAO/OMS sur des questions scientifiques liées à la sécurité sanitaire des aliments pour animaux en 2007.

Stratégie mondiale de l'OMS sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé: mesures que pourrait prendre le Codex⁵⁵

175. Le représentant de l'OMS a informé la Commission de l'historique de la question et des progrès accomplis à ce jour dans l'élaboration d'un document sur les activités que le Codex pourrait entreprendre pour faciliter l'application de la Stratégie mondiale de l'OMS sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé. Le représentant a indiqué que compte tenu de la complexité de la question, l'OMS et la FAO avaient créé un forum électronique et avaient sollicité des contributions et a expliqué que de ce fait il n'avait pas été possible de rédiger un document complet sur cette question pour la présente session de la Commission.

176. La Commission **a pris acte** des informations fournies dans le document LIM 6 et est convenue que l'OMS et la FAO rédigeraient un document proposant des mesures concrètes envisageables, qui serait distribué sous peu pour observations à tous les Services centraux de liaison avec le Codex. Les observations reçues, accompagnées du document lui-même, seraient examinées par le CCNFSDU et le CCFL à leur prochaine session. Les vues et recommandations de ces Comités seraient ensuite communiquées à la Commission à sa trentième session pour avis supplémentaire.

⁵⁵ ALINORM 05/28/41, par. 229 à 234; ALINORM 06/39/3A, par. 95.

Comité sur le lait et les produits laitiers

Norme pour les poudres de lactosérum (CODEX STAN A-15-1995) (inclusion de dispositions relatives au peroxyde de benzoyle)⁵⁶

177. Compte tenu de l'évaluation positive de l'innocuité du peroxyde de benzoyle par le JECFA et de son inclusion ultérieure dans la NGAA dans la catégorie d'aliments 01.82 (poudres de lactosérum et produits dérivés du lactosérum à l'exclusion des fromages de lactosérum), la Commission **a adopté** l'inclusion du peroxyde de benzoyle dans la Norme Codex pour les poudres de lactosérum, comme proposé.

Amendement aux dispositions relatives à l'hygiène alimentaire des normes Codex pour le lait et les produits laitiers⁵⁷

178. La Commission **a accepté** la proposition, formulée par le Comité relative à l'amendement de la Norme générale Codex pour le fromage (CODEX STAN A-6 1978) et autres textes pertinents tels que présentés à l'Annexe au document ALINORM 06/29/9C de façon que la section de ces normes consacrée à l'hygiène renvoie au Code d'usages du Codex en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers (CAC/RCP 57-2004) et à la suppression des dispositions contenues dans la Section 6.2, car elles étaient déjà prises en compte par le nouveau Code.

Facteur de conversion de l'azote⁵⁸

179. La Commission a noté que le Comité sur le lait et les produits laitiers avait demandé que l'on assure la cohérence de l'utilisation des facteurs de conversion de l'azote et l'importance d'utiliser le facteur de conversion d'une valeur de 6,38 lorsqu'on analysait les protéines du lait. La Commission a rappelé que cette question était à l'examen au sein du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime dans le cadre de l'élaboration d'un projet de norme révisé pour les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales.

180. La délégation de la Communauté européenne a souscrit à la nécessité d'une utilisation cohérente du facteur de conversion de l'azote dans les produits contenant des protéines du lait et a appuyé la proposition de transmettre la question au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

181. La délégation des États-Unis d'Amérique, appuyée par les délégations de la Nouvelle-Zélande et de la Communauté européenne, a en outre proposé que cette question soit renvoyée au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, dont le mandat comportait notamment l'examen de problèmes spécifiques d'échantillonnage et d'analyse qui lui étaient soumis par la Commission ou par l'un quelconque de ses Comités.

182. Le Secrétariat a précisé que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage n'élaborait pas de méthodes, mais plutôt approuvait des méthodes qui étaient présentées par les Comités spécifiques et que la question à l'examen par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime n'était pas abordée dans le cadre de la section consacrée aux méthodes du projet de norme révisé, mais plutôt à la rubrique « prescriptions essentielles » et que toute méthode que le CCNFSDU pouvait proposer à sa prochaine session ou toute question relative aux questions de méthodologie pourrait être examinée à la prochaine session du CCMAS.

183. À l'issue d'un débat, la Commission **est convenue** de demander au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques et de régime d'examiner le facteur de conversion de l'azote sur la base du principe d'une analyse et de preuves scientifiques, ce qui supposait un examen approfondi de toutes les informations pertinentes, compte tenu de la nécessité de la cohérence.

184. Les délégations des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande ont fait part de leurs réserves quant à cette décision et ont maintenu leur position selon laquelle les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et la fixation d'un facteur approprié de conversion de l'azote étaient interdépendantes et selon laquelle le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage était l'organe subsidiaire compétent pour examiner cette question.

⁵⁶ ALINORM 06/29/11, par. 21.

⁵⁷ ALINORM 06/29/11, par. 36 et 37.

⁵⁸ ALINORM 06/29/11, par. 17 et 18.

Comité sur les Principes généraux

Emploi du terme « provisoire »⁵⁹

185. La Commission a rappelé que le Comité sur les Principes généraux avait examiné le terme « provisoire » relativement à l'adoption des normes Codex et textes apparentés, à la suite de la demande formulée par la Commission à sa vingt-septième session. Cette question a également été examinée à la présente session relativement aux résidus de pesticides (voir point 7 de l'ordre du jour).

186. La Commission **est convenue** d'approuver les recommandations ci-après telles que proposées par le Comité sur les Principes généraux:

- *La Commission ne devrait pas adopter de normes concernant la sécurité sanitaire des aliments à l'étape 8, qu'elles soient appelées temporaires ou provisoires, qui ne soient pas étayées par les avis scientifiques des groupes d'experts et consultations reconnus par la Commission, conformément aux Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius.*
- *Lorsque des projets de normes sont fondés sur les évaluations internationales des risques comme indiqué plus haut, la Commission pourrait encore souhaiter les adopter et en même temps s'engager à réexaminer la question dans un proche avenir; dans ce cas, la Commission devrait généralement s'abstenir d'utiliser le terme « provisoire » ou « temporaire », qui pourrait être source d'ambiguïté quant à leur situation, y compris d'un point de vue juridique.*
- *La Commission devrait être très prudente en ce qui concerne l'adoption de normes ayant une durée limitée; au cas où elle déciderait de le faire, alors, le délai d'expiration « automatique » devrait être clairement défini, car toutes les normes adoptées par la Commission seraient présumées rester en vigueur jusqu'à leur révocation ou leur remplacement par des normes nouvelles ou révisées adoptées par la Commission.*

Références aux normes Codex⁶⁰

187. La Commission a rappelé que le Comité sur les principes généraux avait proposé de supprimer l'année de la révision dans la référence aux textes du Codex, dans la mesure où cette pratique n'était pas uniforme et engendrait une certaine confusion et où des renseignements sur les révisions et les amendements étaient disponibles sur le site web du Codex. La Commission **est convenue** que tous les textes du Codex seraient désormais désignés uniquement par leur numéro de référence et l'année d'adoption.

Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants

Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)⁶¹

188. La Commission **est convenue** de réaffecter les dispositions relatives aux additifs alimentaires, comme indiqué à l'Annexe du document ALINORM 06/29/9C-Add.2.

189. La Commission **a approuvé** l'approche proposée par le CCFAC consistant à remplacer les dispositions sur les additifs alimentaires des normes de produits Codex en relation biunivoque avec les catégories alimentaires de la NGAA par un texte faisant référence aux dispositions de la NGAA pour la catégorie pertinente.

190. La Commission a noté que le CCFAC proposait de modifier le Manuel de procédure de façon que la NGAA soit citée comme référence unique pour les additifs alimentaires dans le *Codex Alimentarius*.

191. La Commission **est convenue** de demander au Comité des produits du Codex, lorsqu'ils examinent de nouvelles insertions ou des révisions aux dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits, de fournir au CCFAC une justification des besoins technologiques pour les additifs alimentaires, conformément à la section 3.2 du Préambule de la NGAA.

⁵⁹ ALINORM 06/29/33, par. 137 à 148.

⁶⁰ ALINORM 06/29/33, par. 174.

⁶¹ ALINORM 06/29/12, par. 63 et Annexes VIII et IX.

192. La délégation mexicaine a demandé des explications sur la procédure à suivre pour la révision de la section relative aux additifs d'une norme individuelle, autrement dit s'il fallait considérer la révision comme une nouvelle activité, ce qui supposait l'établissement d'un descriptif de projet dans le cadre de l'Examen critique. La délégation a également rappelé que le Comité sur les fruits et légumes frais avait demandé s'il serait possible d'appliquer des procédures simplifiées lorsque l'on apportait des amendements mineurs à des normes adoptées, demande qui avait été transmise au Comité sur les principes généraux par la Commission à sa vingt-huitième session.

193. Le Secrétariat a rappelé que les dispositions de la procédure d'élaboration exemptaient certaines nouvelles activités de la soumission obligatoire d'un descriptif de projet, comme c'était le cas pour la mise à jour de la NGAA, et a noté que le Comité sur les principes généraux envisageait de réviser le *Guide concernant la procédure de révision et d'amendement des normes Codex* afin de préciser et de rationaliser les procédures à appliquer en matière d'amendements ou de révisions à des normes et textes apparentés adoptés.

Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments (NGCT)⁶²

194. La Commission a **approuvé** la recommandation du CCFAC d'inclure une référence spécifique à la norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments dans les sections relatives aux contaminants des normes de produits du Codex et a décidé de demander au Comité sur les principes généraux de mettre définitivement au point le libellé standard pour la section relative aux contaminants, en fonction du texte proposé par le CCFAC, pour inclusion dans le Manuel de procédure.

Consultation d'experts FAO/OMS sur les risques sanitaires associés au méthylmercure, aux dioxines et aux PCB de type dioxine dans le poisson et sur les bénéfices pour la santé de la consommation de poisson⁶³

195. La Commission est convenue de demander à la FAO et à l'OMS d'envisager de convoquer une Consultation d'experts sur les risques et les avantages pour la santé de la consommation de poisson et d'autres fruits de mer, conformément au cadre de référence détaillé proposé par le CCFAC.

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Répertoire des méthodes d'analyse identifiées comme propres à appuyer les LMR Codex⁶⁴

196. La Commission a **pris acte** de l'existence du Répertoire des méthodes d'analyse considérées comme propres à appuyer des LMR Codex établi par le Comité, sans l'adopter en tant que texte du Codex, et est convenue que le Secrétariat devrait le mettre à la disposition du public de façon qu'il soit le plus utile possible aux membres. Le CCRVDF a été invité à revoir régulièrement ce répertoire pour le tenir à jour.

Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Directives du Codex pour l'évaluation de la compétence des laboratoires d'analyse impliqués dans le contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires (CAC/GL 27-1997)⁶⁵

197. La Commission a **fait sienne** la proposition du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage de mettre à jour la référence au *Protocole international harmonisé pour les essais d'aptitude des laboratoires d'analyse (chimique)*, élaboré par l'UICPA/ISO/AOAC et mis à jour en 2006, dans les Directives du Codex pour l'évaluation de la compétence des laboratoires d'analyse impliqués dans le contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires (CAC/GL 27-1997).

198. La Commission a noté que les *Recommandations concernant la gestion des laboratoires de contrôle des denrées alimentaires* (CAC/GL 28-1995) mentionnaient le Protocole cité ci-dessus, avec deux autres textes adoptés en guise de référence, et est convenue de demander des éclaircissements supplémentaires au CCMAS afin de savoir si le Protocole harmonisé et le *Protocole pour la conception, la conduite et l'interprétation des études menées en collaboration*, adoptés l'un et l'autre en 1995, devraient être identifiés séparément ou en tant que référence unique.

⁶² ALINORM 06/29/12, par. 119 et Annexe XVIII.

⁶³ ALINORM 06/29/12, par. 191.

⁶⁴ ALINORM 06/29/31, par. 120 et Annexe X.

⁶⁵ ALINORM 06/29/23, par. 98 à 102.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 12 de l'ordre du jour)⁶⁶

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES (Point 12a de l'ordre du jour)⁶⁷

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

199. Le Secrétariat a fait savoir à la Commission que les Secrétariats des deux organisations se consultaient régulièrement pour identifier des domaines d'intérêt commun et assurer des synergies et la coordination pour tout ce qui concernait la certification.

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

200. Le Directeur général de l'OIE a informé la Commission des activités de son organisation dans plusieurs domaines intéressant le Codex: le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale; le travail de l'OIE sur la salmonellose et d'autres maladies transmises par les aliments d'origine animale, qui tenait compte des travaux du Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires et de l'OMS; la création d'un groupe d'experts sur les normes en matière d'alimentation animale; l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques agricoles en collaboration avec la FAO. La Commission a également été informée de ce que le Plan stratégique de l'OIE pour la période 2006-2010 incluait parmi ses objectifs la coopération avec le Codex et les organisations internationales compétentes.

201. La Commission a noté que l'OIE avait participé aux travaux de plusieurs comités qui examinaient des questions touchant de près à la production animale: Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires (certification et traçabilité/traçage des produits); Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires (homologation des médicaments vétérinaires); Comité sur le lait et les produits laitiers (élaboration d'un modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers). Le Directeur général a souligné l'importance d'adopter une approche coordonnée pour la traçabilité et le traçage des produits correspondant à l'approche fondée sur la filière alimentaire et d'établir un lien entre la production animale primaire et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale. En ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, il a rappelé les activités conjointes de l'OIE, de la FAO et de l'OMS dans ce domaine visant à fournir des avis scientifiques et s'est prononcé en faveur de la création d'un groupe spécial mixte Codex/OIE sur la résistance aux antimicrobiens chargé de traiter cette question sanitaire importante. Le Directeur général a souligné qu'il convenait de poursuivre la coopération avec le Codex dans tous les secteurs pertinents, afin d'optimiser les efforts et d'éviter les chevauchements d'activités.

Organisation mondiale du commerce

202. Le représentant de l'OMC a fait observer que le suivi de l'utilisation ou non des normes internationales constituait l'un des principaux points de l'ordre du jour du Comité SPS et a rappelé que le Sri Lanka avait manifesté sa préoccupation concernant la nécessité d'une limite maximale Codex pour l'anhydride sulfureux dans la cannelle, compte tenu de ses incidences sur les exportations de cannelle et que le Président du Comité SPS avait écrit au Président de la Commission du Codex Alimentarius pour appeler son attention sur la question. Le représentant a noté que la fixation rapide d'une limite maximale pour l'anhydride sulfureux dans les herbes et les épices à la présente session était un événement très positif et constituait un bon exemple de coopération constructive entre l'OMC et le Codex.

203. La délégation du Sri Lanka a remercié l'OMC, la Commission et la délégation de la Communauté européenne de leurs efforts pour faciliter la mise au point d'une norme internationale très importante pour le commerce international. La délégation de la Communauté européenne s'est également félicitée de la résolution de ce problème qui avait été traité en temps opportun par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants.

⁶⁶ ALINORM 06/29/9D.

⁶⁷ CAC/29 INF 4 (OIE), CAC/29 INF 5 (OMC), CAC/29 INF 6 (AIEA).

204. Le représentant de l'OMC a également informé la Commission des questions à l'examen dans le cadre du deuxième examen de l'exécution et de la mise en oeuvre de l'Accord SPS; des préoccupations commerciales relatives à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires exprimées au sein du Comité SPS; et des activités de renforcement des capacités menées en coopération avec le Secrétariat du Codex. Le représentant a déclaré attendre avec intérêt la poursuite d'une étroite collaboration entre l'OMC et le Codex.

205. La délégation chilienne a fait observer que depuis la suppression de la procédure d'acceptation, il était nécessaire de suivre l'utilisation des normes Codex au niveau national et a noté que la notification dans le cadre de l'Accord SPS ne s'appliquait qu'aux normes qui n'étaient pas harmonisées avec des normes internationales. Le représentant de l'OMC a indiqué que l'une des propositions examinées dans le cadre de l'examen de l'Accord était l'extension possible de la notification à des mesures conformes aux normes internationales et a invité les gouvernements à formuler des observations sur une éventuelle révision des directives concernant les procédures de notification. Le Secrétariat a fait savoir à la Commission que l'utilisation au niveau national ou régional des normes Codex serait examinée par les Comités de coordination FAO/OMS au titre d'un point permanent de leur ordre du jour.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

206. Outre ces activités mentionnées dans le document CAC/29 INF/6, le représentant de l'AIEA a noté que le Sous-Programme sur les denrées alimentaires et la protection de l'environnement de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires utilisées dans l'alimentation et l'agriculture accueillait le premier Groupe technique sur les traitements phytosanitaires de la Commission de la CIPV sur les mesures phytosanitaires au siège de l'AIEA, en décembre 2006, pour examiner, notamment, l'utilisation des rayonnements ionisants pour les traitements en quarantaine des fruits et légumes frais.

207. Le représentant a également noté qu'une réunion de consultants se tiendrait au Laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA à Monaco, en septembre 2006, afin de lancer des travaux préliminaires concernant le projet AIEA de recherche coordonnée récemment approuvé sur l'application des technologies de traceur radioactif et de dosage radiologique à l'évaluation des risques pour la sécurité sanitaire liés aux poissons et fruits de mer. La Commission a également été informée qu'outre la tenue d'un atelier de formation sur les mesures d'assurance de qualité/contrôle de qualité dans les laboratoires d'analyse des résidus de pesticide en septembre/octobre 2006, un cours de formation interrégional à l'intention des pays en développement sur les méthodes de détection et de confirmation des résidus de médicaments vétérinaires se tiendrait en 2007.

208. La Commission a remercié le Directeur général de l'OIE et les représentants de l'OMC et de l'AIEA des renseignements utiles fournis lors de la présente session et de leur coopération constante avec la Commission du Codex Alimentarius.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 12b de l'ordre du jour)⁶⁸

209. Conformément à la section 6 du paragraphe 4 des *Principes régissant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*, le Secrétariat a fait rapport à la Commission sur les relations entre la Commission et des organisations internationales non gouvernementales sur la base des documents ALINORM 06/29/9D et CAC/29 INF/2.

Relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

210. La Commission a pris acte des informations détaillées fournies dans le document CAC/29 INF 7 sur les travaux de l'ISO intéressant le Codex, ainsi que sur les contacts en cours en vue de l'échange d'informations entre les Secrétariats du Codex et de l'ISO. L'observateur de l'ISO a déclaré que l'élaboration de normes volontaires par cette organisation complétait les travaux du Codex.

211. L'observateur a fourni à la Commission des renseignements supplémentaires sur les nouvelles activités de l'ISO qui pourraient démarrer à l'initiative de l'Organe national de normalisation de la Norvège sur la sensibilisation à l'environnement, les méthodes de test et les spécifications techniques pour les pêches et

⁶⁸ CAC/29 INF/2 (Organisation internationale non gouvernementale ayant statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius); CAC/29 INF 7 (Communication de l'ISO – Rapport d'activités intéressant le Codex).

l'aquaculture. Il a déclaré que ce nouveau comité technique considérerait probablement le Codex comme une organisation ayant statut de liaison.

212. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de maintenir la coordination et la coopération entre le Codex et l'ISO afin d'éviter les chevauchements d'activités ou toute incompatibilité entre les normes. Il a été suggéré que les membres du Codex établissent des liens avec leurs organes membres nationaux qui étaient membres de l'ISO. Une délégation a proposé que le chargé de liaison national de l'ISO fasse partie du Comité national du Codex.

213. La Commission a appuyé la coopération et la coordination soutenues avec l'ISO et est convenue que le Secrétariat du Codex devrait garder des contacts avec l'ISO et continuer à faire rapport régulièrement à la Commission sur les activités de l'ISO intéressant le Codex.

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 13 de l'ordre du jour)⁶⁹

214. La délégation canadienne, s'exprimant en tant que présidente de la réunion d'information tenue le 4 juillet 2006, a résumé pour la Commission le débat et les informations échangées entre les pays donateurs et bénéficiaires lors de cette réunion et a souligné que les pays bénéficiaires avaient besoin d'améliorer: i) leurs capacités en ce qui concerne la création de Comités nationaux du Codex et les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et ii) la qualité de leur participation aux sessions du Codex grâce à la préparation et à la présentation appropriées de la position de leur pays.

215. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont remercié les pays donateurs de leur généreuse contribution au Fonds fiduciaire et ont déclaré que ce Fonds répondait à la demande des pays en développement en matière de formation au Codex au niveau régional.

216. La Commission s'est félicitée des efforts faits par la FAO et l'OMS et a remercié les donateurs de leur généreuse contribution financière. La Commission a encouragé ces donateurs à continuer d'alimenter le Fonds fiduciaire et a invité les autres pays à envisager de contribuer au Fonds afin d'assurer sa viabilité.

217. La Commission s'est félicitée de l'initiative prise par les gouvernements hôtes des organes subsidiaires, en coopération avec les Secrétariats du Codex et du Fonds fiduciaire, de tenir des réunions d'information à l'intention des délégués bénéficiant du Fonds fiduciaire immédiatement avant les sessions du Codex.

AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 14 de l'ordre du jour)⁷⁰

Partie I: Conclusions des récentes réunions FAO/OMS d'experts

218. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont informé la Commission des principales conclusions des réunions FAO/OMS d'experts et des activités y relatives menées depuis la dernière session de la Commission, ainsi que des futures réunions prévues pour la fin de l'année 2006 et 2007, notamment les réunions du JECFA, de la JMPR et des JEMRA, les réunions *ad hoc*, les consultations et les projets y relatifs.

219. Le représentant du Secrétariat du JECFA s'est inquiété de l'évident manque de soutien, notamment de la part des industriels, du système JECFA/CCR/VDF d'évaluation des résidus de médicaments vétérinaires.

220. La Commission a noté que le JECFA venait de célébrer son cinquantième anniversaire et a reconnu le travail intensif des experts chargés de fournir des avis scientifiques de qualité au Codex et aux membres.

221. La Commission a noté que, faute d'un budget suffisant, une seule réunion du JECFA aurait lieu en 2007.

Partie II: Rapport de situation sur le processus consultatif FAO/OMS pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex et à ses membres

222. Le représentant de l'OMS a informé la Commission des progrès accomplis en ce qui concerne le processus consultatif et a noté que ce processus arriverait à son terme à la fin de l'année et que ses résultats seraient communiqués aux organes directeurs de la FAO et de l'OMS, ainsi qu'à la Commission à sa trentième session.

⁶⁹ ALINORM 06/29/9E, CAC/29 INF/11, CAC/INF/11 Add.1.

⁷⁰ ALINORM 06/29/9F, ALINORM 06/29/9F Add.1, ALINORM 06/29/3A par. 126-128, CAC/29 INF/3, CAC/29 INF/8, CAC/29 INF/9, CAC/29 INF/10, CAC/29 INF/13.

223. La Commission a été informée des résultats de la réunion FAO/OMS de Belgrade, qui avait pour objectif de répondre aux besoins des pays en développement en vue de renforcer leur participation aux activités liées à la communication d'avis scientifiques (CAC/29 INF 13).

Partie III: Situation en ce qui concerne les demandes d'avis scientifiques émanant d'organes subsidiaires du Codex

224. La Commission a pris acte des renseignements fournis dans l'annexe au document ALINORM 06/29/9F concernant la suite donnée aux demandes d'avis scientifiques émanant des organes subsidiaires du Codex et a remercié la FAO et l'OMS de leurs efforts pour fournir ces avis scientifiques en temps opportun, en les encourageant à accorder un rang de priorité élevé aux demandes d'avis scientifiques émanant d'organes subsidiaires du Codex.

225. La Commission a fait sienne la recommandation du Comité exécutif, formulée à sa cinquante-huitième session, tendant à ce que le cadre de référence de la consultation d'experts sur le chlore actif élaboré par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants et par le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires à leur trente-septième session, donne des indications suffisantes à la FAO et à l'OMS. La Commission a donc demandé à ces organisations de commencer à prendre les mesures nécessaires pour identifier les fonds extrabudgétaires requis pour l'organisation d'une telle consultation.

Partie IV: Renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des denrées alimentaires

226. La Commission a été informée des activités de la FAO/OMS en matière de renforcement des capacités aux fins de la sécurité sanitaire et de la qualité des denrées alimentaires (CAC/29 INF/3). Plusieurs activités importantes ont été soulignées: les Conférences régionales FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, dont plusieurs recommandations sont en cours d'application, les mécanismes de financement, l'échange d'informations, les programmes conjoints, notamment l'élaboration d'outils d'orientation à l'intention des gouvernements et des parties prenantes, ainsi qu'un certain nombre d'activités et de projets récents ou en cours menés aux niveaux régional et national. Dans cette perspective, la Commission a noté qu'un plan stratégique pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires en Afrique avait été élaboré et que des donateurs avaient été contactés en vue de contribuer à son financement.

ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION (Point 15 de l'ordre du jour)⁷¹

227. La Commission a élu à l'unanimité les personnes suivantes pour un mandat allant de la fin de sa session en cours à la fin de sa prochaine session ordinaire (trentième session).

Président: M. Claude J. S. MOSHA (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents: Mme Karen HULEBAK (États-Unis d'Amérique)
Mme NORAINI Mohd. Othman (Malaisie)
M. Wim VAN ECK (Pays-Bas)

DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 16 de l'ordre du jour)⁷²

228. La Commission a **confirmé** les gouvernements hôtes désignés, tels qu'ils figurent à l'Annexe XII au présent rapport.

229. Lors de sa décision, la Commission a noté que le Brésil et les Pays-Bas avaient proposé d'accueillir le Comité sur les contaminants dans les aliments. Après avoir procédé à un vote au scrutin secret, elle a confié aux Pays-Bas la responsabilité d'accueillir le Comité.

230. La délégation des Pays-Bas a indiqué qu'elle était fermement résolue à garantir le bon déroulement des activités de ce Comité. La délégation du Brésil a félicité les Pays-Bas de leur nomination et leur a souhaité le plus grand succès dans leurs travaux. Cependant, la délégation a noté qu'une majorité d'organes subsidiaires du

⁷¹ ALINORM 06/29/2.

⁷² ALINORM 06/29/9G.

Codex continuaient d'être établis dans des pays développés et a estimé qu'il serait souhaitable d'assurer un équilibre géographique à l'avenir.

231. La délégation de la Chine s'est engagée à fournir des ressources humaines et financières suffisantes et à nommer des présidents qualifiés pour siéger au Comité sur les additifs alimentaires et au Comité sur les résidus de pesticides. La Commission a félicité les Pays-Bas de leur contribution exceptionnelle aux activités du Codex, en tant que gouvernement hôte du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants et du Comité sur les résidus de pesticides depuis leur première session.

232. La délégation du Royaume-Uni a rappelé la déclaration qu'elle avait faite à l'occasion de la vingt-huitième session de la Commission selon laquelle le Royaume-Uni ne demanderait pas à continuer d'être le gouvernement hôte ni du Comité sur les sucres ni du Comité sur les graisses et les huiles après sa session de 2007. Néanmoins, la délégation a déclaré que le Royaume-Uni ne voyait pas d'inconvénient à continuer d'assumer les fonctions de gouvernement hôte du Comité sur les sucres jusqu'à ce qu'un autre pays propose de le faire. Les délégations de la Malaisie et de l'Argentine se sont déclarées disposées à assumer les fonctions de gouvernement hôte du Comité sur les graisses et les huiles après 2007. La délégation de la Malaisie a informé la Commission de son engagement officiel concernant les fonctions de gouvernement hôte du Comité sur les graisses et les huiles, si la Commission en décidait ainsi.

QUESTIONS DIVERSES (Point 17 de l'ordre du jour)

233. La Commission a noté que sa trentième session se tiendrait à Rome, du 2 au 7 juillet 2007, sous réserve de confirmation.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson : Dr Claude J.S. MOSHA
Président : Chief Standards Officer (Food Safety & Quality)
Presidente : Head, Agriculture and Food Section
 Tanzania Bureau of Standards
 P.O. Box 9524
 Dar-es-Salaam
 Tanzania
 Phone : +255 22 245 0206 mobile: 255 741 32 4495
 Fax : +255 22 245 0959
 Email : cjsmosha@yahoo.co.uk/info@tbs.or.tz

AFGHANISTAN - AFGANISTÁN

Prof Dr.Abdul Wadood GULISTANI
 Director-General
 Food Industries and Quality Control Directorate
 (MAAHF)
 Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Food
 University Road, Jamal Mina
 Kabul
 Phone: +0093 070 653048
 Email: codexafghanistan@hotmail.com

Mr Hamed FURMULY
 Deputy Director of Drug Quality Control Department
 Member of National Board for Medicine in Health
 Focal Point for Food Safety in World Health
 Organization
 Ministry of Public Health
 P.O. Box 1528
 Kabul
 Phone: mobile 0093(0) 799332956
 Email: formuly_h_s@yahoo.com

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Dr Jamila NADIR
 Responsable du programme de lutte contre les
 maladies non transmissible
 20 rue Danjou
 Hydra
 Alger
 Phone: +213 72 144 658
 Email: dnadir@caramail.com

ANGOLA

Dr Gomes CARDOSO
 Président du Comité National pour le Code
 Alimentaire en Angola
 Codex Alimentarius en Angola
 Ministère du commerce- 3° Andar
 Av. 4 de Fevereiro,7 Caixa Postal N° 1337/8
 Luanda, Angola
 Phone: +(00244) 923 507105-912500514
 Fax: +(00244) 222 31 0658/311368/310273
 Email: minco.dnci.gc@netangola.com
 Website: www.dnci.net

Mme Maria Antónia SENAZENGE
 2ème Vice Présidente du Comité National pour le
 Code Alimentaire en Angola
 Codex Alimentarius en Angola
 Ministère du Santé
 Av. 4 de Fevereiro
 Luanda
 Phone: +(00244) 923 653695

M. Miguel DOMINGUES
 Secrétaire Exécutif du Comité National pour le Code
 Alimentaire en Angola
 Codex Alimentarius en Angola
 Ministère de l'agriculture et du développement rural
 Rue Comandante Gika, C.P. 527
 Luanda
 Phone: +(00244) 92 534756
 Fax: +(00244) 33 0553

**ANTIGUA AND BARBUDA –
ANTIGUA-ET-BARBUDA –
ANTIGUA Y BARBUDA**

Mr Lionel MICHAEL
 Chief Health Inspector
 Ministry of Health, Sports, Carnival and Youth
 Affairs
 Central Board of Health
 Lower All Saints Road St. John's
 Antigua and Barbuda
 West Indies
 Phone: +268 462 2936
 Fax: +268 460 5992
 Email: cbh_chi@yahoo.com

ARGENTINA - ARGENTINE

Dra. Inés Gabriela FASTAME
 Segundo Secretario
 Mision de Argentina
 10, Route de l'Aéroport
 1215 Genève 15
 CP 536
 Phone: +41 022 9298609
 Fax: +41 022 7985995/1992
 Email: ines.fastame@ties.itv.int

Sra. Gabriela Alejandra CATALANI
 Coordinadora del Punto Focal del CODEX
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y
 Alimentos
 Ministerio de Economía y Producción
 Paseo Colon 922
 Buenos Aires
 Phone: +54 11 4349 2549
 Fax: +54 11 4349 2244
 Email: gcatal@mecon.gov.ar

Dra. Carolina PADRÓ
 Punto Focal-Contact Point bn
 Codex Alimentarius- Argentina
 Dirección de Relaciones Agroalimentarias
 Internacionales
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y
 Alimentos
 Av. Paseo Colón 922- Planta Baja-Oficina 29
 Buenos Aires (C1063ACW)
 Phone: +54 11 43492747
 Fax: + 54 11 43492549
 Email: cpadro@mecon.gov.ar

ARMENIA - ARMÉNIE

Ms Gayane NASOYAN
 Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture
 Government Building #3, Republic Square
 375010 Yerevan
 Republic of Armenia
 Phone: +374 10 529231
 Fax: +374 10 524610
 Email: gayane@agrounit.am/agrounit@xter.net

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr Steve MCCUTCHEON
 Executive Manager
 Product Integrity, Animal and Plant Health
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA, ACT, 2601
 Australia
 Phone: +61 2 6272 4316
 Fax: +61 2 6272 5697
 Email: steve.mccutcheon@daff.gov.au

Mr Greg READ
 Executive Manager, Exports
 Australian Quarantine and Inspection Service
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA ACT 2601
 Australia
 Phone: +61 2 6272 3594
 Fax: +61 2 6272 4112
 Email: gregory.read@daff.gov.au

Ms Ann BACKHOUSE
 Manager, Codex Australia
 Product Integrity, Animal and Plant Health
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 CANBERRA ACT 2601
 Australia
 Phone: +61 2 6272 5692
 Fax: +61 2 6272 3103
 Email: ann.backhouse@daff.gov.au

Mr Graham PEACHEY
 Chief Executive Officer
 Food Standards Australia New Zealand
 Level 2
 55 Blackall Street
 Barton ACT 2600
 Australia
 Phone: +61 2 6271 2222
 Fax: +61 2 6271 2261
 Email: graham.peachey@foodstandards.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Mr Dieter JENEWEIN
 Austrian Agency for Health and Food Safety
 EU- Coordination Codex Alimentarius
 Spargelfeldstrasse 191
 A1226 Vienna, Austria
 Phone: +43 50 55534149
 Fax: +43 50 555 25802
 Email: dieter.jenewein@ages.at

Mr Alexander ZILBERSZAC
 Head of Unit IV/8
 Federal Ministry of Health and Women
 Radetzkystrasse2, A-1031 Vienna
 Austria
 Phone: +4317 11004617
 Fax: +4317 137952
 Email: alexander.zilberszac@bmgf.gv.at

Dr Erhard HÖBAUS
 Head of Division "Nutrition and Quality Assurance"
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
 Environment and Water Management
 Stubenring 12
 A-1012 Wien
 Phone: +431 71100-2855
 Fax: +431 71100-2901
 Email: erhard.hoebaus@lebensministerium.at

BARBADOS - BARBADE

Dr Corlita BABB-SCHAEFER
 Counsellor
 Permanent Mission of Barbados to the United Nations
 and other international organizations
 Chemin François-Lehmann 18A
 CH-1218 Grand-Saconnex
 Geneva
 Phone : +41 22 791 8500
 Fax : +41 22 791 8509
 Email : cbabb-schaefer@foreign.gov.bb

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

M Charles CRÉMER
 Directeur
 SPF, Santé Publique
 Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
 Service Denrées alimentaires, Aliments pour Animaux
 et autres produits de consommation
 Place Victor Horta, 40 Boîte 10
 Bloc II -7^e étage
 1060 Bruxelles
 Phone: +32 (0) 2 5247371
 Fax: +32 (0) 2 5247399
 Email: charles.cremer@health.fgov.be

M Marc CORNELIS
 Conseiller général
 Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne
 Alimentaire
 DG Politique de contrôle - Relations internationales
 Avenue Simon Bolivar, 30
 1000 Bruxelles
 Phone: +32 2 2083834
 Fax: +32 2 2083823
 Email: marc.cornelis@favv.be

M Johan HALLAERT
 Conseiller
 Fédération belge des Industries alimentaires (FEVIA)
 Avenue des Arts, 43
 1040 Bruxelles
 Phone: +32 2 5501760
 Fax: +32 2 5501754
 Email: jh@fevia.be

M Guido KAYAERT
 Vice-President
 Relations with the European Institutions
 Nestle Coordination Center
 Rue de Birmingham, 221
 1070 Bruxelles
 Phone: +32 2 5295330
 Fax: +32 2 5295667
 Email: guido.kayaert@be.nestle.com

M Luc OGIERS
 Directeur
 SPF Economie
 City Atrium C
 Rue de Progrès 50
 1210 Bruxelles
 Phone: 0032 2 2777481
 Fax: 0032 2 277 5304
 Email: luc.ogiers@mineco.fgov.be

BENIN - BÉNIN

Dr Ahoukpo Denis MIKODE
 Directeur et Secrétaire Permanent
 Direction de l'alimentation et de la nutrition appliquée
 et secretariat permanent du comité national du Codex
 Alimentarius
 Phone: +229 95958422
 Fax: +229 20213963
 Email: admikode@yahoo.fr

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Mr Karma DORJI
 Executive Director
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority
 (BAFRA)
 Ministry of Agriculture
 Royal Government of Bhutan
 Thimphu
 Phone: +9752 327030
 Fax: +9752 327032
 Email: karma_d@moa.gov.bt

Mr Thuji TSHERING
 Chief Regulatory and Quarantine Officer
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority
 (BAFRA)
 Ministry of Agriculture
 Royal Government of Bhutan
 Thimphu
 Phone: +9752 327031
 Fax: +9752 327032
 Email: t_tshering@moa.gov.bt

Mr Dorjee DORJEE
 Chief Horticulture Officer
 Department of Agriculture
 Ministry of Agriculture
 Royal Government of Bhutan
 Thimphu
 Phone: +9752 323183
 Fax: +9752 323562
 Email: dorjee@moa.gov.bt

Mr Dasho Sangay THINLEY
 Secretary
 Ministry of Agriculture
 Royal Government of Bhutan
 Thimphu
 Phone: +9752 322379
 Fax: +975 2 326834
 Email: s_thinley@moa.gov.bt

BOTSWANA

Dr Alexander Clemence MOSHA
 Ag. Managing Director
 Private Bag 008 Kanye
 Botswana
 Phone: (267) 5440441
 Fax: (267) 5440713
 Email: mosha@naftec.org

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Ms Ligia Maria SCHERER
 Minister Counsellor
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Federative Republic
 of Brazil to FAO
 Via di Santa Maria dell'Anima 32
 00186 Rome
 Phone: + 39 06 68307576
 Fax: +39 06 68398802

Mr Sergio Aguiar Viana CARVALHO
 Secretary
 Ministry of External Relations
 Esplanada dos Ministérios, Bloco H
 Anexo I, Sala 531, Brasília, DF
 Brazil
 Phone: +55 61 3411 6369
 Fax: +55 61 3226 3255
 Email: sviana@mre.gov.br

Ms María Aparecida MARTINELLI
 Coordinator of Brazilian Codex Committee
 National Institute for Metrology, Standardization and
 Industrial Quality - INMETRO
 Ministry of Development, Industry and Trade
 SEPN 511, edifício Bittar III, Bloco B, 4º Andar
 70 750-527 Brasília, DF
 Brazil
 Phone: +55 61 3340 2211
 Fax: +55 6161 3347 3284
 Email: codexbrasil@inmetro.gov.br

Mr Cleber Ferreira SANTOS
 Food General Manager
 National Health Surveillance Agency
 SEPN 511 Ed. Bittar II -
 CEP: 70750541 Brasilia, DF
 Brazil
 Phone: +055 61 3448 6091
 Fax: +055 61 3448 6274
 Email: alimentos@anvisa.gov.br

Ms Antonia María DE AQUINO
 Manager of Special Products
 National Health Surveillance Agency
 SEPN 511, Bloco A, Ed. Bittar II
 70750-541 Brasília, DF
 Brazil
 Phone: +055 61 34486352
 Fax: +055 61 3448 6274
 Email:
 alimentos@anvisa.gov.br/Antonia.maria@anvisa.gov.
 br

Mr Odilson Luiz Ribeiro e SILVA
 Director
 Department of Sanitary and Phytosanitary Matters
 Secretariat of Agribusiness International Relations
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios Bloco "D"- Edifício Sede-
 Sala 352
 70 043-900 Brasília, DF
 Phone: +55 61 3218 2834
 Fax: +55 61 3225 4738
 Email: odilson@agricultura.gov.br

Mr Guilherme Antônio DA COSTA JÚNIOR
 General Coordinator for WTO Negotiations
 Secretariat of Agribusiness International Relations
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"- Edifício Sede-
 Sala 348
 70 043-900-Brasília, DF
 Brazil
 Phone: +55 61 3218 2834
 Fax: +55 61 3225 4738
 Email: guilherme@agricultura.gov.br

Mr Alexandre PONTES
 Coordinator for Codex Alimentarius Matters
 Secretariat of Agribusiness International Relations
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"-Edifício Sede-
 Sala347
 70 043 -900 Brasília, DF
 Brasil
 Phone: +55 61 3218 2834
 Fax: +55 61 3225 4738
 Email: apontes@agricultura.gov.br

Mr Francisco Frederico Sparenberg OLIVEIRA
 Technical Adviser
 Brazilian Association of Technical Standards-ABNT
 Brazil
 Phone: +55 11 30173655
 Fax: +55 11 30173633
 Email: ffsoliveira@abnt.org.br

BULGARIA - BULGARIE

Mrs Dessislava PARUSHEVA
 Second Secretary'
 Permanent Mission of Bulgaria
 16, Chemin des Crets-de-Pregny
 1218-Grand Saconnex
 Geneva

BURUNDI

Mr Nestor BIKORIMANA
 Directeur
 Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la
 Qualité
 Point de contact du codex alimentarius
 Bujumbura
 Phone: +257 221815(b)/257 730585(m)
 Fax: +257 225595
 Email: bbn@onatel.bi/bikonest@yahoo.fr

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

M MOUNGUI MÉDI
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Cameroon
 Via Siracusa 4-6
 00161 Rome
 Phone: +39 06 4403644
 Fax: +39 06 4403644
 Email: medimoungui@yahoo.fr

CANADA - CANADÁ

Ms Debra BRYANTON
Executive Director, Food Safety
Canadian Food Inspection Agency
159 Cleopatra Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0Y9
Phone: +613 221-7155
Fax: +613 221-7295
Email: dbryanton@inspection.gc.ca

Ms Janet BEAUVAIS
Director-General, Food Directorate
Health Canada
Building #7 Postal Locator (0701A5)
Tunney's pasture
Ottawa, Ontario, K1A 0L2
Phone: +613 957-1821
Fax: +613 957-1784
Email: janet_beauvais@hc-sc.gc.ca

Mr Ron BURKE
Codex Contact Point for Canada
Director, Bureau of Food Regulatory, International
and Interagency Affairs
Food Directorate
Health Canada
200 Tunney's Pasture Driveway
Ottawa, Ontario, K1A 0L2
Phone: +613 957-1748
Fax: +613 941-3537
Email: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

Dr Anne MACKENZIE
Senior Science Advisor
Canadian Food Inspection Agency
159 Cleopatra Drive, Room 113
Ottawa, Ontario, K1A 0Y9
Phone: +613 221-7084
Fax: +613 221-7010
Email: amackenzie@inspection.gc.ca

Mr Allan MCCARVILLE
Senior Adviser, Codex
Bureau of Food Regulatory, International and
Interagency Affairs
Food Directorate
Health Canada
200 Tunney's Pasture Driveway
Ottawa, Ontario, K1A 0L2
Phone: +613 957-0189
Fax: +613 941-3537
Email: allan_mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand GAGNON
Manager, International Coordination
Canadian Food Inspection Agency
159 Cleopatra Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0Y
Phone: +613 221-7161
Fax: +613 221-7295
Email: bgagnon@inspection.gc.ca

Ms Angela BEHBOODI
Senior Trade Policy Officer
Department of Foreign Affairs and International Trade
11 1 Sussex Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0G2
Phone: +613 944-2100
Fax: +613 943-0346
Email: angela.behboodi@international.gc.ca

Dr Réjean BOUCHARD
Assistant Director
Policy and Dairy Production
Dairy Farmers of Canada
75 Albert Street, Suite 1101
Ottawa, Ontario, K1P 5E7
Phone: +613 236-9997
Fax: +613 236-0905
Email: rejeanb@dfc-plc.ca

CHILE - CHILI

Sr Gonzalo Ríos KANTOROWITZ
Jefe de Proyecto Negociaciones Internacionales
OMC/MSF y Codex Alimentarius
Ministerio de Agricultura
Av. Bulnes 140 Santiago
Chile
Phone: (56-2) 345 1581-345 1576
Fax: (56-2) 345 1578
Email: gonzalo.rios@sag.gob.cl

Sr Felipe LOPEANDIA
Consejero
58 rue de Moillebeau
Geneve, 1209

CHINA - CHINE

Ms XU XIAOJUN
Deputy Director-General
Department of Market and Economy Information
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing, 100026
Phone: +86 10 64193158
Fax: + 86 10 64193154
Email: xuxiaojun@agri.gov.cn

Mr KAN XUEGUI
Consultant
Department of Health Inspection and Law
Enforcement
Ministry of Health
No.1 Xizhimenwai Nanlu
Beijing 100044
Phone: +86 10 68792403
Fax: +86 10 68792387
Email: xueguikan@hotmail.com

Ms LIAO XIAOQIAN
Director-General
Standardization Administration of the People's
Republic of China
Department of Agriculture, Light Industry and Local
Standardization
No.9 Madian East Road
Haidian District
Beijing 100088
Phone: +86 10 82262652
Fax: +86 10 82260685
Email: liaoxq@sac.gov.cn

Dr MAK SIN-PING
Controller
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
HKSAR, P.R. China
45/f, Queensway Government Offices
66 Queensway
Hong Kong
Phone: +852 2867 5500
Fax: +852 2536 9731
Email: spmak@feh.d.gov.hk

Mr CHEN JUNSHI
Professor
National Institute of Nutrition and Food Safety
China CDC
29 Nanwei Road
Xuanwu District
Beijing
Phone: +86 10 83132922
Fax: +86 10 83132922
Email: jshchen@ilsichina.org

Dr LIN WEI
Deputy Director-General
No. 9 Madian Donglu Haidian District
Beijing P.R. 100088
Phone: +86 10 82262394
Fax: +86 10 82260612
Email: linwei@aqsiq.gov.cn

Dr QI QINGDONG
Deputy Director-General
Department of International Cooperation
Ministry of Health
No. 1 Xizhimenwai Nanlu, Baijing 100044
Phone: +8610 68792275
Fax: +8610 68792279
Email: qiqd@moh.gov.cn

Dr LI JINJU
Researcher
State Food and Drug Administration (SFDA)
Department of Food Safety Coordination
A38, Beilishi Road
Beijing, 100810
Phone: +86 10 68313344-0529
Fax: +86 10 68313344-0519
Email: lij@sjda.gov.cn

Mrs ZHAO YANXIA
Director
Department of WTO Affairs
Ministry of Commerce
People's Republic of China
No.2 Dongchangan Street 100731
Phone: +86 10 65197242
Fax: +86 10 65197310
Email: zhaoyanxia@mofcom.gov.cn

Ms FANG XIAOHUA
Engineer
Department of Market and Economy Information
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing 100026
Phone: +86 1064193156
Fax: +86 10 64193315
Email: fangxiaohua@agri.gov.cn

Dr HE YIBING
Professor
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
22 Maizidian Street
Chaoyang District
Beijing 100026
Phone: +86 10 64194106
Fax: +86 10 64194107
Email: heyibing@agri.gov.cn

Mr XU XUEWAN
Engineer
Development Center of Science and Technology
Ministry of Agriculture
20 Maizidian Street
Chaoyang District
Beijing, 100026
Phone: +86 10 64195082
Fax: +86 10 64194550
Email: xuxuewan@agri.gov.cn

Mrs ZHANG LINGPING
Director
Department of Health Inspection and Law
Enforcement
Ministry of Health
No. 1 Xizhimenwai Nanlu
Beijing 100044
Phone: +86 10 68792403
Fax: +86 10 68792387
Email: lingpingzhang@yahoo.com

Dr LIU XIUMEI
Professor
National Institute of Nutrition and Food Safety, China
CDC
29 Nan Wei Road
Beijing 100050
Phone: +86 10 8313928
Fax: +86 10 83132928
Email: xliu01@yahoo.com.cn
liuxiu@chinacdc.net.cn

Ms TIAN JING
Research Assistant
National Institute of Nutrition and Food Safety, China
CDC
No. 7 Panjiayannanli, Chaoyang District
Beijing 100021
Phone: +86 10 67791259
Fax: +86 10 67711813
Email: tianjing960928@126.com

Mrs HE DANYING
Deputy Director of Division
Department of Supervision on Food Production
AQSIQ
No. 9 Madiandonglu, Haidian District
Beijing 100026
Phone: +86 10 82262026
Fax: +86 10 82260385
Email: hedy@aqsiq.gov.cn

Mr GU SHAOPING
Director
Department for Registration,
Division for Certification and Accreditation
Administration (CNCA)
P.R. China
B-2005, No. 9 Madian East Road
Beijing 100088
Phone: +86 10 8226 2680
Fax: +86 10 8226 0755
Email: gusp@cnca.gov.cn

Mr LIU JUNHUA
Assistant Professor
China National Institute of Standardization
No.4 Zhichun Road
Haidian District
Beijing, 100088
Phone: +86 10 58811641
Fax: +86 10 58811641
Email: liujh@cnis.gov.cn

Mr LIU YUDONG
Chief of Department
ShanDong Food and Drug Administration
No. 11 Jiefang Road Jinan ShanDong Province,
250013
Phone: +86 531 88592610
Fax: +86 531 8859615
Email: liuyudong@sdfda.gov.cn

Mr SUN MING
Assistant Researcher
Center for Health Food Evaluation
State Food and Drug Administration (SFDA)
5th Floor
No.11 Fahua Nanli
Chongwen District
Beijing 100061
Phone: +86 10 67156130-322
Fax: +86 10 67172946
Email: mtosunming@hotmail.com

Mr ZHANG BINGGUI
Chief of Department
Guangdong Food and Drug Administration
No. 753 East Dongfeng Road of Guangzhou
Guangdong Province, 510080
Phone: +86-20 37886060
Fax: +86 20 37886069
Email: zhangbinggui@gdda.gov.cn

Dr KWOK LAI-KEY
Principal Medical Officer
Food and Environmental Hygiene Department
HKSAR, P.R. China
43/F, Queensway Government Offices
66 Queensway
Hong Kong
Phone: +852 2867 5185
Fax: +852 2893 3547
Email: plkkwok@fehhd.gov.hk

Mr CHU YUEN-KEUNG
Scientific Officer
Food and Environmental Hygiene Department
HKSAR, P.R. China
43, Queensway Government Offices
66 Queensway
Hong Kong
Phone: +852 2867 5606
Fax: +852 2893 3547
Email: jykchu@yahoo.com.cn

Mr YANG XIAOKUN
First Secretary
Permanent Mission of China
Geneva

Mr PANG Yuliang
Third Secretary
Permanent Representation of the People's Republic of
China to the United Nations Agencies for Food and
Agriculture
Via degli Urali 12
00144 Rome
Italy
Phone: +39 06 59193123
Fax: +30 06 59193130
Email: pangyuliang@yahoo.com.cn

COLOMBIA - COLOMBIE

Sra. Gloria CONTRERAS
Asesora
Calle 28 No. 13A -15

Mr Diego PRIETO
Minister Counsellor
82 rue de Lausanne
Genève

Dra. Luz Estela ARANGO
 Ministro Cnsejero
 Mision Prmanente de Colombia
 Chemin du Champ d' Anier 17-19
 1209 Genebra
 Phone: +44 (0) 22 7984554
 Fax: 41 (0) 22 7910787
 Email: donuginebra@minrelext.gov.co

**COOK ISLANDS - ÎLES COOK –
 ISLAS COOK**

Dr Ngatoko NGATOKO
 P.O. Box 96
 Rarotonga
 Cook Islands
 Phone: +682 28711
 Fax: +682 21 881
 Email: ngatoko@agriculture.gov.ck

COSTA RICA

Mrs Giannina María LAVAGNI
 Tecnóloga de Alimentos
 Secretaría Técnica del Codex en Costa Rica
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio
 Edificio IFAM en Moravia
 A.P. 10216
 1000 San José
 Phone: +506 236-2538
 Fax: +506-236-7192
 Email: glavagni@meic.go.cr

CROATIA - CROATIE - CROACIA

Ms Adamic MAJA
 First Secretary
 Croatia Mission
 Geneva

CUBA

Sra. Hortensia Nancy FERNÁNDEZ RODRÍGUEZ
 Directora General
 Oficina Nacional de Normalización (NC)
 Punto de Contacto de Cuba
 Calle E No. 261 esq.13
 Vedado, Plaza
 La Habana
 Cuba
 Phone: +537 830 0879
 Fax: +537 836 8048
 Email: nancy@ncnorma.cu

Ing. René Antonio FERNÁNDEZ INFANTE
 Director de Normalización
 Oficina Nacional de Normalización (NC)
 Calle E No. 261 esq.13
 Vedado, Plaza
 La Habana
 Cuba
 Phone: +537 8300732
 Fax: +537 836 8048
 Email: nc@ncnorma.cu

Lic. Iliana MONTERO PACHECO
 Vicedirectora Técnica
 Centro Nacional de Inspección de la Calidad
 Ministerio de la Industria Alimenticia
 Rancho Boyeros, Km.3 ½ Crucero de Armada y Ave.
 Camaguey, Cerro
 La Habana
 Cuba
 Phone: +537 57 7143
 Fax: +537 6427166
 Email: alina@cnica.cu

Lic Jorge FERNANDEZ RODRIGUEZ
 J'Dpto. Higiene de los Alimentos y Nutrición
 Centro Provincial de Higiene y Epidemiología de
 Provincia Habana Ministerio de Salud Pública de
 Cuba
 Calle 43 No. 10606e/106 y 108
 Marianao, La Habana
 Cuba
 Phone: +537 2600029
 Email: carmenam@infomed.sld.cu

Lic. Mariela CUÉ LADRÓN DE GUEVARA
 Dirección de Regulaciones Técnicas y Calidad
 Ministerio de Comercio Exterior
 Calle 23 e Infanta 16
 Vedado
 La Habana
 Cuba
 Phone: +537 550454
 Fax: +537 550461
 Email: mariela@mincex.cu

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Mr Ioannis KARIS
 Director of CYS
 Cyprus Organization for Standardization
 Email: i.karis@cys.com.cy

Mrs Phrosso HADJILUCA
 Director ECC Cyprus
 Competition and Consumer Protection Service
 Ministry of Commerce, Industry and Tourism
 6A Araouzou Street 1421 Nicosia
 Cyprus
 Phone: +357 22867167
 Fax: +357 22304916
 Email: phadjiluca@mcit.gov.cy

**CZECH REPUBLIC –
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE –
 REPÚBLICA CHECA**

Ms Eva PRIBYLOVÁ
 Officer-in-Charge
 National Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture
 Food Production Department
 Tesnov 17
 11705 Praha 1
 Phone: +420 221 812 795
 Fax: +420 222 314 117
 Email: pribylova@mze.cz

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE
CORÉE - REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA
DE COREA**

Mr JANG Il Hun
Counsellor
1, Chemin de Plonjon
1207 Geneva

Mr SUNG Il
Third Secretary
Permanent Mission
1, Chemin de Plonjon

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr Knud ØSTERGAARD
Head of Division
Danish Veterinary and Food Administration
Mørkhøj Bygade 19
DK-2860 Søborg
Phone: +45 33956120
Fax: +45 33 956001
Email: koe@fvst.dk

Ms Jytte KJÆRGAARD
Head of Section
Danish Veterinary and Food Administration
Mørkhøj Bygade 19
DK-2860 Søborg
Phone: +45 33 956233
Fax: +45 33 956001
Email: jk@fvst.dk

Mrs Linda JENSEN
Food Scientist, Head of Section
Danish Meat Association
Axeltorv 3
DK-16099
Copenhagen V
Denmark
Phone: +45 33 732500
Fax: +45 33 931023
Email: LMJ@danishmeat.dk

Mrs Annette TOFT
Deputy Director
The Danish Agricultural Council
3, Axeltorv
DK-1609 Copenhagen V
Denmark
Phone: +45 33 394000
Fax: +45 33 394150
Email: at@agriculture.dk

Mr Jørgen Hald CHRISTENSEN
Head of Division - Quality and Food Safety
Danish Dairy Board
Frederiks Alle
DK-8000 Århus C
Denmark
Phone: +45 873 12000
Fax: +45 873 12001
Email: jhc@mejeri.dk

Mrs Susanne KOFOED
Consultant
The Danish Agricultural Council
3, Axeltorv
DK-1609 Copenhagen V
denmark
Phone: +45 33 394000
Fax: +45 33 394150
Email: Sko@agriculture.dk

ECUADOR - ÉQUATEUR

Sr Arturo CABRERA
Counsellor
Permanent Mission of Ecuador
80-82 rue de Lausanne 1202
Geneva

Sr Galo LARENAS
Alternate Permanent Representative
Permanent Mission of Ecuador
80-82 rue de Lausanne 1202
Geneva

Sr Carlos SANTOS
Counsellor
Permanent Mission of Ecuador
80-82 rue de Lausanne 1202
Geneva

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Dr Abdel Azim BAYOUMY
General Director of Food Safety Department
MoHP
Cairo
Egypt
Phone: +202 7948152
Fax: +202 7921071
Email: abdelazim@yahoo.com

Prof M. Fahmi SADDIK
Professor Food Hygiene
Nutrition Institute
Phone: 3646413
Email: ilsi@redata.net.eg

Eng. Kamil DARWISH
Senior Food Standard Specialist
Egyptian Organization for Standardization and
Quality Control (EOS)
16 Tadreeb El-Modarrebeen St.
Ameriya, Cairo
Egypt
Phone: 2845531
Fax: 2845507
Email: moi@idsc.gov.eg

EL SALVADOR

Srta. Carmen CASTILLO-GALLANDAT
 Ministro Consejero
 Misión Permanente de El Salvador ante las Naciones
 Unidas y Los Organismos Internacionales
 65 rue de Lausanne
 Ginebra, Suiza
 Phone: +41 22 732 7036
 Fax: +41 22 738 4744
 Email: mission.l-salvador@ties.itu.int

ERITREA - ÉRYTHRÉE

Mr Tekleab MESGHENA
 Director-General
 Codex Contact Point
 Regulatory Services Department
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 1162
 Asmara
 Phone: +291 1 120395
 Fax: +291 1 127508
 Email: mtekleab@eol.com.er

ESTONIA - ESTONIE

Mrs Katrin LÕHMUS
 Senior Officer
 Food Safety Office of the Food and Veterinary
 Department
 Ministry of Agriculture
 Lai 39/41
 Tallinn 15056
 Estonia
 Phone: +372 256 509
 Fax: +372 6256 210
 Email: katrin.lohmus@agri.ee

Eng. Kamel Mohamed KAMEL DARWISH
 Senior Expert
 Food Standards
 Egyptian Organization for Standardization and
 Quality (EOS)
 16 Tadreeb El-Modarrebeen St., Ameriya
 Cairo
 Egypt
 Phone: 2845522
 Fax: 2845504
 Email: moi@idsc.net.eg

**EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) –
 COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) - COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Mr Michael SCANNELL
 Principal Administrator
 European Commission
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO)
 Rue Froissart 101 (2/54)
 B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 299 3364
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: Michael.scannell@cec.eu.int

Mr Jérôme LEPEINTRE
 Administrator
 European Commission
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO)
 Rue Froissart 101 (2/62)
 B-1040 Bruxelles
 Phone: +32 2 299 3701
 Fax: +32 2 299 8566
 Email: jerome.lepeintre@cec.eu.int

Mr Basil MATHIOUDAKIS
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO)
 B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 295 9182
 Email: basil.mathioudakis@ec.europa.eu

Mr Frans VERSTRAETE
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO) B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 295 6359
 Email: frans.verstraete@ec.europa.eu

Mr Miguel GRANERO ROSELL
 European Commission
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO)
 B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 295 8110
 Email: miguel-angel.granero-rosell@ec.europa.eu

Ms Eva ZAMORA ESCRIBANO
 European Commission
 Health and Consumer Protection Directorate-General
 (SANCO)
 B-1049 Brussels
 Phone: +32 2 299 8682
 Email: eva-maria.zamora-escriban@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Mr Matti AHO
 Director-General
 Ministry of Agriculture and Forestry
 P.O. Box 30
 00023 Government, FINLAND
 Phone: +358-9 1605 3380
 Fax: +358-9 1605 4777
 Email: matti.aho@mmm.fi

Ms Anne HAIKONEN
 Counsellor, Legal Affairs
 Ministry of Trade and Industry
 P.O. Box 32
 00023 Government, FINLAND
 Phone: +358-9 1606 3654
 Fax: +358-9 1606 2670
 Email: anne.haikonen@ktm.fi

Mr Sebastian HIELM
 Senior Health Officer
 Ministry of Social Affairs and Health
 P.O. Box 33
 00023 Government, FINLAND
 Phone: +358-9 1607 4121
 Fax: +358-9 1607 4120
 Email: Sebastian.hiellm@stm.fi

Mr Kari TÖLLIKKÖ
 Principal Administrator
 The General Secretariat of the Council of the
 European Union
 Finnish Presidency
 Rue de la Loi 175
 1048 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 281 7841
 Fax: +32 2 281 6198
 Email: kari.tollikko@consilium.europa.eu

Mr Philip LANDON
 Administrator
 The General Secretariat of the Council of the
 European Union - Finnish Presidency
 Rue de la Loi 175
 1048 Brussels
 Belgium
 Phone: + 32 2 281 4966
 Fax: +32 2 281 7928
 Email: philip.landon@consilium.europa.eu

Ms Rose-Marie ELFQUIST
 The General Secretariat of the Council of the
 European Union
 Finnish Presidency
 Rue de la Loi 175
 1048 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 281 9508
 Fax: +32 2 281 7928
 Email: rose-marie.elfquist@consilium.europa.eu

Ms Rose-Marie ELFQUIST
 The General Secretariat of the Council of the
 European Union
 Finnish Presidency
 Rue de la Loi 175
 1048 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 281 9508
 Fax: +32 2 281 7928
 Email:
 rose-marie.elfquist@consilium.europa.eu

FRANCE - FRANCIA

Mme Catherine CHAPOUX
 Ajointe au chef de bureau
 Bureau des accords multilatéraux sanitaires et
 phyosanitaires
 Direction générale de l'alimentation
 251, rue de Vaugirard
 75732 PARIS Cedex 15
 France
 Phone: +00 33 149 558486
 Fax: +00 33 149 554462
 Email: catherine.chapoux@agriculture.gouv.fr

M Pascal AUDEBERT
 Point de Contact du Codex Alimentarius en France
 Premier Ministre
 Secrétariat général des Affaires européennes
 2, boulevard Diderot
 75572 PARIS Cedex 12
 France
 Phone: +33 1 44 871603
 Fax: +33 1 44 871604
 Email: sgae-codex-
 fr@sgae.gouv.fr/pascal.audebert@sgae.gouv.fr

Mme Roseline LECOURT
 Chargée de Mission
 Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
 DGCCRF - Télédéc 051
 59, boulevard Vincent Auriol
 75703 PARIS Cedex 13
 France
 Phone: +00 33 144 973470
 Fax: +00 33 144 973037
 Email: Roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Dominique BUREL
 FIL France-ALF/CNIEL
 42, rue de Châteaudun
 75314 PARIS Cedex 09
 France
 Phone: +00 33 149 707105
 Fax: +00 33 142 806345
 Email: dburel-alf@cniel.com

Mme Annie LOCH
 Groupe DANONE-Directeur Affaires Réglementaires
 17, bd Haussmann 75009 PARIS
 France
 Phone: +33 1 44 352432
 Fax: +33 1 44 352695
 Email: annie.loch@danone.com

GEORGIA - GÉORGIE

Mr Teimuraz BAKRADZE
Minister
Permanent Mission of Georgia to the United Nations
Rue Richard wagner 1
Geneva

Mr Thomas KÜTZEMAIER
Managing Director
German Dairy Association
Meckenheimer Allee 137
D-53115 Bonn
Phone: +49 (0) 228 982430
Fax: +49 (0) 228 982 4320
Email: th.kuetzemeier@vdm-deutschland.de

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mr Bernhard KÜHNLE
Director-General
Food Safety and Veterinary Affairs
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
Protection
Rochusstraße 1
D-53123 Bonn
Phone: 49(0)228 - 529 3542
Fax: 49(0)228 - 529 3341
Email: AL3@bmvvel.bund.de

Mr Gerhard BIALONSKI
Head of Unit
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
Protection
Rochusstraße 1
D-53123 Bonn
Phone: +49(0)228-529 4651
Fax: +49(0)228-529 4943
Email: 314@bmvvel.bund.de

Mr Michael HAUCK
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
Protection
Mauerstraße 29-32
D-10117 Berlin
Phone: +49 (0) 30 20063263
Fax: +49 (0) 30 20063273
Email: codex.germany@bmelv.bund.de

Ms Lucia HERRMANN
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
Protection
Rochusstraße 1
D-53123 Bonn
Phone: +49 (0) 228 5293835
Fax: +49 (0) 228 5293429
Email: 423@bmelv.bund.de

Dr Heino ROSNER
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety
Referat RS II 2
Postfach 120629
D-53048 Bonn
Phone: +49 (0) 3641 424575
Email: heino.rosner@tiscali.de

Dr Rolf GROSSKLAUS
Director and Professor
Federal Institute for Risk Assessment (BfR)
Thielallee 88-92
D-14195 Berlin
Phone: +49 (03) 8412 3230
Fax: +49 (03) 8412 3715
Email: rolf.grossklaus@bfr.bund.de

Dr Jörg W. RIEKE
Managing Director
German Dairy Association
Milchindustrie-Verband e V.
Godesberger Allee 157
D-53175 Bonn
Phone: +49 (0) 228 9596923
Fax: +49 (0) 228 371535
Email: rieke@milchindustrie.de

Ms Angelika MROHS
Managing Director (Geschäftsführerin)
Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde e
V
Godesberger Allee 142-148
D-53175 Bonn
Phone: +49 (0) 228 81993132
Fax: +49 (0) 228 375069
Email: amrohs@bll.de

Dr Michael PACKERT
Gottlieb-Daimler Strasse
68165 Mannheim

GHANA

Mr Kwamina VAN-ESS
Deputy Chief Executive
Food Division, Food and Drugs Board
P.O. Box Ct 2783 Cantonments
Accra
Ghana
Phone: +233 21 910761
Email: fdb@ghana.com
kwaminav@yahoo.com

Mr Kwaku Owusu BAAH
Chairman, National Codex Committee, Ghana
Chief Director
Ministry of Food and Agriculture
P.O. Box M 37
Accra, Ghana
Phone: +233 21 666567/244 232015
Fax: +233 21 668245
Email: kwakobaah@yahoo.com

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Mr Vasileios KRESTOS
 Head Directorate for Nutritional Policy and Research
 Ministry of Development
 Hellenic Food Authority (EFET)
 124 Kifisias Av. & 2 Iatridou str
 115 26 Athens
 Greece
 Phone: +302 106971514
 Fax: +302 106971650
 Email: vkrestos@efet.gr

Mrs Alkaterini DAMIGOU
 Health Counsellor
 Permanent Mission of Greece in Geneva
 4 Rue Leman, 1201
 Geneva
 Phone: +004122 9098940
 Fax: +004122 7322150

Mrs Danai PAPANASTASIOU
 Officer
 Ministry of Development
 Hellenic Food Authority (EFET)
 Directorate of Nutritional Policy and Research
 Department of Quality Standards
 Greek Codex Contact Point
 124 Kifisias Av & 2 Iatridou Str
 115 26 Athens
 Greece Phone: +302 106971660
 Fax: +302 106971650
 Email: dpapanastasiou@efet.gr

GUATEMALA

Sr. Carlos Ramiro MARTÍNEZ ALVARADO
 Embajador
 Representante Permanente
 Mision Permanente de Guatemala
 Ante la Oficina europea de las Naciones Unidas y los
 Organismos Internacionales
 Ginebra
 Suiza

Sra. Stephanie HOCHSTETTER SKINNER-KLÉE
 Consejero
 Mision Permanente de Guatemala
 Ante la Oficina europea de las Naciones Unidas y los
 Organismos Internacionales
 Ginebra
 Suiza

Sra. Soledad URRUELA ARENALES
 Mision Permanente de Guatemala
 Ante la Oficina europea de las Naciones Unidas y los
 Organismos Internacionales
 Ginebra
 Suiza

GUINEA - GUINÉE

Mme Hadja Minte CISSE
 Directrice Générale
 Institut National de Normalisation et de Métrologie
 Phone: +224 60 299539/30413503
 Fax: +224 30 413990
 Email: mintecisse@yahoo.fr/inm89@yahoo.fr

HONDURAS

Dr. Cesar Augusto NOE PINO
 Director
 National Services for Plant Health and Food Safety
 and Inspection
 c/o Tegucigalpa
 Honduras
 Phone: + 504 235 8425
 Fax: +504 239 1144
 Email: hondurascodex@yahoo.com
 cnoepino@yahoo.com

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Dr Károlyné SZERDAHELYI
 Senior Counsellor
 Ministry of Agriculture and Rural Development
 P.O. Box 1
 1860 Budapest 55
 Hungary
 Phone: +36 1 301 4110
 Fax: +36 1 301 4808
 Email: tanya.szerdahelyi@fvm.hu

Dr Mária VÁRADI
 Head of Unit
 Central Food Research Institute
 H-1022, Budapest Herman Otto út 15
 Hungary
 Phone: +36 1 355 8982
 Fax: +36 1 292 9853
 Email: m.varadi@cfri.hu

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Mr Thordur ASGEIRSSON
 Director of Fisheries
 Directorate of Fisheries
 Dalshraun 1, 220 Hafnarfjörður
 Iceland
 Phone: +354 569 7900
 Fax: +354 569 7991
 Email: thordur@fiskistofa.is

INDIA - INDE

Mrs Rita TEAOTIA
 Joint Secretary
 Department of Health
 Ministry of Health and Family Welfare
 Nirman Bhavan
 Maulana Azad Road
 New Delhi - 110011
 India
 Phone: +91 11 23061195
 Fax: +91 11 23061842
 Email: jsrt@nb.nic.in

Mr Dinesh SHARMA
 Joint Secretary
 Ministry of Commerce
 Udyog Bhavan
 New Delhi-110001
 Phone: +91 11 23061837
 Fax: +91 11 23061837
 Email: dineshsharma@nic.in

Mr Arvind KAUSHAL
 Joint Secretary
 Department of Animal Husbandry and Dairying
 Ministry of Agriculture
 Room No.240, Krishi Bhawan
 Dr. Rajendra Prasad Road
 New Delhi 110001
 Phone: +91 1 23384509
 Fax: +91 11 23383228
 Email: js.pf@nic.in

Dr. P.S. CHADURKAR
 Plant Protection Advisor
 Directorate of Plant Protection Quarantine and
 Storage
 Ministry of Agriculture
 No 4 Faridabad 121001
 Phone: +91 129 2413985
 Fax: +91 129 2412125
 Email: ppa@nic.in

Mr A.K. SHRIVASTAV
 Deputy Assistant Director-General (PFA)
 Directorate General of Health Services
 Nirman Bhavan
 New Delhi 110011
 Phone: +91 11 23063030
 Fax: +91 11 23061968
 Email: dadgaks@nic.in
 codex.india@nic.in

INDONESIA - INDONÉSIE

Dr SUNARYA
 National Standardization Agency of Indonesia
 Manggala Wanabakti Building Block IV, 4th Floor
 JL. Gatot Subroto, Senayan
 Jakarta 10270
 Phone: (62-21) 5747042
 Fax: (62-21) 5747045
 Email: sunarya@bsn.or.id

Mrs Erminingsih HARYADI
 National Standardization Agency
 Manggala Wanabakti Build, Block IV, 4th Senayan
 Jakarta
 Phone: (62-21) 5747043
 Fax: (62-21) 5747045
 Email: sps-2@bsn.or.id

Prof. Dr Dedi FARDIAZ
 Deputy Chairman for Food Safety and Hazardous
 Substance Control
 National Agency for Drugs and Foods Control
 Jl Percetakan Negara No 23
 Jakarta 10560
 Phone: (62 21) 4253857
 Fax: (62 21) 4287701
 Email: d_fardiaz@hotmail.com/
 deputi3@pom.go.id

Mrs Indrawati SOEGIANTO
 National Standardization Agency
 JL Gatot Soebroto
 Senayan
 Jakarta
 Phone: (62-21) 5747043
 Fax: (62-21) 5747045
 Email: indrawati@bsn.or.id

Prof.Dr F.G. WINARNO
 PT. Mbrio Biotekkindo
 Jl. Pajarin Indah V No1 c
 Bogor
 Phone: (62-251) 332403
 Fax: (62-251) 377973
 Email: fgw@mbrio-food.com

Dr. Atih Suryati HERMAN
 Ministry of Industry
 Jl. Gatot Subroto Kav. 52-53
 Jakarta
 Phone: +(62-21) 352244919
 Fax: +(62-21) 3524919
 Email: atih_suryati@yahoo.com

Mr T. ARITONANG
 Ministry of Industry
 Jl. Gatot Subroto Kav. 52-53
 Jakarta
 Phone: +(62-21) 5255509
 Fax: +(62-21) 5252709
 Email: aritonang_pi@yahoo.co.id

Sri.Irawati SUSALIT
 Director of Food Product Standardization
 National Agency for Drugs and Foods Control
 JL. Percetakan Negara No. 23
 Jakarta
 Phone: (62-21) 42875584
 Fax: (62-21) 42875780
 Email: iras48@yahoo.com
 standarpangan@pom.go.id

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') –
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Mr Javad Shakhs TAVAKOLIAN
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to
the U.N. Agencies in Rome
Via Aventina 8
00153 Rome
Phone: +39 06 5780334
Fax: +39 06 5747636
Email: javadtavakolian@yahoo.com

Mr Ali Asghar TOFIGH
ISIRI President
Institute of Standards and Industrial Research of
IRAN (ISIRI)
P.O. Box 14155-6139 Tehran
Phone: + 98 261 2807045
Fax: +98 261 2828787
Email: standard@isiri.org.ir

Mr Behzad ALIPOUR TEHRANY
Counsellor
Permanent Mission of Iran
Geneva

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Mr Richard HOWELL
Agricultural Inspector
Department of Agriculture and Food
7C Agriculture House
Kildare Street
Dublin 2
Phone: + 00353 1 6072572
Email: Richard.howell@agriculture.gov.ie

Ms J. REGAN
Food Unit
Department of Health and Children
Hawkins House
Hawkins Street
Dublin 2
Phone: +3531 6354247
Email: joan_regan@health.irlgov.ie

Mr Alan REILLY
Deputy Chief Executive Officer
Food Safety Authority of Ireland
Abbey Court
Lower Abbey Street
Dublin 1
Phone: +00353 1 8171300
Fax: +00353 1 8171250
Email: areilly@fsai.ie

ISRAEL - ISRAËL

Ms Noa FURMAN
Counsellor
Mission of Israel
1-3 Avenue de la Paix
Geneva
Phone: +076 5778867

ITALY - ITALIE - ITALIA

Dr.ssa Brunella LO TURCO
Secretary General
Italian Codex Committee
Ministero delle Politiche Agricole Alimentari e
Forestali
Via XX Settembre, 20
Roma 00187
Phone: +39 06 466 56041
Fax: +39 06 4880273
Email: qtc6@politicheagricole.it

Dr. Ciro IMPAGNATIELLO
Ministero delle Politiche Agricole Alimentari e
Forestali
Via XX Settembre, 20
Roma 00187
Phone: +39 06 46656046
Fax: +39 06 4880273
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

JAMAICA - JAMAÏQUE

Mrs Fay ANDERSON
Acting Manager
Bureau of Standards Jamaica
6 Winchester Rd
Kingston 10
Jamaica
Phone: +876 9263140-5
Fax: +876 929-4736
Email: fanderson@bsj.org.jm

Miss Kesseta SCOTT
Inspector
Bureau of Standards Jamaica
6 Winchester Rd.
Kingston 10
Jamaica
Phone: +876 9263140-5
Fax: +876 929-4736
Email: kscott@bsj.org.jm

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Mr Naohito TAKAHASHI
Deputy Director-General
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Japan
Phone: +81 3 3502-1955
Fax: +81 3 3501-8715
Email: naohito_takahashi@nm.maff.go.jp

Dr Tamami UMEDA
Director
Office of International Food Safety
Policy Planning and Communication Division
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916
Japan
Phone: +81-3-3595-2326
Fax: +81-3-3503-7965
Email: umeda-tamami@mhlw.go.jp

Dr Kazuko FUKUSHIMA
Section Chief
Policy Planning and Communications Division
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916
Japan
Phone: +81-3-3595-2326
Fax: +81-3-3503-7965
Email: fukushima-kazuko@mhlw.go.jp

Dr. Hiroshi YOSHIKURA
Adviser
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo, 100-8916
Japan
Phone: +81-3-3595-2326
Fax: +81-3-3503-7965
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Tamaki FUSHIMI
Director
Standards and Evaluation Division
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo100-8916
Japan
Phone: +81 3 3595-2341
Fax: +81 3 3501-4868
Email: codexj@mhlw.go.jp

Dr. Terumasa MATSUOKA
Deputy Director
Standards and Evaluation Division
Department of Food Safety
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-3 Kaumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo100-8916
Japan
Phone: +81 3 3595-2341
Fax: +81 3 3501-4868
Email: codexj@mhlw.go.jp

Dr Masanori IMAGAWA
Assistant Director
Office of Quarantine Stations Administration
Policy Planning and Communication Division
Department of Food Safety, Pharmaceutical and Food
Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Phone: +81-3 3595-2333
Fax: +81 3 3591-8029
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Takaya NINOMIYA
Chief
Policy Planning and Communication Division
Department of Food safety
Pharmaceutical and Food safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916
Japan
Phone: +81 3 3593-2326
Fax: +81 3 3503-7965
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Shigeru KATAYAMA
Director
Plant Products Safety Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo, 100-8950
Japan
Phone: +81-3-3591-6585
Fax: +81-3-3580-8592
Email: shigeru_katayama@nm.maff.go.jp

Mr Masahiro MIYAZAKO
Deputy Director
Food Safety and Consumer Policy Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo, 100-8950
Japan
Phone: +81-3-5512-2291
Fax: +81-3-3597-0329

Mr Masahiro SEGAWA
Deputy Director
Plant Products Safety Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Japan
Phone: +81-3-3502-5968
Fax: +81-3-3580-8592
Email: masahiro_segawa@nm.maff.go.jp

Ms Kyoko SATO
Deputy-Director
Plant Products Safety Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Japan
Phone: +81 3 3591-6585
Fax: +81 3 3580-8592
Email: kyouko_satou2@nm.maff.go.jp

Mr Kazuhiko SHIMADA
Deputy-Director
Food Safety Commission Secretariat
Prudential Tower 6F
2-13-10 Nagatacho, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8989
Japan
Phone: +81 3 5251-9139
Fax: +81 3 3591-2236
Email: kazuhiko.shimada@cao.go.jp

Mr Kazuhiko IKI
Section Chief
Food Safety Commission Secretariat
Prudential Tower 6F
2-13-10 Nagatacho, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8989
Japan
Phone: +81 3 5251 9190
Fax: +81 3 3591 2236
Email: kazuhiko.iki@cao.go.jp

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Dr Yaseen Muhib KHAYYAT
Director-General
Jordan Institution for Standards and Metrology
P.O. Box 941287
Amman
Phone: +962 6 5680139
Fax: +962 6 5681099
Email: jism@jism.gov.jo

Dr Mahmoud Ali AL ZU'BI
Director of Standard Department
Secretary of National Codex Committee
Jordan Institution for Standards and Metrology
P.O. Box 941287
Amman
Phone: +962 6 5680139
Fax: +962 6 5681099
Email: mzoubi@jism.gov.jo/www.jism.gov.go

Dr Fathi SALEH
Director of Food Control - JFDA
Jordan Food and Drug Administration
P.O. Box 811951
Amman, Jordan
Phone: +962 6 4602000
Fax: +962 6 4618425
Email: fathi.saleh@jfda.jo

Eng. Rima ZUMOT
Director of Health Control
Aqaba Speial Economic Zone Authority
Amman
Phone: +9623 2091000
Fax: +9623 2091017
Email: rzumot@aseza.jo

Dr Mohammed Yacoub SALEH
Head of Animal Production
Ministry of Agriculture
University Street
P.O. Box 2099
Amman
Phone: +962 6568615
Fax: +962 65686310
Email: mabbady1953@yahoo.com

KENYA

Mr Daniel Ndungu MUNGAI
Senior Fisheries Officer
Fisheries Department
Ministry of Livestock and Fisheries Development
P.O. Box 58187 Nairobi
Phone: +254 20 3742320/49
Fax: +254 20 3743699/3744530
Email: samaki@saamnet.com/karemeri@yahoo.com

Mr Maurice ONYANGO OTIENO
Senior Fisheries Officer
Fisheries Department
Ministry of Livestock and Fisheries Development
P.O. Box 58187 Nairobi
Phone: +254 20 3742320/49
Fax: +254 20 3743699
Email: otihataga@yahoo.co.uk

Mr Japhet Mworja M'ANAMPIU
Fisheries Officer
Ministry of Livestock and Fisheries Development
P.O. Box 58187, Nairobi
Phone: +254 20 3742320
Fax: +254 20 3743699
Email: mworiajap@yahoo.com

Mrs Evah ODUOR
General Manager
Standards Development Division
Kenya Bureau of Standards
P.O. Box 54974
Nairobi, 00200
Kenya
Phone: +254-020 605490/605506
Fax: +254-020 609660/604031
Email: oduore@kebs.org

Mrs Alice Okelo ONYANGO
Senior Standards Officer/Codex Office
Kenya Bureau of Standards
P.O. Box 54974
Nairobi, 00200
Kenya
Phone: +254-020 605490/605506
Fax: +254-020 609660/604031
Email: akothe@kebs.org

Mrs Hannah M. Kiarie ODIPO
Senior Industrial Development Officer
Department of Industry
Ministry of Trade and Industry
P.O. Box 30430
Nairobi 00100
Kenya
Phone: +254 020315001-7
Fax: +254 020 215815
Email: hkiarie@trade and
industry.go.ke/mercykke@yahoo.com

Dr Ntayiai RHONEST
Chief Chemist
Kenya Plant Health Inspectorate Service
Nairobi
Phone: +254 020 882308
Fax: +254 020 882265
Email: kephis@nbnet.co.ke

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE
LAO –
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO**

Mr Nheune SISAVAD
Director-General
Intellectual Property
Standardization and Metrology Department
Science, Technology and Environment Agency
Prime Minister's Office
c/o Vientiane 01000 Lao PDR
Phone: +856 21 219002
Fax: +856 21 213472
Email: nheune@hotmail.com
nheune_sisavad@yahoo.com

LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Mr Margers KRAMS
Head of Delegation to WTO
137 rue Lausanne
Genève

LESOTHO

Mrs Mamosala Semakaleng SHALE
First Secretary
Embassy of the Kingdom of Lesotho
Via Serchio, 8
00198 Rome
Italy
Phone: +39 06 8542419
Fax: +39 06 8542527
Email: lesothoembassy.rome@tin.it

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA**

Mrs Huda GASHUT
Counsellor
Libyan Permanent Mission
25 Richmond
1201 Geneva
Email: missionlibya@bluewin.ch

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Mr Albertas BARZDA
Director
National Nutrition Center
Ministry of Health
Kalvariju Str 153
LT-08221
Vilnius
Lithuania
Phone: +370 5 2778919
Fax: +370 5 2778713
Email: rmc@vilnius.omnitel.net

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

M Joe PUNDEL
Premier Secrétaire
Mission du Grand-Duché de Luxembourg
13 Chemin de la Rochette
1202 Genève
Phone: +41 22 9191929
Fax: +41 22 919 1920
Email : joe.pundel@mae.etat.lu

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Ms Noraini SUDIN
Director of Product Development and Advisory
Services
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)
P.O. Box 10620
Kuala Lumpur 50720
Malaysia
Phone: + 603 8925 9952
Fax: + 603 8922 1742
Email: noraini@mpob.gov.my

Ms Noraini Mohd. OTHMAN
Deputy Director (Codex)
Ministry of Health Malaysia
Level 3, Block E7, Parcel E
Federal Government Administrative Centre
62590 Putrajaya
Malaysia
Phone: +603 8883 3500
Fax: +603 8889 3815
Email: noraini_mohdothman@yahoo.co.uk

Ms Shamsinar ABDUL TALIB
Deputy Director (SPS & Regional)
Ministry of Health Malaysia
Level 3, Block E7, Parcel E
Federal Government Administrative Centre
62590 Putrajaya
Malaysia
Phone: +603 8883 3508
Fax: +603 8889 3815
Email:
shamsinar@moh.gov.my/shamsinar_talib@yahoo.com

Dr E. Siong TEE
Nutrition Consultant
No. 46, Jalan SS 22/32
Damansara Jaya
47400 Petaling Jaya
Selangor
Malaysia
Phone: +603 7728 7287
Fax: +603 7728 7426
Email: president@nutriweb.org.my

Mr Johari RAMLI
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Malaysia
Via Nomentana 297
00162 Rome
Italy
Phone: + 39 06 841 9296
Fax: + 39 06 856 5110
Email: johari5@hotmail.com

Dr Siew WAI LIN
Senior Research Officer
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)
No. 6 Persiaran Institusi
Bandar Baru Bangi
43000 Kajang
Selangor
Malaysia
Phone: +603 8925 9155 ext.2430
Fax: +603 8922 1742
Email: siew@mpob.gov.my

Ms Fauziah ARSHAD
Senior Research Officer
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)
No.6, Persiaran Institusi
Bandar Baru Bangi
43000 Kajang
Selangor
Malaysia
Phone: +603 8925 9432
Fax: +603 8920 1918
Email: fauziah@mpob.gov.my

Ms Sharidah YUSOFF
Regulatory Manager
Federation of Malaysian Manufacturers
Wisma FMM, Nos.3 Persiaran Dagang,
PJU 9
Bandar Seri Damansara
52000 Kuala Lumpur
Malaysia
Phone: +603 7965 6317
Fax: +603 7965 6768
Email: Sharidah.Yusoff@my.nestle.com

Dr Vincent NG IN HOOI
Production Division
Department of Veterinary Services Malaysia
Ministry of Agriculture
Wisma Tani, Block Podium 4G1, Precint 4
Federal Government Administrative Centre
62630 Putrajaya
Malaysia
Phone: +603 8870 2208
Fax: +603 8888 5631
Email: vincentng86@hotmail.com

Dr Noraini Mohd KHALID
Deputy Director
Malaysian Agricultural Research and Development
Institute (MARDI)
P.O. Box 12301
50774 Kuala Lumpur
Malaysia
Phone: +603 8943 7722
Fax: +603 8942 2906
Email: noramk@mardi.my

Mr W A Yusri W A RASHID
Second Secretary
Permanent Mission of Malaysia to the UN, Geneva
ICC First Floor Block H
20 Route de Pre-Bois
Geneva 1215
Switzerland
Phone: +41 22 7107500
Fax: +41 22 7107501
Email: yoshi19175@yahoo.com

MALI - MALÍ

M Ousmane TOURE
Directeur Général
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des
Aliments
Ministère de la Santé
BPE:2362
Quartier du Fleuve
(Ancienne Cour des Grandes Endémies)
Bamako
Mali
Phone: +223 2220747
Fax: +223 2230203
Email: oussou_toure@hotmail.com

MALTA - MALTE

Mr Saviour F. BORG
Ambassador
Permanent Representative
Permanent mission of Malta
26 Parc Château Banquet
CH-1202
Geneva

Mr John BUSUTTIL
First Secretary
Permanent mission of Malta
26 Parc Château Banquet
CH-1202
Geneva

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Mr Carlos R. BERZUNZA
Secretary of the Mexican Codex Committee
Director for International Standardization
General Bureau of Standards of the Ministry of
Economy
Av. Puente de Tecamachalco 6
Lomas de Tecamachalco
Naucalpan, Estado de Mexico, 53950 MEXICO
Phone: +52 55 57299480
Fax: +52 55 55209715
Email: cberzunz@economia.gob.mx

Sr Eduardo JARAMILLO NAVARRETE
Director Ejecutivo de Operación Internacional
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos
Sanitarios (COFEPRIS)
Monterrey 33 Piso 1
Col. Roma
C.P. 06700 México D.F.,
México
Ciudad de México
Phone: +5255 558586
Fax: +5255 52082974
Email: ejaramillo@salud.gob.mx

Sra. Laura BONILLA
Coordinador Subcomite 8
Canacindra
Av. San Antonio No.256 Col. Ampliación Nápoles
03849
México, D.F.
Phone: +52 (777) 3 291091
Fax: +52 (777) 3 291232
Email: laura.bonilla@unilever.com

Sr Jonas ORTEGA
Corporate Affairs and Communication Channel
UNILEVER de México, S.DE R.L. De C.V.
Rio Consulado 721, Col. Santa María Insurgentes
México, D.F.
Phone: +52 (55) 52 382239
Fax: +52 (55) 52382276
Email: jonas.ortega@unilever.com

Mrs Delia ALTAMIRANO
Regulatory and Government Affairs
Pepsico International Sabritas Region
Av. Palmas 735-12 Lomas de Chapultepec
México D.F.
CP 11000
México
Phone: +52 55 52275550
Fax: +52 55 5227 5530
Email: delia.altamirano@intl.fritolay.com

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

M Mohamed MAJDI
Chef de la Direction de la Protection des Végétaux
des Contrôles Techniques et de la Répression des
Fraudes
Ministère de l'agriculture, du développement rural et
des pêches maritimes
Place Abdallah Chefchaoui, Quartier Administratif
Rabat Chellah
Phone: +212 37 298150
Fax: +212 37 297544
Email: mohammed_majdi@yahoo.fr

Mme Zakia DRIOUICH
Directrice des Industries des Pêches Maritimes
Département des Pêches Maritimes
Ministère de l'agriculture, du développement rural et
des pêches maritimes
B.P. 476 Agdal Rabat
Maroc
Phone: +212-37 688295/93
Fax: +212-37 688294
Email: driouich@mpm.gov.ma

Dr Samira SENOUCI
Docteur en Microbiologie-Virologie, PhD
Chef du Département de Microbiologie
Eaux Aliments et Hygiène Alimentaire
27 Av. Ibn Batouta, B.P. 769 Rabat
Maroc
Phone: +212-37 771902
Fax: +212-37 772067
Email: sensafa@yahoo.fr

M El-Mâati BENAZZOUZ
Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches
Chimiques
Ministère de l'agriculture, du développement rural et
des pêches maritimes
25 rue Nichakra Rahal
2000 Casablanca
Maroc
Phone : +212 22 302196
fax : +212 22 301972
Email : maatibenazzouz@yahoo.fr

M Majid JOUNDY
 Secrétaire Général
 Union Nationale des Industries de la Conserve de
 Poisson (UNICOP)
 7, rue El Yarmouk Longchamps
 Casablanca
 Phone: +028 84594
 Fax: +028 845996/828703
 Email: info@belma.ma

**NETHERLANDS - PAYS-BAS –
 PAÍSES BAJOS**

Ewald WERMUTH
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Kingdom of the
 Netherlands to the UN Organization for Food and
 Agriculture
 Via delle Terme Deciane, 6
 00153 Rome

Mrs Annie DE VEER
 Chairperson CCFAC
 Department of Food Quality and Animal Health
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 The Netherlands
 Phone: +31 70 3785686
 Fax: +3170 3786141
 Email: a.de.veer@minlnv.nl

Mr Niek SCHELLING
 Senior Policy Officer
 International Food Safety Matters
 National Coordinator of Codex Alimentarius
 Department of Food Quality and Animal Health
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 The Netherlands
 Phone: +31 70 378 4426
 Fax: +31 70 378 6141
 Email: n.schelling@minlnv.nl

Mrs Tanja ÅKESSON
 Codex Contact Point, Netherlands
 Department of Food Quality and Animal Health
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
 P.O. Box 20401
 2500 EK The Hague
 The Netherlands
 Phone: +31 70 3784045
 Fax: +31 70 3786141
 Email: t.z.j.akesson@mininv.nl

Dr Wim VAN ECK
 Chief Public Health Officer
 Food and Consumer Product Safety Authority
 P.O. Box 19506
 2500 CM The Hague
 The Netherlands
 Phone: +31 70 4484814
 Fax: +31 70 4484061
 Email: wim.van.eck@vwa.nl

Dr Hans JEURING
 Chairperson CCPR
 Food and Consumer Product Safety Authority
 P.O. Box 19506
 2500 CM The Hague
 The Netherlands
 Phone: +31 70 4484808
 Fax: +31 70 4484061
 Email: hans.jeuring@vwa.nl

Mrs Wieke TAS
 Nutrition, Health Protection and Prevention
 Department
 Ministry of Health, Welfare and Sport
 P.O. Box 20350
 2500 EJ The Hague
 The Netherlands
 Phone: +31 70 340 6365
 Fax: +31 (0)70 340 5554
 Email: jw.tas@minvws.nl

Mr M. HUIGE
 Counsellor
 Permanent Representation of the Kingdom of the
 Netherlands
 31-33 Avenue Giuseppe-Motta
 1211 Geneva 20 CIC
 Switzerland

Ms Gerda VRIELINK
 First Secretary
 Mission of the Netherlands
 Geneva

**NEW ZEALAND –
 NOUVELLE-ZÉLANDE –
 NUEVA ZELANDIA**

Dr Steve HATHAWAY
 Director (Science)
 New Zealand Food Safety Authority
 South Tower
 86 Jervois Quay
 P.O. Box 2835
 Wellington
 Phone: +64 6 867 1144
 Fax: +64 6 868 5207
 Email: steve.hathaway@nzfsa.govt.nz

Mr Sundararaman RAJASEKAR
 Programme Manager (Codex)
 Codex Coordinator and Contact Point for New Zealand
 New Zealand Food Safety Authority
 South Tower
 86 Jervois Quay
 P.O. Box 2835
 Wellington
 Phone: +64 4 4632576
 Fax: +64 4 4632583
 Email: RajasekarS@nzfsa.govt.nz

Ms Melissa QUARRIE
 Policy Analyst (Codex)
 New Zealand Food Safety Authority
 South Tower
 86 Jervois Quay
 P.O. Box 2835
 Wellington
 New Zealand
 Phone: +64 4 4633414
 Fax: +64 4 4632583
 Email: melissa.quarrie@nzfsa.govt.nz

NICARAGUA

Sra. Alicia MARTIN
 Embajadora
 Representante Permanente
 Misión Permanente en Ginebra
 37-39 rue de Vermont
 1202 Ginebra

Sr Norman SOMARRIBA
 Primer secretario
 Misión Permanente en Ginebra
 37-39 rue de Vermont
 1202 Ginebra

Sr Silvio ZAMBRANA
 Agregado Comercial
 Misión Permanente en Ginebra
 37-39 rue de Vermont
 1202 Ginebra

NIGERIA - NIGÉRIA

Dr John NDANUSA AKANYA
 Director-General/Chief Executive
 Standards Organization of Nigeria
 13/14, Victoria Arobeike Street, Lekki Phase I
 Lagos

Mr Louis OKECHUKWU NJOKU
 Deputy-Director/Head Fod Standards
 Standards Organization of Nigeria
 13/14, Victoria Arobeike Street, Lekki Phase I
 Lagos
 Phone: +0 234-1 2708244
 Email: lonjoku@yahoo.com/
 info@sononline-ng.com

Mrs Margret E. ESHIETT
 Deputy-Director/Head Codex Contact Point
 Standards Organization of Nigeria
 13/14, Victoria Arobeike Street, Lekki Phase I
 Lagos
 Phone: +01 2708238
 Fax: +01 2708246
 Email: megesciETT@yahoo.com
 info@sononline-ng.com

Mrs Jane NZEOMA
 Chief Regulatory Officer
 Head Regulatory Affairs Division
 National Agency for Food and Drug
 Administration and Control
 3-4 Oshodi Apapa Expressway
 Lagos
 Phone: +234 803338184
 Fax: +234 1 4772453
 Email: janenzeoma@yahoo.com

Mrs Nnenna NWOKE KALU
 National Coordinator
 Vulnerable Empowerment Initiative Network
 P.O. Box 72077, Victoria Island
 17B, Awori Street, Dolphin Estate
 Ikoyi, Lagos
 Email: veninet@yahoo.com

Mrs Oludolapo COKER
 Food Scientist/Deputy Director
 Federal Ministry of Health, Food and Drug Services
 Off Edmund-Crescent, Yaba, Lagos
 P.O. Box 6858, Marina Lagos
 Nigeria
 Phone: +234 803 334 2192
 Email: dolapo_coker@yahoo.com

Mrs Stella ONWUADUEGBO
 Assistant Director
 Nigeria Plant Quarantine Service
 IBADAN Nigeria PMB 5672
 Federal Ministry of Agriculture
 Nigeria Plant Quarantine Service - Moor Plantations
 Ibadan Nigeria
 Phone: 234-022 2313842
 Email: npqs-ngr.org

Mr Gambo DARINI SANUSI
 Assistant Comptroller (Research and Planning)
 Nigeria Customs Service, HQ
 Zone 3, Wuse- Abuja
 Tel: +234 8033001669
 Email: gambosanusi@yahoo.co.uk

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Ms Bodil BLAKER
 Senior Adviser
 Ministry of Health and Care Services
 P.O. Box 8011 Dep
 N-0030 Oslo
 Norway
 Phone: +47 2224 8602
 Fax: +472224 8656
 Email: bob@hod.dep.no

Ms Bente ODLO
Senior Adviser
Ministry of Agriculture and Food
P.O. Box 8007 Dep
No-0030 Oslo
Norway
Phone: +47 2224 9138
Fax: +47 2224 9559
Email: bente.odlo@lmd.dep.no

Mrs Tone Elisabeth MATHESON
Senior Adviser/Codex Manager
Section for International and Legal Coordination
Department of Operations Policy
Norwegian Food Safety Authority - Head Office
P.O. Box 383
N-2381 Brumunddal
Norway
Phone: +47 23 216651
Fax: +47 23 216801
Email: tone.elisabeth.matheson@mattilsynet.no

PANAMA- PANAMÁ

Sr Jorge Félix CORRALES
Consejero
Misión Permanente de Panamá ante las Naciones
Unidas y los Organismos Internacionales
Phone: +41 22 7150457
Fax: +41 22 7380363
Email: jorge.corrales@ties.itu.int

PARAGUAY

Sr. Luis Daniel FLEITAS BRIZUELA
Director de Normalización y Certificación del INTN
Miembro del Comité Nacional del Codex
Avda. Gral Artigas No. 3073
Asunción
Phone: +595 21 290 160
Fax: +595 21290 873
Email: codex@intn.gov.py

Sra. María ROCIO ABED OVIEDO
Secretaría Ejecutiva del Comité del Codex
Alimentarius
Avda. Gral. Artiguas No. 3973 y Gral
Roa
Asunción, Paraguay
Phone: +595 21 290 160
Fax: +595 21 290 873
Email: codex@intn.gov.py

Sr Octavio FERREIRA
Secretario
Permanent Mission in Geneva
Geneva

PERU - PÉROU - PERÚ

Sra Milagros MIRANDA ROJAS
Primera Secretaria
Avenue Louis Casa 1216 Cointrin
Case Postale 160
Embajada Peruana en Suiza
Phone: +41 22 7917720
Fax: +41 22 7917728
Email: mision.peru@itu.int

Sr Manuel Antonio ALVAREZ ESPINAL
Consejero de la Representacion Permanente ante la
FAO
Roma
Phone: +39 0680691510
Fax: +39 0680691777
Email : embperu@ambasciataperu2.191.it

PHILIPPINES - FILIPINAS

Mr Gilberto F. LAYESE
Director
Bureau of Agriculture and Fisheries Product
Standards
Department of Agriculture
4F DA Annex Bldg
Elliptical Road, Diliman
Quezon City 1104
Metro Manila

Ms Maria FE ALBERTO CHAU HUU
Agricultural Attaché
Philippine Mission to the United Nations and Other
International Organizations
Geneva
Switzerland

Mr Lupino J. LAZARO
Assistant Agricultural Attaché
Philippine Mission to the United Nations and other
International Organizations
Geneva
Switzerland

Ms Ana ABEJUELA
Agricultural Attaché
Embassy of the Philippines to Belgium and
Luxembourg
Mission of the Philippines to the European Community
Avenue Molière 297
1050 Brussels
Belgium
Phone: +32 (0) 2 34003377
Fax: +32 (0) 2 3456425
Email: aabx@skynet.be

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms Marta SOBIERAJ
 Specialist in the International Co-operation
 Department
 Codex Contact Point for Poland
 Agricultural and Food Quality Inspection
 30 Wspólna Str.
 00-930 Warsaw
 Poland
 Phone: +48 22 6232903
 Fax: +48 22 6232997
 Email: kodeks@ijhars.gov.pl

PORTUGAL

Sr José Antonio SOUSA PIALHO
 Conseiller
 Mission de Portugal
 33, rue Antoine Carteret
 1202 Genève
 Phone: +022 9180200
 Fax: +022 9180228
 Email: sousafialho@bluemin.ch

QATAR

Mr Khalid AL-SAAD
 Director of General Department for Municipal Affairs
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 Doha - Qatar
 P.O. Box 16773
 Phone: +974 55 00322
 Fax: +974 4479672

Mr Mohd Saif Al-thashal AL-HAJRI
 Director of Food Control Department
 Doha Municipality
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 P.O. Box 16773
 Doha-Qatar
 Phone: +974 4478075
 Fax: +974 4479672

Dr Shadi Salah ZEYADAH
 Food Consultant
 Doha Municipality
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 P.O. Box 16773
 Doha-Qatar
 Phone: +974 4347540
 Fax: +974 4479729

Dr. Hassan BAYRAKDAR
 Food Expert
 Doha Municipality
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 P.O. Box 16773
 Doha-Qatar
 Email: hassan6264@hotmail.com

Mr Mohamed AL-KHATER
 Assistant of Municipality Manager for Health Affairs
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 Doha - Qatar
 P.O. Box 80020
 Phone: +974 5566115
 Fax: +974 4479672

Mr Mubarak AL-KUWARI
 Assistant for Municipality Manager for Health Affairs
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 Doha - Qatar
 P.O. Box 60021
 Phone: +9745095111
 Fax: +974 4479672

Mr Salem AL-NABET
 Assistant Director of Al Rayyan Municipality for
 Health Affairs
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 P.O. Box 16773
 Doha
 Qatar
 Phone: +974447 8075
 Fax: +974 447 9672

Mr Mohammed Lahdan AL-KABI
 Assistant Director of UM Slal Municipality for Health
 Affairs
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 P.O. Box 16773 Doha
 Qatar
 Phone: +97444 78075
 Fax: +974 447972

**KOREA, REPUBLIC OF –
 CORÉE, RÉPUBLIQUE DE –
 COREA, REPÚBLICA DE**

Mr WOO Gun-Jo
 Director
 Center for Food Safety Evaluation
 Coordinator National Antimicrobial Resistance
 Management Program (NARMP)
 Korea Food and Drug Administration
 231 Jinheungro Eunpyoung-gu
 Seoul 122-704
 Republic of Korea
 Phone: +82 2 3801685
 Fax: +82 2 380 1615
 Email: gjwoo@kfda.go.kr

Mr LEE Seoung Yong
 Director
 Food Safety Assurance Team, Food Headquarters
 Korea Food and Drug Administration
 231 Jinheungro
 Eunpyoung Gu
 Seoul122-704
 Republic of Korea
 Phone: +82 2 385 2415
 Fax: +82 2 385 2416
 Email: sylee@kfda.go.kr

Mr LEE Ym Shik
Deputy Director
Food Safety Assurance Team, Food Headquarters
Korea Food and Drug Administration
231 Jinheungro Eunpyoung-gu
Seoul 122-704
Republic of Korea
Phone: +82 2 3801347
Fax: +82 2 3852416
Email: leagle@kfda.go.kr

Mrs KWAK Hyo-shun
Deputy Director
Food Microbiology Team
Center for Food Safety Evaluation
Korea Food and Drug Administration
231 Jinheungro Eunpyoung-gu
Seoul 122-704
Republic of Korea
Phone: +82 2 3801682
Fax: +82 2 3801615
Email: kwakhyos@kfda.go.kr

Mr JANG Soo Bok
Assistant Director
Ministry of Maritime Affairs and Fisheries
140-2 Gye-dong Jongno-gu
Seoul 110-793
Republic of Korea
Phone: +82 2 36746921
Fax: +82 2 36746919
Email: sbjang@momaf.go.kr

Mr SHIN Seong Gyun
Professor
Hanyang Women's College
17 Haengdang-dong Seoungdong-gu
Seoul 133-793
Republic of Korea
Phone: +82 2 22902185
Fax: +82 2 22902199
Email: shinsg@hywoman.ac.kr

Ms KEUM Eun Hee
Senior Researcher
Food Assurance Team
Korea Food and Drug Administration
231 Jinheungro Eunpyoung-gu
Food Headquarters
Seoul 122-704
Republic of Korea
Phone: +82 2 380 1347
Fax: +82 2 385 2416
Email: keumeh@kfda.go.kr

Mrs KONG MiSuk
Deputy Director
Food Industry Division
Ministry of Agriculture and Forestry
Government Gwacheon Complex
Jungangdong, Gwacheon-city
Gyeonggi-Province
Republic of Korea
Phone: +82 2 500 1855
Fax: +82 2 503 7905
Email: mskkong@maf.go.kr

Mr KIM Wang June
Senior Research Scientist
Korea Food research Institute
San 46-1 Baekhyun-dong, Bundang-gu
Songnam-si, Kyonggi-do
Republic of Korea
Phone: +82 31 780 9110
Fax: +82 31 709 9876
Email: wjkim@kfri.re.kr

Mr KIM Kyu
Assistant Director
Government Gwacheon Complex
Ministry of Agriculture and Forestry
Republic of Korea
Email: kimk@maf.go.kr

Mr PARK Hun-Yul
Counsellor
Mission of the Republic of Korea
Geneva

**MOLDOVA, REPUBLIC OF –
MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DE –
MOLDOVA, REPÚBLICA DE**

Ms Mariana ZAPLITNII
First Secretary
Chemin du Petit-Saconnex, 28 1209
Genève
Phone: +0041 22 7339103
Fax: +0041 22 7339104
Email: marianna_zaplitnii@bluewin.ch

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Ms Carmen FRATITA
Second Secretary
Mission of Portugal
Geneva

**RUSSIAN FEDERATION –
FÉDÉRATION DE RUSSIE –
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Mr Anatoly PAVLOV
Counsellor
Permanent Mission of the Russian Federation
Av. de la PAIX, 15
Genève
Phone: +022 733 18 70
Fax: 022 734 70 44

RWANDA

Mr Tito MIGABO
 Director-General
 Rwanda Bureau of Standards (RBS)
 Box 7099
 Kigali
 Rwanda
 Phone: +250 586103
 Fax: +250 583305
 Email: tmigabo@yahoo.com

SAMOA

Mr Lemalu Tate SIMI
 Chief Executive Officer/Chairman
 Samoa Codex Committee
 Ministry of Commerce, Industry and Labour
 Level 4, ACB House
 P.O. Box 862
 Apia
 Phone: +685 20441
 Fax: +685 20443
 Email: codex.samoa@mcil.gov.ws

**SAUDI ARABIA, KINGDOM OF –
 ARABIE SAOUDITE, ROYAUME D' –
 ARABIA SAUDITA, REINO DE**

Mr Siraj M. MASSODE
 Deputy Director-General
 Saudi Arabian Standards Organization - SASO
 P.O. Box 3437 Riyadh
 11471 Saudi Arabia

Mr Yacoub A. AL-TURKI
 Director General of Standards General Department
 Saudi Arabian Standards Organization - SASO

Mr Mohammed AL-HADLAQ
 Director of Agri.Food Products Department
 Saudi Arabian Standards Organization – SASO
 Saudi Arabia

Dr. Ibrahim AL-MOHIZEA
 Deputy Chairman for Food Affairs
 Saudi Food and Drug Authority
 SASO
 Saudi Arabia
 Phone: +966 1 2751788
 Email: isarmiz@sfd.gov.sa

SERBIA - SERBIE

Mrs Ivana MILOVANOVIC
 Third Secretary
 Permanent Mission of the Republic of Serbia to the
 United Nations
 5, Ch Thury
 4206 Geneva

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Dr Sin Bin CHUA
 Chief Executive Officer
 Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore
 5, Maxwell Road, #04-00, Tower Block
 MND Complex
 Singapore 069110
 Phone: +65 6325 7622
 Fax: +65 6220 6068
 Email: chua_sin_bin@ava.gov.sg

Ms Huay Leng SEAH
 Assistant Director (Food Control)
 Agri-Food and Veterinary Authority, Singapore
 5, Maxwell Road, #18-00, Tower Block, MND
 Complex
 Singapore 069110
 Phone: +65 6325 5480
 Fax: +65 6324 4563
 Email: seah_huay_leng@ava.gov.sg

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Mrs Kitti NEMETH
 Deputy-Director
 VUP Food Research Institute
 Priemyselma 4
 824 75 Bratislava
 Slovak Republic
 Phone: +421 2 502 37134
 Fax: +421 2 555 71417
 Email: vup@vup.sk

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Ms Blaza NAHTIGAL
 UnderSecretary
 Ministry of Agriculture, Forestry and Food
 Dunajska, 56-58
 Ljubljana
 Phone: +00386 14789398
 Fax: +00386 1 4789398
 Email: blaza.nahtigal@gov.si

Ms Marija SKERLJ
 UnderSecretary
 Sector for Food Safety
 Ministry of Health
 Stefanova 5
 SL-1000 Ljubjana
 Republic of Slovenia
 Phone: +3861 47868513
 Fax: +3861 4786856
 Email: marija.skerlj@gov.si

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Ms Jennifer Morongoe RATHEBE
Senior Manager
Food Safety and Quality Assurance
Department of Agriculture
Private Bag X343
0001 Pretoria
South Africa
Phone: +27 12 319 7000/7304
Fax: +27 12 319 6764
Email: SMFSQA@nda.agric.za

Mr Michael Jeffrey YOUNG
Senior Manager
Food Regulatory Affairs and Consumer Protection
South African Bureau of Standards
P.O. Box 615
7701 Rondebosch
South Africa
Phone: +27 21 681 6700
Fax: +27 21 681 6773
Email: youngmj@sabs.co.za

Mr Pantelis Nicholas TSELENTIS
Legal and Regulatory Affairs Manager
Consumer Goods Council of South Africa
P.O. Box 41417
2024 Graighall
South Africa
Phone: +27 11 789 5777
Fax: +27 12 886 4966
Email: nt@cgsa.co.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Sr. José Ignacio ARRANZ RECIO
Director Ejecutivo
Agencia española de Seguridad Alimentaria
Alcalá, 56
Despacho 195
28014 Madrid
Phone: +91 338 05 85
Fax: +91 338 0073
Email: jarranz@msc.es

D^a María Luz CARRETERO BAEZA
Subdirectora General de Gestión de Riesgos
Alimentarios
Agencia Española de Seguridad Alimentaria
Subdirección General de Gestión de Riesgos
Alimentarios
Alcalá, 56 Despacho 406
28014 Madrid
Phone: +91 338 03 20
Fax: +91 338 01 69
Email: mcarretero@msc.es

Sra. Elisa REVILLA GARCÍA
Subdirectora Adjunta
Subdirección General de Planificación Alimentaria
P^o Infanta Isabel, 1
28071 Madrid
Phone: +91 347 4596
Fax: +91 347 5728
Email: erevilla@mapya.e

SRI LANKA

Dr Agampodi Dayaratna SILVA
Minister (Economic and Commercial)
Permanent Mission of Sri Lanka in Geneva
56 rue de Moillebeau
1209 Geneva
Switzerland
Phone: +41 22 9191250
Fax: +41 22 7349084
Email: mission.sri-lanka-wto@ties.itu.net
dayas@bluewin.ch

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Dr Omer Abdalwahab ABDALLA
Under-Secretary
Federal Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 285
Al Gamaá Avenue
Khartoum
Phone: +249 912287192
Fax: +249 183 782027

Prof Mohamed Said HARBI
Director-General
Sudanese Standards and Metrology Organization
SSMO/Sudan
Khartoum
Phone: +249 183775247
Fax: +249 183774852
Email: ssmo@sudanet.net

Mr Hamdi Abbas IBRAHIM
Director
Standards and Quality Control Unit
Federal Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 285
Al Gamaá Avenue
Khartoum
Phone: +249 918211470
Fax: +249 183782027
Email: hamdi20072000@yahoo.com

Mr Ismail Ahmed ALKAMISH
Director
Food Control Administration
Federal Ministry of Health
Khartoum
Phone: +249 12247820
Email: Kamish2005@hotmail.com

Dr. Yousif Mohamed ABDALRAZIG
Head
Exports and Imports Unit
Quarantine Department
Federal Ministry of Animal Resources
Khartoum

Mr Kamal MOHAMED ECHADI
Executive Manager
Sudanese Standard
Khartoum

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Mr Sabelo Muzi MASUKU
Senior Environmental Health Officer
Ministry of Health and Social Welfare
P.O. Box 5
Mbabane
Swaziland
Phone: +268 4042431
Fax: +268 6288100
Email: sabmas2003@yahoo.com

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Mrs Kerstin JANSSON
Deputy Director
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs
SE-103 33 Stockholm
Sweden
Phone: +46 8 4051168
Fax: +46 8 206496
Email: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Ms Carmina IONESCU
Senior Administrative Officer
National food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala
Sweden
Phone: +46 18175601
Fax: +46 18105848
Email: codex@slv.se

Mrs Eva Rolfsdotter LÖNBERG
Codex Coordinator
National Food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala
Sweden
Phone: +46 18175547
Fax: +46 181 05848
Email: codex@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Dr Urs KLEMM
Vice-Director
Swiss Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern
Switzerland
Phone: +41 31 628227421
Fax: +41 31 628227421
Email: info@ursklemm.ch

Mrs Awilo OCHIENG PERNET
Codex Alimentarius
International Food Safety and Nutrition Issues
Swiss Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern
Switzerland
Phone: +41 31 3220041
Fax: +41 31 3229574
Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mrs Irina DU BOIS
Nestec Ltd.
Avenue Nestlé 55
CH-1800 Vevey
Switzerland
Phone: +41 21 9242261
Fax: +41 21 9244547
Email: irina.dubois@nestle.com

Mrs Ursula TRÜEB
Representative of the Swiss Consumer Organizations
Bölzli 1
CH-4312 Magden
Switzerland
Phone: +41 61 8411256
Fax: +41 618411256
Email: ursula.trueb@tiscali.ch

Mrs Andrea BRAUN
Head of Regulatory Affairs Global Management
DSM Nutritional Products
Building 241, Office 415
P.O. Box 3255
CH-4002 Basel
Phone: +41 61 6881868
Fax: +41 61 6881635
Email: andrea.braun-scherhag@dsm.com

Dr Hervé NORDMANN
Director Scientific & Regulatory Affairs
Ajinomoto Switzerland AG
Innere Güterstrasse 2-4
CH-6304 Zug, Switzerland
Phone: +4121 8003763
Fax: +41218004087
Email: herve.nordmann@asg.ajinomoto.com

Mr Christian HÄBERLI
Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
CH-3003 Bern
Switzerland
Phone: +41 31 322 2513
Fax: +41 31 322 2634
Email: Christian.haeberli@blw.admin.ch

**SYRIAN ARAB REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE –
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Mr Abdul Razzak AL HOMSI AJJOUR
Director
Alimentary Department in SASMO
Secretary of the National Codex Committee (NCC)
Syrian Arab Organization for Standardization and
Metrology
Damascus
Phone: +963 11 4529825/4527157
Fax: +963 11 4528214
Email: sasmo@net.sy

Mr Abdulmonem ANNAN
Second Secretary
Permanent Mission to the United Nations
72 rue des Lausanne
1202 Geneva

Mr Kamal ELIAS
Attaché
Permanent Mission to the United Nations
72 rue des Lausanne
1202 Geneva

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Mrs Oratai SILAPANAPAPORN
Director
Office of Commodity and System Standards
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Rajdamnoen Nok Avenue
Bangkok 10200, Thailand
Phone: +66 2 280 3900
Fax: +66 2 280 3899
Email: oratai@acfs.go.th

Mr Pisan PONGSAPITCH
Standards Officer
Office of Commodity and System Standards
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Rajdamnoen Nok Avenue
Bangkok 10200, Thailand
Phone: +66 2 283 1681
Fax: +66 2 280 3899
Email: pisanp@yahoo.com

Mr Boonpeng SANTIWATTANATAM
Vice-Chairman of Food Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C,
4th Fl.,
60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey
Bangkok 10110, Thailand
Phone: +66 2 229 4255 ext. 505
Fax: +66 2 229 4937
Email: foodgroup@off.fti.or.th

Mrs Malinee SUBVANICH
General Secretary of Thai Frozen Foods Association
Board of Trade Thailand
150 Rajbopit Rd., Pranakhon District
Bangkok 10200
Thailand
Phone: +66 2 261 2684-6
Fax: +66 2 261 2996-7
Email: thaifood@thaifood.org

Mr Chanin CHAROENPONG
Senior Expert in Health Products
Food and Drug Administration
Ministry of Public Health
Tiwanond Road
Nonthaburi 11000
Thailand
Phone: +6625918447
Fax: +6625918446
Email: chanin@fda.moph.go.th

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA
L' EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
MACÉDONIE
LA EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE
MACÉDONIE**

Mr Kadrize SALMANI
Third Secretary
Rue de Vermont 62
1202 Geneva

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

Mr Mohamed Chokri REJEB
Directeur-General
CTAA
6 rue de l'Usine
Charguia II Ariana
Tunisie
Phone : +21671510258
Fax : +216 71949080
Email :rejbchokri@yahoo.fr

Mme Alya MAHJOUR ZARROUK
Directeur Général
Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et
Environmental du Produits
37 av. Taieb Mehiri
Tunisie
Email : Zarrouk.alya@rns.tn

Mr Mabrouk NADHIF
Directeur
Ministère de la Santé Publique
Tunisie
Phone: +00216 71576115
Fax: +00216 71576010

Mr Mohamed OAUINI
 Directeur Général de la Qualité, du Commerce
 interieur
 1, rue d' Irak Tunis
 Tunisie
 Phone: +216 71842029
 Fax : +216 71800382
 Email : mohamed.loauini@email.ati.tn

Dr. Thouraya ANNABI ATTIA
 ANCSEP
 37 Avenue T M'hiri
 Tunis 1002
 Phone: +2167190988
 Email : thouraya.attia@ms.tn

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Prof Dr. Nevzat ARTIK
 Deputy of General Director
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs-General
 Directorate of Protection and Control
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3
 Bakanlıklar ANKARA/TURKEY
 Phone: +90-312 418 70 22
 Fax: +90-312 418 32 46
 Email: nartik@kkgm.gov.tr

Mr Ibrahim ILBEGI
 Head of Department
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 General Directorate of Protection and Control
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3
 Bakanlıklar ANKARA
 TURKEY
 Phone: +90 312 4254390
 Fax: +90 312 4198325
 Email: iilbegi@kkgm.gov.tr

Mr Ahmet CANLI
 Head of Section
 Undersecretariat for Foreign Trade
 DG of Exports
 Head of Section
 İnünü Bulvari 06510 Emek
 ANKARA
 TURKEY
 Phone: +90-312 2047670
 Fax: +90-312 2128881
 Email: canlia@dtm.gov.tr

Mr Ongan BAHADIR
 Inspector
 Undersecretariat for Foreign Trade
 DG of Standardization for Foreign Trade
 İnönü Bulvari No:36 06510 Emek ANKARA
 TURKEY
 Phone: +90-312 2048077
 Fax: +90-312 2128768
 Email: bahadiro@dtm.gov.tr

UGANDA - OUGANDA

Mr William Mamuma SSALI
 Chairman, National Standards Council
 c/o Uganda National Bureau of Standards
 P.O. Box 6324
 Kampala
 Phone: +256 41 505995
 Fax: +256 41 286123
 Email: unbs@infocom.co.ug/fosri@utlonline.co.ug

Mr Terry KAHUMA
 Executive Director
 Uganda National Bureau of Standards
 P.O. Box 6329
 Kampala
 Phone: +256 772702688
 Fax: +256-041 286123
 Email: unbs@infocom.co.ug

Mr Ben MANYINDO
 Deputy Executive Director (Technical)
 Uganda National Bureau of Standards
 M217 Nakawa Industrial Area
 P.O. Box 6329 Kampala
 Uganda
 Phone: +256 41 505995
 Fax: +256 41 286123
 Email: ben.manyindo@unbs.go.ug

Ms Hope KABIRISI
 Special Presidential Assistant (Science and
 Technology)
 State House
 P. O. Box 25497
 Kampala
 Phone: +256 41 343222/+256 772505646
 Fax: 256 41 343277
 Email: kabirisi@yahoo.co.uk

UKRAINE - UCRAINA

Ms Tatiana SEMENIUTA
 3rd Secretary
 Mission of Ukraine
 Rue de L'Orangerie
 Geneva

UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS – EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Mr Ali ABDULLAH
 Standardization Department Director
 Emirates Authority for Standardization and Metrology
 ESMA
 P.O. Box 2166 Abu Dhabi
 United Arab Emirates
 Phone: +00971 2 6711110
 Fax: +00971 2 6715999
 Email: belfaqeh@esma.ae

Mr Waleed AL MANSOURI
 Director-General
 Emirates Authority for Standardization and Metrology
 (ESMA)
 PO Box 2166 Abu Dhabi
 UAE
 Phone: +00971 2 6711110
 Fax: +00971 2 6715999
 Email: esma@esma.ae

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI –
 REINO UNIDO**

Mr Steve WEARNE
 Head of Strategy, Regulation and International
 Division
 Food Standards Agency
 115 Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH, UK
 Phone: +20 7276 8338
 Fax: +20 7276 8376
 Email: steve.wearne@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Michael WIGHT
 Food Standards Agency
 Room 115, Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH, UK
 Phone: +020 7276 8183
 Email: michael.wight@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Bill KNOCK
 Food Standards Agency
 615B, Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH, UK
 Phone: +020 7276 8183
 Fax: +020 7276 8614
 Email: bill.knock@foodstandards.gsi.gov.uk

**TANZANIA, UNITED REPUBLIC OF –
 TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE –
 TANZANÍA, REPÚBLICA UNIDA DE**

Mr Daimon Jim MWAKYEMBE
 Director, Tanzania Bureau of Standards
 P.O. Box 9524
 Dar-es-Salaam
 Phone: +255 22 2450298
 Fax: +255 22 2450959
 Email: mwakyembedj@yahoo.co.uk

Mrs Perpetua M. Simon HINGI
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the United Republic of Tanzania
 Via Cortina D'amezzo, 185
 00135 Rome
 Phone: +39 06 33485820
 Fax: +39 06 33485828
 Email: mhingi@yahoo.co.uk

Mr Linus Chenya GEDI
 Food Technologist
 Chair National Codex
 Small Industries Development Organization
 Mfaume/Fire Road, Upanga
 P.O. Box 2476, Dar-es-Salaam
 Tanzania
 Phone: +255 22 2151383
 Fax: +255 22 2151383
 Email: gedili@yahoo.com/wed@sido.go.tz

**UNITED STATES OF AMERICA –
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Mr Jack Anthony BOBO
 Deputy Chief
 Biotechnology Trade Division
 United States Department of State
 2201 C Street NW
 Washington, D.C. 20520
 U.S.A.
 Phone: +1 202 647 1647
 Fax: +1 202 647 2302
 Email: BOBOJA@state.gov

Mr Daryl BREHM
 Director
 Food Safety and Technical Services Division
 Department of Agriculture
 Foreign Agricultural Service
 Room 5545-South Bldg.
 Washington, D.C. 20250
 U.S.A.
 Phone: +1 202 690 0929
 Fax: +1 202 690 0677
 Email: daryl.brehm@fas.usda.gov

Dr Cathleen ENRIGHT
 Deputy Assistant U.S. Trade Representative
 Office of the U.S. Trade Representative
 600 17th Street, N.W.
 Washington, D.C. 20508
 U.S.A.
 Phone: +1 202 395 6147
 Fax: +1 202 395 4579
 Email: Cathleen_enright@ustr.eop.gov

Ms V. Eileen D. HILL
 Lead International Economist
 U.S. Department of Commerce
 14th Street and Constitution Ave., N.W.
 Washington, D.C.
 U.S.A.
 Phone: +1 202 482 5276
 Fax: +1 202 482 5939
 Email: Eileen_hill@ita.doc.gov

Ms Karen HULEBAK
Chief Scientist
Office of Public Health Science
United States Department of Agriculture
1400 Independence Ave., SW- Room 3129S
Washington, DC 20250
Phone: +202 720 5735
Fax: +202 690 2980
Email: karen.Hulebak@fsis.usda.gov

Ms Mary Frances LOWE
Senior Program Advisor
U.S. Environmental Protection Agency
Office of Pesticide Programs (7506C)
1200 Pennsylvania Avenue N.W.
Washington, D.C.
U.S.A.
Phone: +1 703 305 5689
Fax: +1 703 308 1850
Email: lowe.maryfrances@epa.gov

Dr F. Ed SCARBROUGH
Manager, U.S. Codex Office
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 4861 South Building
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
U.S.A.
Phone: +1 202 720 2057
Fax: +1 202 720 3157
Email: ed.scarbrough@fsis.usda.gov

Dr Stephen SUNDLOF
Director, Center for Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
Center for Veterinary Medicine
7519 Standish Place
Rockville, Maryland 20855
Phone: +240 276 9000
Fax: +240 276 9001
Email: stephen.sundlof@fda.hhs.gov

Dr H. Michael WEHR
Codex Program Coordinator
U.S. Food and Drug Administration
Room 1B-002
5100 Paint Branch Parkway
College Park, MD 20740
Phone: +1 301 436 1724
Fax: +1 301 436 2618
Email: michael.wehr@fda.hhs.gov

Mr Kyd BRENNER
Partner
DTB Associates, LLP
901 New York Avenue, N.W.
Third Floor
Washington, D.C. 20001
U.S.A.
Phone: +1 202 661 7098
Fax: +1 202 661 7093
Email: Kbrenner@dtbassociates.com

Ms Marsha ECHOLS
Law Office of Marsha A. Echols
3286 M Street, N.W.
Washington, D.C. 20007
U.S.A.
Phone: +1 202 625 1451
Fax: +1 202 625 9126
Email: mechols@earthlink.net

Mr Raul GUERRERO
Consultant
793 North Ontare Road
Santa Barbara, CA 93105
U.S.A.
Phone: +1 805 898 1830
Fax: +1 805 898 1830
Email: guerrero_raul_j@yahoo.com

Mr Clayton Lee HOUGH
Senior Vice President and General Counsel
International Dairy Foods Association
1250 H. Street, N.W., Suite 900
Washington, D.C. 20005
U.S.A.
Phone: +1 202 220 3516
Fax: +1 202 331 7820
Email: chough@idfa.org

Mr David P. LAMBERT
Principal
Lambert Associates
5105 Yuma Street, N.W.
Washington, D.C. 20016
U.S.A.
Phone: +1 202 966 5056
Fax: +1 202 966 5094
Email: lambertdp@yahoo.com

Mr Charles W. MCMILLAN
President
CW McMillan Co.
P.O. Box 10009
Alexandria, VA 22310
U.S.A.
Phone: +1 703 960 1982
Fax: +1 703 960 4976
Email: cwmco@aol.com

Ms Peggy ROCHETTE
Sr. Director of International Policy
Food Products Association
1350 I Street N.W.
Washington, D.C. 20005
U.S.A.
Phone: +1 202 639 5921
Fax: +1 202 639 5991
Email: prochette@fpa-food.org

URUGUAY

Mrs Delvey Alicia ANCHIERI
 Presidenta Pro-Tempore del Comité Nacional del
 Codex
 Ministerio de Salud Publica
 Unidad de Inocuidad de Alimentos
 18 de Julio 1892-4° Piso-Montevideo
 Uruguay
 Phone: +598 2 7086434
 Fax: +598 2 6280130
 Email: danchieri@adinet.com.uy

VIET NAM

Mr Bui Manh HAI
 ViceMinister
 Ministry of Science and Technology
 Chairman of Vietnam National Codex Committee
 70 Tran Hung Dao Street
 Hanoi
 Vietnam
 Phone: +84 4 9 428030
 Fax: +84 4 8222520
 Email: codex@tcvn.gov.vn

Mr Pham Van THO
 Deputy Director
 Department for Science and Technology
 Ministry of Fishery
 10 Nguyen Cong Hoan Street
 Hanoi
 Phone: +84 4 7716270
 Email: phamvantho@mofi.gov.vn

Mr Nguyen Manh HUNG
 Deputy-Director
 Market Control Department
 Ministry of Trade
 91 Dinh Tien Hoang Street
 Hanoi
 Vietnam
 Phone: +84 4 8253273
 Fax: +84 4 9342726
 Email: gltt@mot.gov.vn

Mrs Nguyen Thi Minh HA
 Secretary
 Vietnam Codex Contact Point
 Vietnam National Codex Committee
 70 Tran Hung Dao Street
 Hanoi
 Vietnam
 Phone: +84 4 9 428030
 Fax: +84 4 8 222520
 Email:
 codex@tcvn.gov.vn/nguyen_thi_minh_ha@yahoo.com

Mrs HO THI MY DUE
 Director
 Department for Science and Technology
 The Office of the Government
 Hanoi
 Vietnam
 Phone: +84 08043742
 Email: homydue@yahoo.com

**OBSERVER COUNTRIES
 PAYS OBSERVATEURS
 PAÍSES OBSERVADORES**

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
 BOSNIE-HÉRZEGOVINE
 BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Mrs Jadranka KALMETA
 Ambassador
 Permanent Representative to the Permanent Mission
 of Bosnia and Herzegovina to the United Nations
 Geneva

Mrs Dragana ANDELIC
 Counsellor
 Permanent Mission of Bosnia and Herzegovina to
 the United Nations
 Geneva

**UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS**

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE
ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGÍA
ATÓMICA**

Mr David H. BYRON
Section Head
Food and Environmental Protection Section
Joint FAO/IAEA Division of Nuclear Techniques in
Food and Agriculture
International Atomic Energy Agency
Wagramer Strasse 5, P.O. Box 100
A-1400 Vienna, Austria
Phone: +43 1 2600 21638
Fax: +43 1 2600 29332
Email: D.H. Byron@iaea.org

**INTERNATIONAL TRADE CENTRE
UNCTAD/WTO
CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CNUCED/OMC
CENTRO DE COMERCIO INTERNACIONAL
UNCTAD/OMC**

Ms Ludovica GHIZZONI
Associate Expert on Standards and Quality
Management
International trade Centre UNCTAD/WTO (ITC)
54-56, rue de Montbrillant
1202 Geneva
Switzerland
Phone: +41227300638
Fax: +41227300576
Email: ghizzoni@intracen.org

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Ms Gretchen STANTON
Senior Counsellor, Agriculture and Commodities
Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Geneva 21
Switzerland
Phone: +0041 22 7395086
Fax: +0041 22 7395760
Email: gretchen.stanton@wto.org

Ms Christiane WOLFF
Economic Affairs Officer, Agriculture and
Commodities Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Geneva 21
Switzerland
Phone: +0041 22 7395536
Fax: +0041 22 7395760
Email: Christiane.wolff@wto.org

Ms Serra AYRAL
Economic Affairs Officer, Agriculture and
Commodities Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Geneva 21
Switzerland
Phone: +0041 22 7395465
Fax: +0041 22 7395760
Email: serra.ayral@wto.org

Mr Melvin SPREIJ
Economic affairs Officer, agriculture and
Commodities Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Geneva 21
Switzerland
Phone: + 0041 22 7396630
Fax: +0041 22 7395760
Email: melvin.spreij@wto.org

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**INTERNATIONAL INSTITUTE OF
REFRIGERATION
INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID
INSTITUTO INTERNACIONAL DEL FRÍO**

M Félix DEPLEDT
30, avenue de la République
94700 Maisons Alfort
France
Phone: +33 1 4396 0561

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF VINE AND
WINE
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA
VIGNE ET DU VIN
ORGANISACIÓN INTERNACIONAL DE LA
VIÑA Y DEL VINO**

Dr. Jean Claude RUF
Coordinator Scientific and Technical Department
Head of Unit "Enology" - Nutrition and Health -
Methods of Analysis
International Organization of Vine and Wine
18 rue d'Aguesseau
F-75008 Paris
France
Phone: + 33 (0) 144948094
Fax: +33 (0)142669063
Email: jruf@oiv.int

**REGIONAL INTERNATIONAL ORGANIZATION
FOR PLANT PROTECTION AND ANIMAL
HEALTH
ORGANISME INTERNATIONAL REGIONAL
CONTRE LES MALADIES DES PLANTES ET DES
ANIMAUX
ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL DE
SANIDAD AGROPECUARIA**

Dr. Oscar GARCÍA SUÁREZ
Coordinador Regional de la CRIA-OIRSA
Calle Ramón Belloso
final pasaje Isolde
Colonia Escalón
San Salvador
El Salvador
Email: cria@oirsa.org
ogarcia@oirsa.org

**WORLD ORGANIZATION FOR ANIMAL
HEALTH
ORGANISATION MONDIAL DE LA SANTÉ
ANIMALE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE SANIDAD
ANIMAL**

Dr Bernard VALLAT
Directeur général
Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)
12 rue de Prony
75017 Paris
Phone: +33 (0) 1 44 15 18 88
Fax: +33 (0) 1 42670987
Email: b.vallat@oie.int

Dr Willem DROPPERS
Chargé de Mission
Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)
12 rue de Prony
75017 Paris
Phone: 33- (0) 144151888
Fax: 33-90) 142 670987
Email: w.droppers@oie.int

Dr Francesco BERLINGIERI
Deputy Head
Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)
International Trade Department
12 rue de Prony
75017 Paris
Phone: +33 (0) 1 44151888
Fax: +33 (0) 1 42670987
Email: f.berlingieri@oie.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

**ASOCIACIÓN LATINOAMERICANA DE
AVICULTURA**

Dr. J. Isidro MOLFESE
Secretario Ejecutivo
Observador por ALA al Codex Alimentarius
Coordinador del CISA
Asociación Latinoamericana de Avicultura
Esteban Arce 441 - 3F
C1426BSE Buenos aires
República Argentina
Phone: +54 11 4774-4770
Fax: +54 9 11 4539-2595
Email: molfese@ciudad.com.ar

**ASSOCIATION FOR INTERNATIONAL
DEVELOPMENT OF NATURAL GUMS
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DES GOMMES NATURELLES**

Mr Gontran, Albert DONDAIN
President
AIDGUM
129 Chemin de Croisset
76723 Rouen Cedex France
Phone: +33 232831818
Fax: +33 232831919
Email: gdondain@uniworld.com

Mr John LUPIEN
Scientific Adviser
AIDGUM
129 Chemin de Croisset
76723 Rouen Cedex
France
Phone: (33) 232 831818
Fax: (33) 232 831919
Email: gdondain@uniworld.com

**ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC
SOCIETIES
ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS COELIAQUES
EUROPÉENNES
ASOCIACIÓN DE SOCIEDADES CELÍACAS
EUROPEAS**

Mrs Hertha DEUTSCH
Chair of Codex and Labelling Affairs
AOECS Association of European Coeliac Societies
Anton Baumgartner Straße 44/C5/2302
A-1230 Vienna, Austria
Phone: +0043 1 6671887
Fax: +0043 1 6671887
Email: hertha.deutsch@utanet.at

**ASSOCIATION OF THE CEREAL STARCH
INDUSTRIES OF THE EU
ASSOCIATION DES AMIDONNERIES DE
CÉRÉALES DE L'UE**

Ms Giovanna RIZZETTO
Regulatory Affairs Assistant
A.A.C.
Avenue des Arts, 43
B-1040 Bruxelles
Phone: +32 2 2896761
Fax: +32 2 5135592
Email: G.Rizzetto@aaf-eu.org

**BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION
ORGANISATION DE L'INDUSTRIE
BIOTECHNOLOGIQUE
ORGANIZACIÓN DE LA INDUSTRIA
BIOTECNOLÓGICA**

Dr Michael PHILLIPS
Vice-President
Biotechnology Industry Organization
1225 Eye Street NW, Suite 300
Washington, DC 20005
Phone: +202 962 9200
Fax: +202 962 9201
Email: mphilips@bio.org

Dr Russell SCHNEIDER
Director, Regulatory Affairs
Monsanto Company
1300 Eye Street NW, Suite 450 East
Washington, DC 20005
Phone: +202 383 2866
Email: russell.p.schneider@monsanto.com

**CONFEDERATION OF THE FOOD AND DRINK
INDUSTRIES OF THE EU
CONFEDERATION DES INDUSTRIES AGRO-
ALIMENTAIRES DE L'UE**

Ms Clara THOMPSON
Scientific and Technical Affairs
Manager
Confederation of the Food and Drink
Industries of the EU
Avenue des Arts 43
1000 Brussels
Belgium

**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION
CONSEJO PARA UNA NUTRICIÓN
RESPONSABLE**

Mr Mark LE DOUX
CEO/Chairman
Natural Alternatives International
Council for Responsible Nutrition
1828 L Street, NW
Suite 900
Washington, DC 20036
Phone: +760 736 7742
Fax: +760 591 9637
Email: mledoux@nai-online.com

Mr Mark MANSOUR
Partner-Foley&Ladner LLP
Council for Responsible Nutrition
1828 L Street, NW
Suite 900
Washington, DC 20036
Phone: +202 672 5585
Fax: +202 672 5399
Email: mmansour@foley.com

**EUROPEAN COMMITTEE OF SUGAR
MANUFACTURERS
COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE
SUCRE
COMITÉ EUROPEO DE FABRICANTES DE
AZÚCAR**

Mr Oscar RUIZ DE IMAÑA
Head of Scientific and Regulatory Affairs
Avenue Tervuren 182
1150 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 774 5106
Fax: +32 2 7620760
Email: oscar.ruiz@cefs.org

**EUROPEAN FEED MANUFACTURERS'
FEDERATION
FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES FABRICANTS
D'ALIMENTS COMPOSÉS**

Mr Alexander DÖRING
Secretary-General
European Feed Manufacturers' Federation
223 Rue de la Loi Box 3
B-1040 Belgium
Phone: +32 2 2850050
Fax: +32 2 230 5722
Email: fefac@fefac.org

**EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION
ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT
DE L'ALIMENTATION**

Mr Miguel FERNANDES DA SILVA
European Food Law Association (EFLA)
235 rue de la Loi
1040 Brussels
Belgium
Phone: +32 (0) 230 4854
Fax: +32 (0) 2230 8206
Email: secretariat@efla-aeda.org

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS

Ms Margaret A. LAWSON
President, IFT
VP Sciences Innovation
D.D. Williamson
Phone: +312 782 8424
Fax: +312 782 8348
Email: foodquality@yahoo.com

Dr Rosetta NEWSOME
Director
Science and Communications
Institute of Food Technologists
World Headquarters
525 West Van Buren Street
Chicago, IL 60607-3814
Phone: +312-782-8424
Fax: +312-782-8348
Email: rinewsome@ift.org

Dr. Rodney J.H. GRAY
Chair, IFT Global Regulations and Policy Committee
Regulatory Affairs Director
Hercules Inc. Research Center
500 Hercules Road
Wilmington, DE 19808
Phone: +302 995-3400
Fax: +302 995-4668
Email: RGRAY@HERC.COM

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF
DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS**

Mr David PINEDA EREÑO
Manager, Regulatory Affairs
International Alliance of Dietary/Food Supplement
Associations
Rue de l'Association, 50
1000-Brussels
Belgium
Phone: +32 2 2091155
Fax: +32 2 223 3064
Email: secretariat@iadsa.be

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK
RÉSEAU INTERNATIONAL DES GROUPES D'ACTION POUR L'ALIMENTATION INFANTILE
RED INTERNACIONAL DE ACCIÓN SOBRE ALIMENTOS DE LACTANTES

Mrs Alison LINNECAR
 International Coordinator
 IFBAN/GIFA
 11 Avenue de la Paix
 1202 Genève
 Phone: +022 7989164
 Fax: +022 7984443
 Email: alison.linnecar@gifa.org

Ms Patti RUNDALL
 Policy Director
 Baby Milk Action
 34 Trumpington St
 Cambridge, CB2 1 QY
 Phone: 01223 464420
 Fax: 01223 464417
 Email: prundall@babymilkaction.org

INTERNATIONAL CENTRE FOR TRADE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
CENTRO INTERNACIONAL DE COMERCIO Y DESARROLLO SOSTENIBLE

Ms Marie CHAMAY
 Programme Officer
 Trade and Natural Resources
 International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD)
 Phone: +41 22 9178833
 Fax: +41 22 9178093
 Email: mchamay@ictsd.ch

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE

Dr Janet E. COLLINS
 Director, Global Regulatory Sciences
 Solze Company
 601 Pennsylvania Ave, NW, Suite 3/25 N
 Washington, D.C. 20004 USA
 Phone: +1 202 7283622
 Email: jcollins@solze.com

INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION

M Jean SAVIGNY
 Counsel
 International Chewing Gum Association (ICGA)
 25 Rue Blance
 1060 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 5410570
 Fax: +32 2 5410580
 Email: savigny@khlaw.be

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS

Ms Paivi JULKUNEN
 Chair
 ICBA Committee for Codex
 International Council of Beverages Associations
 Bd. St. Michel 77-79, B-1040 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 74340 50
 Fax: +32 2 7325102
 Email: pjulkunen@na.ko.com

Dr John MUNA MWANGI
 Technical Advisor
 International Council of Beverages Associations
 Bd. St. Michel 77-79
 1040 Brussels
 Belgium
 Phone: +32 2 743 4050
 Fax: +32 2 732 5102
 Email: jomwangi@na.ko.com

Mr Shuji IWATA
 Advisor
 Japan Soft Drink Association
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi
 Chuo-ku
 Tokyo 103-0022
 Japan
 Phone: 81-3-3270-7300
 Fax: 81-3-3270-7306
 Email: icba@j-sda.or.jp

Mr Keitaro HAMURO
 Advisor
 Japan Soft Drink Association
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi
 Chuo-ku
 Tokyo 103-0022
 Japan
 Phone: 81-3-3270-7300
 Fax: 81-3-3270-7306
 Email: icba@j-sda.or.jp

INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATION
CONSEJO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE FABRICANTES DE COMESTIBLES

Ms Monica GONZALEZ
 Director
 Scientific and Regulatory Affairs
 ICGMA International Council of Grocery Manufacturer Associations
 2401 Pennsylvania Ave., NW
 Second Floor
 Washington, DC 20037
 Phone: +202 337 9400
 Fax: +202 337 4508
 Email: mgonzalez@gmabrands.com

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITERIE
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA**

Mr Michael HICKEY
Irish National committee of IDF
Derryreigh
Creggane, charleville
Co. Cork
Ireland
Phone: +353 63 89392
Email: mfhickey@oceanfree.net

Mr Claus HEGGUM
Chief Consultant
Danish Dairy Board
Frederiks Allé 22
DK-8000 Aarhus C
Danemark
Phone: +45 87 312198
Fax: +45 87 312001
Email: ch@mejeri.dk

Mr Christian ROBERT
Director-General
International Dairy Federation
Diamant Building
Boulevard Auguste Reyers, 80
1030 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 733 9888
Fax: +32 2 733 0413
Email: CRobert@fil-idf.org

Mr Jörg SEIFERT
Technical director
International Dairy Federation
Diamant Building
Boulevard Auguste Reyers, 80
1030 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 706 86 43
Fax: +32 2 733 0413
Email: JSeifert@fil-idf.org

Dr Jean VIGNAL
Regulatory Affairs
Nestec S.A.
Avenue H. Nestlé 55
CH-1800 Vevey
Switzerland
Phone: +41 21 9243501
Fax: +41 21 9244547
Email: jean.vignal@nestle.com

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL
HEALTH
FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LA
SANTÉ ANIMALE**

Dr Peter G.H. JONES
Executive Director
IFAH, International Federation for Animal Health
Rue Defacqz,
1-1000 Brussels (Belgium)
Phone: +32 473 384797
Fax: +32 2 541 0119
Email: ifah@ifahsec.org

Dr Robert LIVINGSTON
Director
International Affairs and Regulatory Policy
Animal Health Institute
1325 G St NW Suite 700
Washington, DC 2005-3104
U.S.A.
Phone: +1 202 637 2440
Fax: +202 393 1667
Email: rlivingston@ahi.org

Mr Dennis L. ERPELDING
Manager
Elanco Government Relations, Public Affairs and
Communications
Elanco Animal Health
2001 West Main Street
P.O. Box 708
Greenfield, IN 46140, USA
Phone: + 317-276-2721
Fax: +317 433-6353
Email: erpelding_dennis_1@lilly.com

Dr Olivier ESPEISSE
Corporate Affairs Manager
ELANCO Animal Health
Research and Development
Stoofstraat 52
1000 Brussels (Belgium)
Phone: +32-476 666704
Email: espeisse_olivier@lilly.com

Mr Ludwig KLOSTERMANN
Head, Policy and Issues Management
BAYER HEALTHCARE AG
Animal Health Division-Strategy and Business
Development
Mittelstr.11-13, Building 4845
40789 Monheim
Germany
Phone: +49 2173 383861
Fax: +49 2173 382188
Email: ludwig.kostermann@bayerhealth.com

Mrs Bertha GINER
Circuito del Pojron 50
Colonia Residencial La Hacienda
Torreon, Coahuila
27276 Mexico

INTERNATIONAL FEDERATION OF ENVIRONMENTAL HEALTH

Professor Eunice TAYLOR
Centre Director
International Federation of Environmental Health,
Phone: +0161 278 2660
Email: e.taylor@salford.ac.uk

Mr Kevin KANE
International Federation of Environmental Health,
Manchester
United Kingdom

**INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRÍCOLAS**

Ms Fabienne DERRIEN
Policy Officer
International Federation of Agricultural Producers
60 rue St Lazare
75009 Paris
France
Phone: +33 1 45260553
Fax: +33 1 48747212
Email: FabienneDerrien@ifap.org

Mr Nils FARNET
Consultant
International Federation of Agricultural Producers
60 rue St Lazare
75009 Paris
Phone: +33 1 45260553
Fax: +33 1 48747212
Email: nils.farnert@swipnet.se

**INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS PRODUCTORES DE JUGOS DE FRUTAS**

Mr Paul ZWIKER
International Federation of Fruit Juice Producers (IFU)
23, Boulevard des Capucines
75002 PARIS
France
Phone: +33 1 47428280
Fax: +33 1 4742 82 81
Email: ifu@ifu-fruitjuice.com/zwiker@bluewin.ch

Mrs Elisabetta ROMEO-VAREILLE
International Federation of Fruit Juice Producers (IFU)
23, Boulevard des Capucines
75002 PARIS
France
Phone : +332 474428280
Fax : +331 47428281
Email : ifu@fruitjuice.com

**INTERNATIONAL FEED INDUSTRY FEDERATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ALIMENTATION ANIMALE**

Mr Roger GILBERT
Secretary General
International feed Industry Federation
214 Prestbury Rod
Cheltenham
GLOS GL 52 3ER
United Kingdom
Phone: +44 1242 267702
Fax: +44 1242 267701
Email: roger.gilbert@ifif.org

**INTERNATIONAL FROZEN FOODS ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DENRÉES CONGELÉES
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE ALIMENTOS CONGELADOS**

Mr Robert GARFIELD
Senior Vice President
International Frozen Food association
2000 Corporate Ridge Suite 1000
McLean, Virginia, USA 22102
Phone: +703 821 0770
Fax: +703 821 1350
Email: rgarfield@affi.com

**INTERNATIONAL GLUTAMATE TECHNICAL COMMITTEE
COMITÉ INTERNATIONALE TECHNIQUE DE L'ACIDE GLUTAMIQUE**

Dr Takeshi KIMURA
Chief Executive Officer
International Glutamate Technical Committee
Hatchobori 3-9-5, Chuo-ku
Tokyo 104-0032
Japan
Phone: +81 (0)803258 1900
Fax: +81 (0)35250 8403
Email: takeshi_kimura@e-igt.org

INTERNATIONAL NUT COUNCIL

Mrs Julie ADAMS
Member of the Scientific Committee
International Nut Council
Calle Boule 2
43201 Reus
Spain
Phone: +34 977 331416
Fax: +34 977 315028
Email: gorette.guasch@treenuts.org/
jadams@almondboard.com

Mr Giuseppe CALCAGNI
Chairman
International Nut Council Scientific Committee
International Nut Council
Calle Boule 2
43201 Reus
Spain
Phone: +34 977 331416
Fax: +34 977 315028
Email: giuseppe.calcagni@besanagroup.com

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR
STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
NORMALISATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE
NORMALIZACIÓN**

Mr Kevin MCKINLEY
Deputy Secretary-General
International Organization for Standardization
1 rue de Varembe
1211 Genève 20
Phone: +41 22 7490251
Fax: +41 227494349
Email: mckinley@iso.org

Ms Pauline JONES
Technical Programme Manager
International Organization for Standardization
1 rue de Varembe
1211 Genève 20
Phone: +41 22 7490288
Fax: +41 22 7494349
Email: jones@iso.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE
FLAVOUR INDUSTRY
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
L'INDUSTRIE DES PRODUITS AROMATIQUES
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LA
INDUSTRIA AROMÁTICA**

Mr Thierry CACHET
Scientific Director
International Organization of the Flavour Industry
Square Marie Louise 49
B-1000 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 2389902
Fax: +32 2300265
Email: secretariat@iofiorg.org

**INTERNATIONAL SEED FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU
COMMERCE DES SEMENCES**

Ms Radha RANGANATHAN
Technical Director
International Seed Federation
7 Chemin du Reposoir
1260 Nyon, Switzerland
Phone: +41 22 3654420
Fax: +41 22 3654421
Email: isf@worldseed.org

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS
INDUSTRIES
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
INDUSTRIES DES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES**

Ms Andrée BRONNER
Secretary-General
ISDI
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +33 1 53 458787
Fax: +331 53 458780
Email: andree.bronner@isdifederation.org

Ms Amandine DEVERGIES
Scientific and Regulatory Affairs
ISDI
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +33 1 53 458787
Fax: +33 1 53 458780
Email: amandine.devergies@isdifederation.org

Mr Peter VAN DAEL
ISDI
194 rue de Rivoli
F-75001 Paris
Phone: +33 1 53 458787
Fax: +33 1 53 458780
Email: andree.bronner@isdifederation.org

NATIONAL HEALTH FEDERATION

Mr Paul Anthony TAYLOR
Vice Chairman
National Health Federation
P.O. Box 688
Monrovia, California 91017
U.S.A
Phone: +1 626 357 2181
Fax: +1 626 303 0642
Email: contact-us@thenhf.com

Ms Stefanie GROENEFELD
National Health Federation
P.O. Box 688
Monrovia, California 91017
U.S.A
Phone: +1 626 357 2181
Fax: +1 626 303 0642

**WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE RECHERCHE
SUR LE SUCRE**

Phone: +44 (0) 20 7821 6800
Fax: +44 (0) 20 7834 4137
Email: info@wsro.org

Ms Mary HARRINGTON
Assistant to the Director-General
World Sugar Research Organization
P.O. Box 50134

**WORLD VETERINARY ASSOCIATION
ASSOCIATION MONDIALE VÉTÉRINAIRE
ASOCIACIÓN MUNDIAL VETERINARIA**

Prof Dr. Leon RUSSELL
World Veterinary Association
12 rue de Prony
Paris
Phone: +1 979 845 3517/1 979 776 8506
Fax: +1 979 847 8981
Email: ihrdvm@verizon.net/lrussell@cvm.tamu.edu

**SECRETARIAT
SÉCRÉTARIAT
SECRETARÍA**

Dr. Kazuaki MIYAGISHIMA
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 54390
Fax: +39 06 570 54593
Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Noriko ISEKI
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53195
Fax: +39 06 570 54593
Email: noriko.iseki@fao.org

Ms Selma H. DOYRAN
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55826
Fax: +39 06 570 54593
Email: selma.doyran@fao.org

Dr Jeronimas MASKELIUNAS
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53967
Fax: +39 06 570 54593
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Mr Tom HEILANDT
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 54384
Fax: +39 06 570 54593
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Gracia BRISCO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 52700
Fax: +39 06 570 54593
Email: gracia.brisco@fao.org

Ms Verna CAROLISSEN
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracolla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55629
Fax: +39 06 570 54593
Email: verna.carolissen@fao.org

Mr M. KUSUKAWA
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracolla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 54790
Fax: +39 06 570 54593

**LEGAL COUNSEL
CONSEILLER JURIDIQUE
ASESOR JURÍDICO**

Mr Antonio TAVARES
Legal Counsel
Legal Office
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracolla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 55132
Fax: +39 06 570 54408
Email: antonio.tavares@fao.org

Dr. Steve SOLOMON
Principal Legal Officer
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3826
Fax: +41 22 791 2111
Email: solomons@who.int

Ms Egle GRANZIERA
Legal Officer
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3680
Fax: +41 22 791 2111
Email: granziera@who.int

**FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO**

Dr Kraisid TONTISIRIN
Director
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracolla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53330
Fax: +39 06 570 54593
Email: kraisid.tontisirin@fao.org

Mr Ezzeddine BOUTRIF
Chief, Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracolla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56156
Fax: +39 06 570 54593
Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

Dr Maria de Lourdes COSTARRICA
Senior Officer
Food Quality Liaison Group
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 56060
Fax: +39 06 570 5459
Email: lourdes.costarrica@fao.org

Dr Maya PINEIRO
Senior Officer
Food Control and Consumer Protection Group
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 53308
Fax: +39 06 570 54593
Email: maya.pineiro@fao.org

Mr Julius JACKSON
Project Officer
Food Quality and Standards Service
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla 00100
Rome
Italy
Phone: +39 06 5705 3653
Fax: +39 06 5705 4593
Email: Julius.Jackson@fao.org

Mr Andrew SPEEDY
Animal Production Service
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 06 570 52425
Email: Andrew.speedy@fao.org

**WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS**

Ms Susanne WEBER-MORSORF
Assistant Director-General
Sustainable Development and Healthy Environments
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 791 2899
Fax: +41 22 791 4725
Email: webermosdorfs@who.int

Dr Jørgen SCHLUNDT
Director
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 791 3445
Fax: +41 22 791 4807
Email: schlundtj@who.int

Dr Denise COSTA COITINHO
Director
Nutrition for Health and Development
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 791 2809
Fax: +41 22 791 2809
Email: coitinhod@who.int

Dr Margaret MILLER
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 791 1979
Fax: +41 22 791 4807
Email: millerm@who.int

Dr Gerald MOY
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 791 3698
Fax: +41 22 791 4807
Email: moyg@who.int

Mrs Françoise FONTANNAZ
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases (FOS)
World Health Organization
20 avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 791 3697
Fax: +41 22 7914807
Email: fontannazf@who.int

Dr Patience MENSAH
Regional Adviser for Food Safety
WHO Regional Office for Africa
BP 06, Brazzaville
Republic of Congo
Phone: +47 241 39775
Fax: +47 241 390501/3
Email: mensahp@afro.who.int

Dr Genaro W. GARCIA
Veterinary Public Health Adviser
Pan American Centre for Food and Mouth Disease
(PANAFTOSA)
WHO Regional Office for the Americas
Phone: + 001 202 974 3191
Fax: +001 202 974 3331
Email: garciage@paho.org

Dr Mohamed ELMI
Regional Adviser for Food and Chemical Safety
WHO Regional Office for the Eastern Mediterranean
Phone: +00202 2765384
Fax: +00202 670 2492
Email: elmin@emro.who.int

Mr Francois Xavier MESLIN
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases
(FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +22.791.2575
Fax: 22.791.4807
Email: meslinf@who.int

Ms Awa AIDARA-KANE
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases
(FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +22.791.2403
Fax: +22.791.4807
Email: aidarakanea@who.int

Mr Peter BRAAM
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases
(FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +22.791.4204
Fax: +22.791.4807
Email: benembarekp@who.int

Dr Claudia STEIN
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases
(FOS)
Sustainable Development and Healthy Environments
(SDE)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +22.791.3234
Fax: +22.791.4807
Email: steinc@who.int

Ms Saskia HENDRIKS
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 7914235
Fax: +41 22 7914807
Email: hendrikss@who.int

Ms Catherine MUHOLAND
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 7914235
Fax: +41 22 7914807
Email: muholandc@who.int

Ms Angelika TRITSCHER
Scientist
Sustainable Development and Health Environments
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +22.791. 3569
Fax: +22.791
Email: tritschera@who.int

Ms Jenny BISHOP
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne
Diseases (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22.791.4235
Fax: +41 22.791.4807
Email: bishopj@who.int

ANNEXE II

**AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS****DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

(Le nouveau texte apparaît en caractères gras)

ARTICLE III BUREAU

1. La Commission élit un Président et trois vice-présidents choisis parmi les représentants, suppléants et conseillers (ci-après désignés « les délégués ») des Membres de la Commission, étant entendu qu'aucun délégué ne peut être élu sans l'assentiment du chef de sa délégation. Ils sont élus à chaque session et restent en fonction de la fin de la session à laquelle ils ont été élus jusqu'à la fin de la session ordinaire suivante. Le Président et les vice-présidents ne demeurent en fonction que s'ils continuent d'avoir l'aval du Membre de la Commission dont ils étaient un délégué au moment de l'élection. Les Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS déclareront un poste vacant s'ils sont informés par le Membre de la Commission que cet aval a cessé. Le Président et les vice-présidents sont rééligibles ~~mais, s'ils ont occupé leurs fonctions pendant deux périodes successives, ils ne peuvent être réélus pour un troisième mandat consécutif~~ **deux fois, à condition qu'à la fin de leur second mandat, ils n'aient pas occupé leurs fonctions pendant plus de deux ans.**

ARTICLE IV COORDONNATEURS

2. Les coordonnateurs sont nommés uniquement sur proposition de la majorité des Membres de la Commission qui constituent la région ou le groupe de pays considérés. ~~Les coordonnateurs restent en fonction de la fin de la session de la Commission à laquelle ils ont été nommés jusqu'à la fin, au plus tard, de la troisième session ordinaire consécutive; la durée exacte de leur mandat étant déterminée dans chaque cas par la Commission. S'ils ont occupé leurs fonctions pendant deux périodes successives, les coordonnateurs ne peuvent être réélus pour un troisième mandat consécutif.~~ **Les Coordonnateurs sont désignés en principe à chaque session du comité de coordination concerné, établi en vertu de l'article XI, par. (b) (ii), et nommés à la session ordinaire suivante de la Commission. Ils entrent en fonction à partir de la fin de cette session. Les Coordonnateurs peuvent être réélus pour un second mandat. La Commission prend toute disposition nécessaire pour garantir la continuité des fonctions des Coordonnateurs.**

ARTICLE V COMITÉ EXÉCUTIF

1. Le Comité exécutif se compose du Président et des vice-présidents de la Commission, des Coordonnateurs régionaux nommés sur la base de l'Article IV, ainsi que de sept autres membres élus par la Commission lors de ses sessions ordinaires parmi les Membres de la Commission, chacun d'eux venant de l'une des zones géographiques suivantes : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient. Le Comité exécutif ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays. Les Membres élus sur une base géographique restent en fonction de la fin de la session de la Commission à laquelle ils ont été élus jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire suivante et sont rééligibles **s'ils n'ont pas occupé leurs fonctions pendant plus de deux ans** mais, s'ils ont occupé leurs fonctions pendant deux périodes successives, ils ne peuvent être réélus pour un troisième mandat consécutif.

(Le Secrétariat se chargera des éventuelles modifications corollaires)

ANNEXE III

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE**PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS ET AUX LIGNES DIRECTRICES SUR LE DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DE COMITÉS DU CODEX ET DES GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX SPÉCIAUX****PROCÉDURE D'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS****PARTIE 3. PROCÉDURE UNIFORME POUR L'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS****Étape 8**

Le projet de norme est soumis par le Secrétariat au Comité exécutif pour examen critique et à la Commission en vue de son adoption en tant que norme Codex ainsi que toute proposition écrite des Membres et organisations internationales intéressées concernant des amendements à l'étape 8. **En prenant une décision à ce stade, la Commission doit tenir compte des résultats de l'examen critique et de toute observation qui peut lui être présentée par l'un quelconque de ses Membres au sujet des incidences que l'avant-projet de norme ou l'une de ses dispositions pourrait avoir sur ses intérêts économiques.** Dans le cas des normes régionales, tous les Membres et organisations internationales intéressées peuvent présenter des observations, prendre part au débat et proposer des amendements, mais seule la majorité des Membres de la région ou groupe de pays concernés présents à la session peut décider de modifier et d'adopter le projet.

PARTIE 4. PROCÉDURE UNIQUE ACCÉLÉRÉE POUR L'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS**Étape 5**

Dans le cas de normes soumises à la procédure d'élaboration accélérée, **l'avant-projet de norme est présenté par le Secrétariat, au Comité exécutif pour examen critique et à la Commission en vue de son adoption comme norme Codex, ainsi que toute proposition écrite d'amendement des Membres et des organisations internationales intéressées. En prenant une décision à ce stade, la Commission doit tenir compte des résultats de l'examen critique et de toute observation qui peut lui être présentée par l'un quelconque de ses Membres au sujet des incidences que l'avant-projet de norme ou l'une de ses dispositions pourrait avoir sur ses intérêts économiques. Dans le cas des normes régionales, tous les Membres et organisations internationales intéressées peuvent présenter des observations, prendre part au débat et proposer des amendements, mais seule la majorité des Membres de la région ou groupe de pays concernés présents à la session peut décider de modifier et d'adopter le projet.**

~~**— GUIDE CONCERNANT L'EXAMEN DES NORMES À L' ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE
D' ÉLABORATION DES NORMES CODEX Y COMPRIS L' EXAMEN DES DÉCLARATIONS
ÉVENTUELLES SUR LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES**~~

~~1. — Pour:~~

- ~~(a) — assurer que les travaux du Comité du Codex intéressé ne sont pas dépréciés par l'adoption d'un amendement insuffisamment examiné au sein de la Commission ;~~
- ~~(b) — parallèlement, permettre à des amendements valables d'être proposés et examinés au sein de la Commission ;~~
- ~~(c) — dans toute la mesure du possible, éviter aux sessions de la Commission de longues discussions sur des points examinés de manière approfondie par le Comité du Codex intéressé ;~~
- ~~(d) — dans toute la mesure du possible, veiller à ce que les délégations soient avisées suffisamment à l'avance des amendements qui seront présentés de manière à pouvoir se documenter de façon appropriée ;~~

~~les amendements à des normes Codex à l'étape 8 devraient, autant que possible, être soumis par écrit, encore que les amendements proposés au sein de la Commission ne doivent pas être entièrement écartés, et la procédure suivante devrait être suivie :~~

~~2. — Lorsque des normes Codex sont transmises aux pays membres avant examen par la Commission à l'étape 8, le Secrétariat indique la date limite de réception des amendements proposés ; cette date est fixée de manière que les gouvernements puissent être saisis de ces amendements au moins un mois avant la session de la Commission.~~

~~3. — Les gouvernements communiquent par écrit leurs amendements à la date indiquée et précisent si ces amendements ont déjà été soumis au Comité du Codex compétent, en donnant des détails à ce sujet, ou bien expliquent pourquoi ils n'ont pas proposé l'amendement plus tôt, selon le cas.~~

~~4. — Lorsque des amendements sont proposés sans préavis au cours d'une session de la Commission, pour une norme à l'étape 8, le Président de la Commission, après consultation avec le Président du Comité compétent ou, en l'absence de celui-ci, avec le délégué du pays qui assume la présidence, ou encore, s'il s'agit d'organes subsidiaires dont aucun pays n'assume la responsabilité, avec d'autres personnes compétentes, décide s'il s'agit d'amendements de fond.~~

~~5. — Si une modification, jugée être un amendement de fond, a été agréée par la Commission, elle est soumise pour observations au Comité du Codex compétent et, en attendant que ledit Comité organe formule ses recommandations et que la Commission les examine, la norme est maintenue à l'étape 8 de la Procédure.~~

~~6. Tout Membre de la Commission sera libre d'attirer l'attention de la Commission sur toute question concernant les incidences possibles d'un projet de norme sur ses intérêts économiques y compris les questions qui, de l'avis de ce Membre, n'ont pas été résolues de manière satisfaisante à une étape antérieure de la Procédure d'élaboration des normes Codex. Toutes les informations sur cette question, y compris les résultats des examens antérieurs éventuels par la Commission ou par un de ses organes subsidiaires, seront présentés à la Commission par écrit, ainsi que les projets d'amendements de la norme, qui, de l'avis du pays en question, tiendraient compte des incidences économiques. Lors de l'examen des déclarations sur les incidences économiques, la Commission devrait avoir égard aux objectifs du Codex Alimentarius, visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer la loyauté des pratiques suivies dans le commerce, tels qu'ils sont définis par les Principes généraux du Codex Alimentarius, ainsi qu'aux intérêts économiques du Membre concerné. Il sera laissé à la discrétion de la Commission de prendre les mesures appropriées, y compris de référer la question au Comité approprié du Codex pour recueillir ses observations.~~

GUIDE CONCERNANT LA PROCÉDURE DE RÉVISION ET D'AMENDEMENT DES NORMES CODEX

1-2 [aucune modification]

3. La procédure à suivre pour amender ou réviser une norme Codex est décrite aux paragraphes ~~8 5~~ et ~~6~~ de l'Introduction à la Procédure d'élaboration des normes Codex **et textes apparentés**.

4. [aucune modification]

LIGNES DIRECTRICES SUR LE DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DE COMITÉS DU CODEX ET DES GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX SPÉCIAUX

RAPPORTS

[...]

Le Secrétariat mixte FAO/OMS veillera à ce que le texte du rapport final tel qu'adopté dans les langues du Comité soit communiqué aussitôt que possible et, en tout état de cause, au plus tard un mois après la clôture de la session, à tous les **membres et observateurs de la Commission** ~~participants et à tous les points de contact du Codex~~.

Les lettres circulaires sollicitant des observations sur un avant-projet ou un projet de norme ou texte apparenté à l'étape 5 ou 8, ou à l'étape 5 (procédure accélérée) devraient être jointes au rapport, le cas échéant, et mentionner la date limite de réception des observations ou propositions d'amendements par écrit, de sorte que la Commission puisse les examiner.

MANDAT DU COMITÉ SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET DU COMITÉ SUR LES CONTAMINANTS PRÉSENTS DANS LES ALIMENTS

Comité du Codex sur les additifs alimentaires

Mandat :

- (a) confirmer ou établir des limites maximales autorisées pour les additifs alimentaires ;
- (b) établir des listes prioritaires d'additifs alimentaires aux fins de l'évaluation des risques par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires ;
- (c) assigner des classes fonctionnelles aux différents additifs alimentaires ;
- (d) recommander des normes d'identité et de pureté pour divers additifs alimentaires en vue de leur adoption par la Commission ;
- (e) examiner des méthodes d'analyse servant au dosage des additifs alimentaires dans les aliments ; et
- (f) examiner et élaborer des normes ou codes dans des domaines apparentés tels que l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels.

Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments

Mandat:

- (a) confirmer ou établir des limites maximales ou indicatives autorisées pour les contaminants et les substances toxiques naturellement présentes dans l'alimentation humaine et animale ;
- (b) établir des listes prioritaires de contaminants et de substances toxiques présentes naturellement aux fins de l'évaluation des risques par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires ;
- (c) examiner des méthodes d'analyse et d'échantillonnage servant au dosage des contaminants et des substances toxiques naturellement présents dans l'alimentation humaine et animale ;
- (d) examiner et élaborer des normes ou codes d'usages dans des domaines apparentés ; et
- (e) examiner toute autre question relative aux contaminants et aux substances toxiques présentes naturellement dans l'alimentation humaine et animale que lui confie la Commission.

AMENDEMENT AU MANDAT DU COMITÉ SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

(a) - (f) [aucune modification]

- (g) examiner les questions liées à la gestion des risques microbiologiques en relation à l'hygiène alimentaire, y compris l'irradiation des aliments, et aux activités de la FAO et de l'OMS en matière d'évaluation des risques microbiologiques.

CRITÈRES RÉVISÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES SUBSTANCES À SOUMETTRE EN PRIORITÉ À LA JMPR POUR ÉVALUATION

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

1.1 Critères régissant l'inscription d'une substance chimique sur la liste des priorités

Pour qu'un pesticide soit considéré apte pour insertion dans la liste de priorités, celui-ci doit :

- (i) être homologué dans un pays membre ;
- (ii) être disponible comme produit commercial;
- (iii) ne pas avoir déjà été accepté pour examen ;
- (iv) donner lieu à la formation de résidus dans ou sur un produit destiné à l'alimentation humaine ou animale faisant l'objet d'échanges internationaux, dont la présence suscite (ou pourrait susciter) des craintes pour la santé publique et donc occasionner (ou être susceptible d'occasionner) des problèmes au niveau des échanges internationaux.

1.2 Critères de sélection des produits alimentaires pour lesquels le codex devrait fixer des LMR ou des LMRE

Le produit pour lequel on demande la fixation par le Codex d'une LMR ou d'une LMRE doit pouvoir faire l'objet d'échanges internationaux. Un rang de priorité plus élevé sera accordé aux produits qui représentent une part importante du régime alimentaire.

Note

Il est recommandé aux gouvernements de vérifier si le pesticide ne fait pas déjà partie du Système Codex. Une liste de combinaisons pesticide/produit déjà incluses dans le Système Codex ou faisant l'objet d'un examen figure dans un document de travail élaboré et utilisé comme base de discussions à chaque session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Veuillez consulter le document relatif à la dernière session, qui vous permettra de savoir si un pesticide donné a déjà été examiné.

2. CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PRIORITÉS

2.1 Nouvelles substances chimiques

Lors de l'établissement de priorités relatives aux nouvelles substances chimiques dont l'évaluation est proposée à la JMPR, le Comité doit prendre en compte les critères suivants :

1. La substance chimique présente un risque de toxicité aiguë et/ou chronique moindre pour la santé humaine par rapport à d'autres substances chimiques figurant dans sa Classification (insecticide, fongicide, herbicide) ;
2. La date à laquelle la substance chimique a été soumise pour évaluation;
3. L'engagement de la part du fabricant du composé à communiquer des données d'appui pour examen, et ce dans des délais précis ;
4. La disponibilité d'études et d'évaluations des risques aux niveaux régional ou national, et la coordination avec d'autres listes régionales ou nationales ;
5. Inscrire, si possible, sur la liste des priorités les nouvelles substances de sorte qu'au moins 50 % des évaluations soient consacrées à ces nouvelles substances.

Note

Afin de répondre au critère selon lequel la nouvelle substance chimique proposée est un produit de remplacement “plus sûr” ou “à moindre risque”, le pays qui propose la nouvelle substance devra fournir les informations suivantes :

- (i) les noms de la ou des substance(s) chimique(s) que la substance proposée devrait remplacer ;
- (ii) une comparaison de la toxicité aiguë et chronique de la substance chimique proposée avec d'autres substances chimiques figurant dans sa Classification (insecticide, fongicide, herbicide) ;
- iii un résumé des calculs de l'exposition aiguë et chronique par le régime alimentaire pour tous les régimes alimentaires pris en compte par le CCPR ;
- iv autres informations pertinentes à l'appui des nouvelles substances chimiques proposées au titre de produits de remplacement.

2.2 Réévaluation périodique

Lors de l'établissement de priorités relatives à la réévaluation périodique des substances chimiques par la JMPR, le Comité doit prendre en compte les critères suivants :

1. Le cas échéant, l'apport et/ou le profil toxicologique indique un certain risque pour la santé publique ;
2. Les substances chimiques n'ayant pas fait l'objet d'une analyse de toxicité depuis plus de 15 ans et/ou d'un examen approfondi de leurs limites maximales pendant 15 ans ;
3. L'année d'inscription du produit sur la liste des substances chimiques proposées pour une réévaluation périodique – Non encore prévue ;
4. La date à laquelle les données seront communiquées ;
5. Le cas échéant, le CCPR a été informé par un gouvernement national que la substance est à l'origine de perturbations au niveau des échanges commerciaux ;
6. Il existe une substance chimique étroitement apparentée pour laquelle une réévaluation périodique est proposée et qui est susceptible d'être évaluée parallèlement ;
7. La disponibilité d'étiquettes provenant de réévaluations nationales récentes.

2.3 Évaluations

Lors de l'établissement de priorités relatives aux évaluations de la toxicité ou des résidus par la JMPR, le Comité doit prendre en compte les critères ci-après :

1. La date de réception de la demande ;
2. L'engagement de la part du fabricant du composé à communiquer des données d'appui pour examen, et ce dans des délais précis.
3. Le cas échéant, les données sont soumises dans le cadre de la règle des quatre ans ;
4. La nature des données à soumettre et la raison de cette soumission ; par exemple, à la demande du CCPR.

Note:

Lorsqu'un pesticide a déjà été évalué par la JMPR et que des LMR, LMRE ou TI ont été fixées, de nouvelles évaluations peuvent être entreprises dans un ou plusieurs des cas suivants :

- (i) De nouvelles données toxicologiques sont disponibles pour indiquer un changement sensible dans la DJA ou la dose de référence aiguë.
- (ii) La JMPR peut relever un manque de données dans une réévaluation périodique ou une évaluation de nouvelle substance chimique. Dans ce cas, les gouvernements nationaux ou autres parties intéressées peuvent s'engager à fournir des informations au cosecrétaire concerné de la JMPR, avec copie au CCPR pour examen. Après inscription au calendrier provisoire de la JMPR, les données devront être soumises au cosecrétaire concerné de la JMPR.
- (iii) Le CCPR peut placer une substance chimique dans le cadre de la règle des quatre ans. Dans ce cas, le gouvernement ou les industriels devront communiquer leur appui pour les LMR spécifiques, au cosecrétaire FAO de la JMPR. Après inscription au calendrier provisoire de la JMPR, toutes les données à l'appui du maintien de la (ou des) LMR devront être soumises au cosecrétaire FAO de la JMPR.
- (iv) Un gouvernement membre peut souhaiter élargir l'emploi d'une substance chimique faisant déjà partie du Système Codex, c'est-à-dire obtenir des LMR pour un ou plusieurs nouveaux produits alors qu'il existe déjà des LMR pour d'autres produits. La demande devra être adressée au cosecrétaire FAO de la JMPR et soumise au CCPR pour examen. Après inscription au calendrier provisoire de la JMPR, les données devront être soumises au cosecrétaire FAO de la JMPR.
- (v) Un gouvernement membre peut souhaiter examiner une LMR à cause d'un changement dans une BPA. Par exemple, une nouvelle BPA peut nécessiter une LMR plus élevée. Dans ce cas, la demande devra être adressée au cosecrétaire FAO, avec copie au Comité pour examen. Après inscription au calendrier provisoire de la JMPR, les données devront être soumises au cosecrétaire FAO de la JMPR.
- (vi) Lorsque le CCPR demande des éclaircissements ou un nouvel examen à propos d'une recommandation de la JMPR, le cosecrétaire approprié inscrira la demande au calendrier de la JMPR suivante.
- (vii) Lorsqu'un pesticide particulier pour lequel il existe des LMR suscite de graves inquiétudes pour la santé publique, les gouvernements membres devront en informer rapidement le cosecrétaire OMS de la JMPR et lui transmettre les données pertinentes.

UTILISATION DES RÉSULTATS ANALYTIQUES : PLANS D'ÉCHANTILLONNAGE, RAPPORTS ENTRE LES RÉSULTATS ANALYTIQUES, L'INCERTITUDE DE MESURE, LES FACTEURS DE RÉCUPÉRATION ET LES DISPOSITIONS DANS LES NORMES CODEX

(A insérer dans le Manuel de procédure du Codex à la fin des sections concernant les méthodes d'analyse et d'échantillonnage des *Lignes directrices pour l'incorporation de dispositions spécifiques dans les normes Codex et textes apparentés*)

QUESTIONS EN CAUSE

Plusieurs éléments relatifs à l'analyse et à l'échantillonnage empêchent d'appliquer uniformément les normes. En particulier, différentes approches peuvent être adoptées concernant les méthodes d'échantillonnage et l'emploi de corrections pour l'incertitude de mesure et la récupération.

Actuellement, il n'y a pas d'indications officielles sur la manière d'interpréter les résultats analytiques dans le cadre du Codex. D'ailleurs, différentes décisions peuvent être prises après l'analyse du « même échantillon ». Ainsi, certains pays utilisent un système d'échantillonnage « chaque élément doit être conforme », tandis que d'autres prennent en compte « la moyenne du lot », certains déduisent l'incertitude de mesure associée au résultat, d'autres non, certains pays corrigent les résultats d'analyse pour la récupération, d'autres non. Cette interprétation peut aussi être influencée par le nombre de chiffres significatifs compris dans toute spécification de produit.

Il est essentiel que les résultats analytiques soient interprétés de la même manière pour qu'il y ait une harmonisation dans le cadre du Codex.

Il est souligné qu'il ne s'agit pas d'un problème d'analyse ou d'échantillonnage en tant que tel, mais d'un problème administratif comme l'ont démontré les résultats d'activités récentes dans le secteur des analyses, en particulier l'élaboration de Directives internationales pour l'emploi de facteurs de récupération dans les rapports d'analyse, ainsi que divers guides traitant de l'incertitude de mesure.

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que lorsqu'un Comité du Codex s'occupant de produits examine et approuve une spécification de produits et les méthodes d'analyse connexes, il déclare l'information ci-après dans la norme Codex :

1. Plans d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage approprié, dont les grandes lignes figurent dans les Directives générales sur l'échantillonnage (CAC/GL 50-2004), section 2.1.2 Directives sur l'échantillonnage, pour vérifier la conformité des produits avec la spécification. Il faudra indiquer en particulier :

- si la spécification s'applique à chaque élément d'un lot, à la moyenne d'un lot ou à la partie non conforme ;
- le niveau de qualité acceptable ;
- les conditions d'acceptation d'un lot contrôlé, en rapport avec la caractéristique qualitative/quantitative déterminée sur l'échantillon.

2. Incertitude de mesure

Une marge de tolérance doit être fixée pour l'incertitude de mesure lorsqu'on décide si un résultat analytique répond ou non à la spécification. Cette exigence peut ne pas s'appliquer dans des situations où il existe un danger direct pour la santé, par exemple dans le cas de pathogènes d'origine alimentaire.

3. Récupération

Les résultats analytiques seront exprimés sur une base corrigée pour la récupération, le cas échéant, et toute correction devra être signalée.

Lorsqu'un résultat a été corrigé pour la récupération, la méthode utilisée pour tenir compte de la récupération doit être indiquée. Le taux de récupération doit être signalé chaque fois que possible.

Lors de l'élaboration de normes, il conviendra d'indiquer si le résultat obtenu par une méthode utilisée pour l'analyse dans le cadre de contrôles de conformité sera donné ou non sur une base corrigée pour la récupération.

4. Chiffres significatifs

Les unités dans lesquelles les résultats doivent être exprimés et le nombre de chiffres significatifs à inclure dans le résultat obtenu.

Amendements consécutifs à la scission du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants en Comité sur les additifs alimentaires et Comité sur les contaminants dans les aliments

SECTION II : UNIFORMISATION DU SYSTÈME DE COTATION DES DOCUMENTS

| Texte actuel | Nouveau texte |
|--|--|
| Additifs alimentaires et contaminants - CX/FAC | Additifs alimentaires - CX/FA Contaminants présents dans les aliments - CX/CF |

SECTION II : PLAN DE PRÉSENTATION DES NORMES CODEX DE PRODUITS

| Texte actuel | Nouveau texte |
|---|---|
| “Les dispositions ci-après concernant les additifs alimentaires et leurs spécifications figurant à la Section du Codex Alimentarius doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants”. | “Les dispositions ci-après concernant les additifs alimentaires et leurs spécifications figurant à la Section du Codex Alimentarius doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires”. |
| “Les dispositions ci-après concernant les contaminants autres que les résidus de pesticides doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants.” | “Les dispositions ci-après concernant les contaminants autres que les résidus de pesticides, doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments.” |

SECTION II : RELATIONS ENTRE LES COMITÉS S’OCCUPANT DE PRODUITS ET LES COMITÉS S’OCCUPANT DE QUESTIONS GÉNÉRALES

| Texte actuel | Nouveau texte |
|--|---|
| Les Comités du Codex sur l’étiquetage des denrées alimentaires, les additifs alimentaires et les contaminants, les méthodes d’analyse et d’échantillonnage; ... | Les Comités du Codex sur l’étiquetage des denrées alimentaires, les additifs alimentaires; les contaminants dans les aliments, les méthodes d’analyse et d’échantillonnage; ... |
| Toutes les dispositions en matière d’additifs alimentaires (y compris les auxiliaires technologiques) et de contaminants de chaque norme Codex intéressant un produit devraient être soumises pour examen au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants de préférence après que les normes aient été avancées à l’étape 5 de la procédure d’élaboration des normes Codex ou avant leur examen à l’étape 7 par le Comité de produit compétent, un tel examen ne devant cependant pas retarder le passage de la norme aux étapes suivantes de la procédure. | Toutes les dispositions en matière d’additifs alimentaires (y compris les auxiliaires technologiques) et de contaminants de chaque norme Codex intéressant un produit devraient être soumises pour examen aux Comités du Codex sur les additifs alimentaires ou sur les contaminants dans les aliments, selon qu’il convient, de préférence après que les normes aient été avancées à l’étape 5 de la procédure d’élaboration des normes Codex ou avant leur examen à l’étape 7 par le Comité de produit compétent, un tel examen ne devant cependant pas retarder le passage de la norme aux étapes suivantes de la procédure. |
| Toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires devront être confirmées par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants, compte tenu des justifications | Toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires devront être confirmées par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires, compte tenu des justifications technologiques soumises par les |

| Texte actuel | Nouveau texte |
|--|--|
| <p>technologiques soumises par les comités de produits, des recommandations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) touchant à l'innocuité d'emploi (dose journalière admissible (DJA) et autres restrictions), ainsi que d'une estimation de l'absorption potentielle, et si possible, effective des additifs alimentaires.</p> | <p>comités de produits, des recommandations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) touchant à l'innocuité d'emploi (dose journalière admissible (DJA) et autres restrictions), ainsi que d'une estimation de l'absorption potentielle, et si possible, effective des additifs alimentaires.</p> |
| <p>Lorsque des normes sur les produits sont transmises aux gouvernements à l'étape 3 pour recueillir leurs observations, elles devraient comporter la mention que les dispositions "relatives aux additifs alimentaires et aux contaminants sont établies sous réserve de confirmation par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants et de leur incorporation dans la Norme générale pour les additifs alimentaires ou la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments".</p> | <p>Lorsque des normes sur les produits sont transmises aux gouvernements à l'étape 3 pour recueillir leurs observations, elles devraient comporter la mention que les dispositions "relatives aux additifs alimentaires et aux contaminants sont établies sous réserve de confirmation par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires ou le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments et de leur incorporation dans la Norme générale pour les additifs alimentaires ou la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments".</p> |
| <p>Lorsqu'il existe un comité de produits en activité, les propositions relatives à l'utilisation d'additifs dans toute norme de produit considérée doivent être préparées par le Comité concerné et transmises au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants pour confirmation. Lorsque le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants décide de ne pas confirmer des dispositions concernant des additifs spécifiques (utilisation de l'additif, ou concentration dans le produit final), la raison doit en être clairement indiquée. La section considérée doit être renvoyée au Comité concerné si des informations complémentaires sont nécessaires ou pour information si le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants décide de modifier la disposition.</p> | <p>Lorsqu'il existe un comité de produits en activité, les propositions relatives à l'utilisation d'additifs dans toute norme de produit considérée doivent être préparées par le Comité concerné et transmises au Comité du Codex sur les additifs alimentaires pour confirmation. Lorsque le Comité du Codex sur les additifs alimentaires décide de ne pas confirmer des dispositions concernant des additifs spécifiques (utilisation de l'additif, ou concentration dans le produit final), la raison doit en être clairement indiquée. La section considérée doit être renvoyée au Comité concerné si des informations complémentaires sont nécessaires ou pour information si le Comité du Codex sur les additifs alimentaires décide de modifier la disposition.</p> |
| <p>Lorsqu'il n'existe pas de Comité en activité chargé du produit visé, les propositions visant de nouvelles dispositions concernant les additifs ou un amendement aux dispositions existantes doivent être transmises directement par les États Membres au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants.</p> | <p>Lorsqu'il n'existe pas de Comité en activité chargé du produit visé, les propositions visant de nouvelles dispositions concernant les additifs ou un amendement aux dispositions existantes doivent être transmises directement par les États Membres au Comité du Codex sur les additifs alimentaires.</p> |
| <p>Il n'est pas nécessaire que les méthodes d'analyse figurant dans les spécifications consultatives du Codex pour les additifs alimentaires et destinées à la vérification des critères de pureté et d'identité de ces additifs soient transmises pour confirmation au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. C'est au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants qu'il incombe de faire passer ces méthodes par les étapes appropriées de la Procédure.</p> | <p>Il n'est pas nécessaire que les méthodes d'analyse figurant dans les spécifications consultatives du Codex pour les additifs alimentaires et destinées à la vérification des critères de pureté et d'identité de ces additifs soient transmises pour confirmation au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. C'est au Comité du Codex sur les additifs alimentaires qu'il incombe de faire passer ces méthodes par les étapes appropriées de la Procédure.</p> |

SECTION III

Le Comité sur les additifs alimentaires et le Comité sur les contaminants dans les aliments sont chargés de suivre, le cas échéant, l'étude de : (i) Principes en matière d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants, et (ii) la Politique du CCFAC en matière d'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments ou groupes d'aliments.

ANNEXE IV

**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR
LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA
VINGT-NEUVIÈME SESSION**

Première partie – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 8

| Norme et texte apparenté | Référence | Avancement |
|---|-------------------------------------|--|
| Norme pour les nouilles instantanées (à l'exception des Sections 4 et 9 – voir la deuxième partie de la présente annexe) | Appendice, CL 2006/15-CPL | Adoptée |
| Révision du préambule de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires | ALINORM 06/29/12, Annexe V | Adoptée |
| Dispositions relatives à des additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires | ALINORM 06/29/12, Annexes VII et XI | Adoptées avec amendements (voir par. 49) |
| Concentrations maximales pour le plomb dans le poisson | ALINORM 06/29/12, Annexe XXIV | Adoptées* |
| Limites maximales pour le cadmium dans les mollusques marins bivalves (à l'exception des huîtres et des coquilles Saint-Jacques), dans les céphalopodes (sans viscères) et dans le riz poli | ALINORM 06/29/12, Annexe XXV | Adoptées* |
| Amendement à la Section 2 « Description » de la Norme générale pour le fromage | ALINORM 06/29/11, Annexe II | Adopté |
| Norme pour un mélange de lait concentré écrémé et de graisse végétale | ALINORM 06/29/11, Annexe III | Adoptée avec amendements (voir par. 82) |
| Norme pour un mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre | ALINORM 06/29/11, Annexe IV | Adoptée avec amendements (voir par. 82) |
| Norme pour un mélange de lait concentré écrémé sucré et de graisse végétale | ALINORM 06/29/11, Annexe V | Adoptée avec amendements (voir par. 82) |
| Norme révisée pour les fromages de lactosérum | ALINORM 06/29/11, Annexe VIII | Adoptée |
| Norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge | ALINORM 06/29/26, Annexe II | Adoptée |
| Limites maximales de résidus de pesticides, notamment pour le piment fort séché | ALINORM 06/29/24, Annexe II | Adoptées |
| Directives pour l'estimation de l'incertitude des résultats | ALINORM 06/29/24, Annexe IV | Adoptées |
| Limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires | ALINORM 06/29/31, Annexe II | Adoptées |

* Pour inclusion dans la Norme générale Codex pour les Contaminants et les toxines présents dans les aliments (CODEX STAN 193-1995)

Deuxième partie – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6 et 7)

| Norme et texte apparenté | Référence | Avancement |
|---|-------------------------------------|--|
| Norme pour les nouilles instantanées (Sections 4 et 9 – voir la première partie de la présente Annexe) | Appendice du CL 2006/15-CPL | Adoptée |
| Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) | ALINORM 06/29/12, Annexes VII et XI | Adoptées avec amendements (voir par. 49) |
| Amendements au Système international de numérotation des additifs alimentaires | ALINORM 06/29/12, Annexe XVI | Adoptés |
| Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-cinquième session du JECFA | ALINORM 06/29/12, Annexe XVII | Adoptées |
| Annexe au Code d'usages Codex pour la prévention et la réduction de la contamination des fruits à coque par les aflatoxines- Mesures supplémentaires de prévention et de réduction des aflatoxines dans les noix du Brésil – (N08-2005) | ALINORM 06/29/12, Annexe XX | Adoptée |
| Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des produits destinés à l'alimentation humaine et animale par les dioxines et les PCB de type dioxine | ALINORM 06/29/12, Annexe XXVI | Adopté |
| Limites indicatives révisées pour les radionucléides présents dans les denrées alimentaires contaminées suite à une urgence nucléaire ou radiologique destinées à des échanges internationaux | ALINORM 06/29/12, Annexe XXXI | Adoptées |
| Principes et directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur les risques | ALINORM 06/29/30, Annexe II | Adoptés |
| Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires | ALINORM 06/29/30, Annexe III | Adoptés avec amendements (voir par. 72 à 73) |
| Norme révisée pour les matières grasses laitières à tartiner | ALINORM 06/29/11, Annexe XXIII | Adoptée |
| Limites maximales de résidus pour les pesticides | ALINORM 06/29/24, Annexe III | Adoptées |

Troisième partie – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5 de la procédure accélérée

| Norme et texte apparenté | Référence | Avancement |
|---|----------------------------|-------------------|
| Amendement aux directives sur l'étiquetage nutritionnel: définition des acides gras trans | ALINORM 06/29/22, Annexe V | Adopté |

Quatrième partie – Autres normes et textes apparentés soumis pour adoption

| Norme et texte apparenté | Référence | Avancement |
|---|--|------------------------|
| Dispositions relatives à l'étiquetage concernant les auxiliaires technologiques pour inclusion dans la Norme générale pour les jus et nectars de fruits | ALINORM 06/29/22 par. 4-5 | Adoptées |
| Méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour inclusion dans les normes Codex et/ou dans CODEX STAN 234-1999 | ALINORM 06/29/23, Annexe II | Adoptées |
| Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires, y compris Tableau I | ALINORM 06/29/12, Annexe XVIII | Adoptée |
| Amendement de l'appendice au Tableau 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires | ALINORM 06/29/12, Annexe VIII | Adopté |
| Révision de la description de la catégorie alimentaire 13.6 « Compléments alimentaires » de la Norme générale pour les additifs alimentaires | ALINORM 06/29/12, Annexe XXXIII | Adoptée |
| Amendement à la norme pour les poudres de lactosérum, inclusion d'une disposition concernant le peroxyde de benzoyle | ALINORM 06/29/11, par. 21 | Adopté (voir par. 177) |
| Amendement à la section sur l'hygiène des denrées alimentaires dans certaines normes pour le lait et les produits laitiers | ALINORM 06/29/9C, par. 16-17 et Appendice I CODEX STAN A-6 1978 (Norme générale Codex pour le fromage) | Adopté (voir par. 178) |
| Amendement à la référence dans les Directives relatives à l'évaluation de la compétence des laboratoires exerçant des activités de contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires (CAC/GL 27-1997) | ALINORM 06/29/23, par. 98-102. | Adopté (voir par. 197) |

ANNEXE V

**LISTE DES PROJETS DE NORME ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À L'ÉTAPE 5 PAR
LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

**Partie 1 – Liste des normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5 et avancés à l'étape 6 par la
Commission du Codex Alimentarius**

| Normes et textes apparentés | Référence | Avancement |
|--|---|-------------------|
| Projet de révision des noms de catégorie Codex et du Système international de numérotation des additifs alimentaires – CAC/GL 36 – 2003 (N07–2005) | ALINORM 06/29/12, par. 98 et Annexe XV | Adopté |
| Projet de limite maximale pour les aflatoxines totales dans les amandes, les noisettes et les pistaches « prêtes à consommer » | ALINORM 06/29/12, par. 132 et Annexe XXII | Adopté |
| Projet de limites maximales pour l'étain dans les aliments en boîte (autres que les boissons) et dans les boissons en boîte | ALINORM 06/29/12, par. 183 et Annexe XXVIII | Adopté |
| Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales (Section B) | ALINORM 06/29/26, par. 126 et Annexe IV B | Adopté |
| Projet de directives pour le règlement des différends concernant les résultats des analyses (Tests) | ALINORM 06/29/23, par. 43 et Annexe III | Adopté |
| Projet de modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers | ALINORM 06/29/11, par. 143 et Annexe XXIV | Adopté |
| Projets de limite maximale de résidus de pesticides | ALINORM 06/29/24 par. 93 – 94; 134 – 135 et Annexe VI | Adoptés |
| Projets de limite maximale de résidus pour la colistine et la ractopamine | ALINORM 06/29/31, par. 77 et Annexe IV | Adoptés |
| Projet de directives pour la conception et la mise en oeuvre de programmes réglementaires nationaux d'assurance de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires en cas d'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments destinés à la consommation humaine | ALINORM 06/29/31, par. 86 et Annexe VII | Adopté |

ANNEXE VI

**LISTE DES PROJETS DE NORMES MAINTENUS À L'ÉTAPE 8 PAR LA COMMISSION DU
CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

Partie 1 – Liste des normes Codex et textes apparentés maintenus à l'étape 8 par la Commission du Codex Alimentarius

| Normes et textes apparentés | Référence | Avancement |
|---|------------------------------|-------------------------------------|
| Projet de norme révisée pour le Cheddar (C-1) | ALINORM 06/29/11, Annexe VI | Maintenu à l'étape 8 (voir par. 88) |
| Projet de norme révisée pour le Danbo (C-3) | ALINORM 06/29/11, Annexe VII | |

Partie 2 - Liste des normes Codex et textes apparentés adoptés à l'étape 5 et avancés à l'étape 8 par la Commission du Codex Alimentarius

| Normes et textes apparentés | Référence | Avancement |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|
| Avant-projet de norme révisée pour l'Edam (C-4) | ALINORM 06/29/11, Annexe IX | |
| Projet de norme révisée pour le Gouda (C-5) | ALINORM 06/29/11, Annexe X | |
| Projet de norme révisée pour le Havarti (C-6) | ALINORM 06/29/11, Annexe XI | |
| Projet de norme révisée pour le Samso (C-7) | ALINORM 06/29/11, Annexe XII | |
| Projet de norme révisée pour l'Emmental (C-9) | ALINORM 06/29/11, Annexe XIII | |
| Projet de norme révisée pour le Tilsiter (C-11) | ALINORM 06/29/11, Annexe XIV | Maintenu à l'étape 8 (voir par. 88) |
| Projet de norme révisée pour le Saint-Paulin (C-13) | ALINORM 06/29/11, Annexe XV | |
| Projet de norme révisée pour le Provolone (C-15) | ALINORM 06/29/11, Annexe XVI | |
| Projet de norme révisée pour le Cottage Cheese (C-16) | ALINORM 06/29/11, Annexe XVII | |
| Projet de norme révisée pour le Coulommiers (C-18) | ALINORM 06/29/11, Annexe XVIII | |
| Projet de norme révisée pour le fromage à la crème (C-31) | ALINORM 06/29/11, Annexe XIX | |

| | |
|--|--------------------------------|
| Projet de norme révisée pour le Camembert (C-33) | ALINORM 06/29/11, Annexe XX |
|--|--------------------------------|

| | |
|---|---------------------------------|
| Projet de norme révisée pour le Brie (C-34) | ALINORM 06/29/11, Annexe XXI |
|---|---------------------------------|

| | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Projet de norme pour la Mozzarella | ALINORM 06/29/11, Annexe XXII |
|------------------------------------|----------------------------------|

ANNEXE VII

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS PAR LA COMMISSION DU
CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

| Normes et textes apparentés | Référence | Situation |
|--|--|--|
| Limites maximales de résidus de pesticides | ALINORM 06/29/24, par. 47 à 142 et Annexe VII | Révoquées |
| Liste de concentrations maximales Codex individuelles et de teneurs indicatives pour les contaminants et les toxines | ALINORM 05/28/12, par. 124 et Annexe XVIII | Révoquée |
| Dispositions relatives à des additifs alimentaires de la NGAA | ALINORM 06/29/12, par. 63 et 81 et Annexes VII & XII | Révoquées, à l'exception des catégories d'aliments 02.2.1.2 – Margarine et produits analogues, 13.1.1 – Préparations pour nourrissons et 13.1.2 – Préparations de suite dans les Annexes VII & XII |

ANNEXE VIII

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS APPROUVÉS PAR LA COMMISSION
DU CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION
EN TANT QUE NOUVEAUX TRAVAUX**

| COMITÉ RESPONSABLE | NORMES ET TEXTES APPARENTÉS | CODE DU DOCUMENT |
|---------------------------|--|-------------------------|
| TFFBT | Avant-projet de directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné | N01-2006 |
| TFFBT | Avant-projet d'Annexe à la directive pour la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné (CAC/GL 45-2003) concernant l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné modifiées à des fins nutritionnelles ou de santé. | N02-2006 |
| CCFA | Directives pour l'utilisation des aromatisants | N03-2006 |
| CCCF | Révision du préambule de la Norme générale du Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments | N04-2006 |
| CCCF | Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du vin par l'ochratoxine A | N05-2006 |
| CCCF | Code d'usages pour la réduction de la présence d'acrylamide dans les denrées alimentaires | N06-2006 |
| CCCF | Code d'usages pour la réduction de la contamination des denrées alimentaires par les HAP provenant du fumage et du séchage direct | N07-2006 |
| CCMMP | Amendement de la liste d'additifs de la norme Codex pour les crèmes et les crèmes préparées | N08-2006 |
| CCPR | Liste des pesticides (nouveaux pesticides et pesticides soumis à examen périodique) pour un examen à titre prioritaire | En cours |
| CCPR | Prolongation des travaux de révision de la classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale | N09-2006 |
| CCRVDF | Liste prioritaire de médicaments vétérinaires pour lesquels une évaluation ou une réévaluation est nécessaire | En cours |
| CCFL | Avant-projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (Éthylène) | N10-2006 |
| CCFL | Définition de la publicité en relation aux allégations sur la nutrition et la santé | N11-2006 |
| CCMAS | Révision des <i>Principes pour l'élaboration ou le choix des procédures d'échantillonnage du Codex</i> dans le Manuel de procédure | Procédure ¹ |
| CCMAS | Examen de la <i>Terminologie analytique utilisée par le Codex</i> , approuvé comme nouvelle activité par la Commission à sa vingt-sixième session, à transférer du Manuel de procédure à un avant-projet de directives sur la terminologie analytique | N12-2006 |

ANNEXE IX

**LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS PAR LA COMMISSION DU
CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

| COMITÉ RESPONSABLE | NORMES ET TEXTES APPARENTÉS | RÉFÉRENCE |
|---------------------------|---|---|
| CCFAC | Interruption des travaux sur les projets et avant-projets de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la NGAA | ALINORM 06/29/12, par. 81 et Annexe XIII. Sauf pour les dispositions relatives à des additifs alimentaires utilisés dans les catégories d'aliments 2.2.1.2 – Margarine et produits similaires, 13.1.1 – Préparations instantanées et 13.1.2 – Préparations de suite (voir par.136). |
| CCPR | Avant-projet d'amendement à la procédure d'élaboration des LMR du Codex (relatif à l'établissement de LMR provisoires) (N11-2005) | ALINORM 06/29/24, par. 203-210 |

ANNEXE X

**MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR
LA TRANSFORMATION ET LA MANIPULATION DES ALIMENTS SURGELÉS****Objectifs:**

Finaliser le Code d'usages international pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés

Mandat:

Résoudre toutes les questions restant à résoudre y compris les dispositions de qualité et de sécurité sanitaire afin d'avancer le Code à l'étape 8.

Calendrier:

Le Groupe intergouvernemental terminera ses travaux en deux (2) ans, avec une (1) session du Groupe intergouvernemental.

MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Objectifs

Formuler des avis fondés sur la science en tenant pleinement compte des principes de travail pour l'analyse des risques et des activités et normes d'autres organisations internationales compétentes, telles que la FAO, l'OMS et l'OIE, aux fins de l'évaluation des risques pour la santé humaine associés à la présence, dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale, y compris les produits aquacoles, et à la transmission par ces aliments, de micro-organismes résistant aux antimicrobiens et de gènes porteurs de résistance aux antimicrobiens, et sur la base de cette élaboration formuler des avis appropriés en matière de gestion des risques pour réduire ces risques.

Mandat

Élaborer des orientations sur la méthodologie et les processus d'évaluation des risques liés aux antimicrobiens utilisés en médecine humaine et vétérinaire, sur la base d'évaluations des risques établies par la FAO/OMS par le biais des JEMRA et en étroite collaboration avec l'OIE, ainsi que sur des options spécifiques en matière de gestion des risques. Il sera tenu compte dans cette optique des travaux entrepris dans ce domaine aux niveaux national, régional et international.

Calendrier

Le Groupe intergouvernemental terminera ses travaux en quatre sessions, à compter de 2007.

ANNEXE XII

PRÉSIDENTE ACTUELLE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(i)

| Code | Organe subsidiaire | Membre responsable | Statut |
|--------|---|-----------------------|-------------------------|
| CX 703 | Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers | Nouvelle-Zélande | Actif |
| CX 708 | Comité du Codex sur les produits cacaoés et le chocolat | Suisse | Ajourné <i>Sine die</i> |
| CX 709 | Comité du Codex sur les graisses et les huiles | Royaume-Uni | Actif |
| CX 710 | Comité du Codex sur les sucres | Royaume-Uni | Ajourné <i>Sine die</i> |
| CX 711 | Comité du Codex sur les additifs alimentaires | Chine | Actif |
| CX 735 | Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments | Pays-Bas | Actif |
| CX 712 | Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire | États-Unis d'Amérique | Actif |
| CX 713 | Comité du Codex sur les fruits et légumes traités | États-Unis d'Amérique | Actif |
| CX 714 | Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires | Canada | Actif |
| CX 715 | Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage | Hongrie | Actif |
| CX 716 | Comité du Codex sur les principes généraux | France | Actif |
| CX 718 | Comité du Codex sur les résidus de pesticides | Chine | Actif |
| CX 719 | Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles | Suisse | Ajourné <i>Sine die</i> |
| CX 720 | Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime | Allemagne | Actif |
| CX 722 | Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche | Norvège | Actif |
| CX 723 | Comité du Codex sur l'hygiène de la viande | Nouvelle-Zélande | Ajourné <i>Sine die</i> |
| CX 728 | Comité du Codex sur les protéines végétales | Canada | Ajourné <i>Sine die</i> |
| CX 729 | Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses | États-Unis d'Amérique | Ajourné <i>Sine die</i> |
| CX 730 | Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments | États-Unis d'Amérique | Actif |
| CX 731 | Comité du Codex sur les fruits et légumes frais | Mexique | Actif |
| CX 733 | Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires | Australie | Actif |

| Code | Organe subsidiaire | Membre responsable |
|--|--|---------------------------|
| Groupe intergouvernemental spécial créé par la Commission à sa vingt-septième session | | |
| CX 802 | Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies | Japon |
| Groupe intergouvernemental spécial créé par la Commission à sa vingt-neuvième session | | |
| CX 804 | Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens | République de Corée |
| CX 805 | Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés | Thaïlande |

Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(ii)

| Code | Organe subsidiaire | Membre responsable |
|-------------|--|---|
| CX 706 | Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe | Coordonnateur pour l'Europe |
| CX 707 | Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique | Coordonnateur pour l'Afrique |
| CX 725 | Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes | Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| CX 727 | Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie | Coordonnateur pour l'Asie |
| CX 732 | Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest | Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest |
| CX 734 | Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient | Coordonnateur pour le Proche-Orient |

www.codexalimentarius.net

Organe exclusif des Nations Unies chargé d'établir des normes alimentaires internationales, la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius vise à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. Les normes alimentaires, les codes d'usages et autres directives, ainsi que les recommandations adoptés par la Commission constituent le Codex Alimentarius, code international régissant les denrées alimentaires. La Commission du Codex Alimentarius a pour objectif un monde dans lequel les consommateurs jouiraient d'une protection aussi élevée que possible, notamment en ce qui concerne la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.

ISBN 978-92-5-205621-8 ISSN 1020-4105



TC/M/A0848F/1/11.06/2500